

388 w 3

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 1996.

La séance est ouverte à 16 heures 35 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil Municipal de Lille.

Je demande à Monsieur LESERRE de bien vouloir remplir les fonctions de secrétaire de séance et de procéder à l'appel. Je l'en remercie.

(Monsieur LESERRE procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, RENAR, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : MM. LANG, LENGLET (pouvoir), Mme MATTIGHELLO, MM. SELLANI, SINAGRA (pouvoir).

Monsieur le Maire - Merci.

Vous avez reçu les rapports en leur temps.

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

96/321 - Séance du 29 avril 1996 - Procès-verbal.

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 29 avril dernier. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Par conséquent, il est adopté.

Je vais procéder maintenant à une manifestation bien sympathique : la remise de la Médaille d'Or de la Ville de Lille à Monsieur Marcel MIGNON, Trésorier Principal à Lille.

Mesdames, Messieurs, je vais avoir le grand plaisir d'honorer en votre nom un haut fonctionnaire qui est parmi nous avec Madame, qui a servi discrètement et très efficacement la Ville de Lille depuis cinq ans et demi et qui prend désormais sa retraite.

Monsieur Marcel MIGNON, vous quittez en effet dans cinq jours vos fonctions de Trésorier Principal de la Ville de Lille, un poste que vous occupiez depuis le 1er janvier 1991. Cette lourde responsabilité était l'aboutissement d'une belle carrière que je vais rappeler.

Vous avez intégré la Fonction Publique en 1949 comme auxiliaire de Trésorerie Générale. Votre réussite à plusieurs concours vous a ensuite permis d'accéder à différents grades avant de devenir Trésorier Principal. Vous avez notamment assuré les fonctions de Chef de Division à la Trésorerie Générale, et de Trésorier Principal du Centre Hospitalier de Roubaix jusqu'en 1990 avant de nous rejoindre.

.../...

Pour ma part, j'ai pu, au cours des années que vous avez passées avec nous, apprécier vos hautes qualités, votre rigueur et votre grand professionnalisme, au service de l'Etat, au service de la Ville de Lille et surtout au service des Lillois.

Vos responsabilités recouvraient la comptabilité de la Ville de Lille et de la Commune Associée d'Hellemmes, mais également celle des deux Centres Communaux d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles. Elles s'étendaient encore à la comptabilité de sept syndicats intercommunaux dont on parle peu puisqu'elle est bien gérée. Je vous en félicite et vous en remercie.

Je n'oublie pas non plus que vous avez été le comptable du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, celui de la Chancellerie des Universités, de l'Institut Régional d'Administration.

Je rappellerai par ailleurs que vous avez plus particulièrement suivi des dossiers très importants pour la Ville de Lille au cours de ces cinq années : l'extension de l'Hôtel de Ville, la rénovation du Palais des Beaux-Arts, l'implication de la Municipalité dans la construction d'Euralille, l'installation de Lille II à Moulins et de l'Institut d'Administration des Entreprises dans l'ancien Hospice Général, enfin l'évolution du mode de fonctionnement comptable de notre stationnement payant.

En ma qualité de Président de l'Association Lille 2004 chargée de l'organisation de notre candidature aux Jeux Olympiques de 2004, j'ai souhaité vous confier une mission personnelle au sein du Comité chargé de vérifier la régularité comptable des dépenses engagées par l'Association. Vous serez donc une fois encore même si ce n'est plus à qualité, l'homme des projets ambitieux de la ville de Lille.

L'ensemble des tâches que vous avez accomplies ces dernières années nous montre en tout cas l'étendue des initiatives que vous avez été amené à assumer dans le domaine toujours délicat des finances publiques où la rigueur doit être une préoccupation constante.

Au moment où vous prenez une retraite méritée après avoir contribué ainsi au développement de notre ville, je vous exprime notre gratitude. Je me permets d'ajouter que vous avez été présent -et j'y suis sensible- à toutes les réunions du Conseil Municipal. Aussi bien le Secrétaire Général que les Adjoint, -plus particulièrement Monsieur ROMAN, l'Adjoint chargé des finances de la Ville, le 1er Adjoint, les adjoints en général- et moi-même, avons pu, chaque fois que nous avons voulu avoir des informations ou que nous nous sommes trouvés confrontés à un problème délicat à régler, obtenir votre collaboration dans d'excellentes conditions.

Je voulais par conséquent vous en remercier très vivement. Je suis même très heureux (vous y avez aussi contribué, car vos services étaient logés depuis une date immémoriale, - c'est-à-dire depuis la création de l'Hôtel de Ville, - dans des locaux bien connus mais qui étaient pour vous incommodes compte tenu que le personnel de la Trésorerie compte de nombreux agents), que nous ayons mené ensemble un dossier, qui n'a pas toujours été facile, pour la construction d'une nouvelle Trésorerie Principale. Elle est maintenant construite. Vous l'avez inaugurée avec moi-même et bien d'autres représentants, en particulier le Trésorier Payeur Général. J'y ai vu des employés heureux d'occuper ces locaux. Je les ai d'ailleurs revus au travail dans des locaux bien aménagés, bien clairs... Bref, ils y travaillent dans de bonnes conditions.

Je suis très heureux que vous ayez permis cela et que vous m'ayez aidé pour que, finalement, nous arrivions à ce résultat.

.../...

C'est dire que vous pouvez partir serein sur le grand travail que vous avez accompli pour les finances publiques et pour la Ville de Lille et, en plus de cela, pour la qualité du travail que vous avez réalisé avec un sens très aigu de la rigueur. C'est la profession que vous aviez choisie. Sur ce plan, vous avez pris un engagement avec l'Etat et avec les Villes ou entreprises que vous deviez servir. Je dois dire que vous l'avez fait parfaitement, mais avec le souci aussi de régler humainement les problèmes et en tout cas de le faire dans une atmosphère cordiale. Je vous en remercie très vivement.

Je vous souhaite une retraite que j'imagine peuplée de chiffres et d'occupations diverses, en particulier celle que je vous ai réservée pour la préparation des Jeux de 2004. J'espère que vous serez occupé jusqu'en 2004... ce sera la preuve que nous aurons été désignés pour organiser les Jeux Olympiques.

Je veux associer Madame pour vous souhaiter à tous deux beaucoup d'occupations mais tout de même très différentes de celles que vous aviez jusqu'à maintenant. Je vais donc vous remettre, Monsieur MIGNON, la grande Médaille d'Or de la Ville de Lille.

(remise de la Médaille à Monsieur MIGNON - applaudissements).

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, décidément, cette période qui précède les vacances est propice aux départs. Aux départs en vacances que j'imagine pour vous en vous souhaitant d'une façon anticipée bonnes vacances, mais aussi aux départs de ceux que vous êtes habitués à voir dans leurs responsabilités.

C'est ainsi que je souhaite évoquer à nouveau la nomination au poste de Secrétaire Général pour les Affaires Régionales (S.G.A.R.) de Lorraine de Monsieur Jean-Claude FONTA. Il occupera le 1er juillet prochain, ces fonctions qui sont importantes surtout dans une grande région comme la Lorraine et quittera par conséquent son poste de Secrétaire Général de la Ville de Lille à la fin de cette semaine. C'est donc la dernière fois qu'il est à mes côtés ce soir à l'occasion de cette réunion du Conseil Municipal.

Au cours de la cérémonie qui s'est tenue vendredi matin dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, j'ai eu l'occasion d'évoquer la qualité du travail qu'il a effectué à la tête de l'Administration Municipale pendant six ans et je lui ai remis la grande Médaille d'Or de la Ville.

Je voudrais simplement rappeler ce soir que les années que nous avons vécues ensemble resteront de l'avis de tous les observateurs comme un moment exceptionnel de l'histoire de Lille qui a engagé une mutation sans précédent. Chacun connaît suffisamment la multiplicité et l'importance des chantiers achevés ou engagés pendant cette période pour qu'il ne soit pas utile d'en faire l'énumération.

Ce puissant mouvement général a concerné toute la ville et tous les quartiers qui ont connu un embellissement significatif, notamment grâce à la construction de très nombreux équipements sociaux, sportifs, culturels. Il s'est concrétisé également par une action sans précédent dans le domaine social et notamment en faveur des plus démunis.

Jean-Claude FONTA a été l'un des maîtres d'oeuvre de ces changements avec le soutien quotidien de l'équipe de la Direction Générale. Il a, à mes yeux, parfaitement rempli la mission que je lui avais confiée : moderniser notre administration municipale, la préparer efficacement à développer les grandes ambitions de Lille au service du bien-être des Lillois.

La direction d'une administration aussi importante que la nôtre est d'abord la recherche d'un équilibre constant entre le dynamisme de notre Ville et la volonté d'y associer étroitement le personnel municipal. Jean-Claude FONTA a eu ce souci. De la même façon, il a su nouer des relations cordiales et efficaces avec les élus municipaux.

.../...

Ainsi, comme le veut la tradition de mobilité de la haute fonction publique, vous nous quittez désormais, cher ami, pour exercer d'autres responsabilités à Metz. Vous aviez choisi de servir l'Etat, vous retournez à vos premières amours pour servir à nouveau l'Etat. Mais, avec le Conseil Municipal, nous vous savons gré d'avoir mis vos talents personnels au service d'une Ville, c'est-à-dire au service d'une Municipalité, au service des collectivités territoriales et locales.

Je vous félicite à nouveau pour cette nomination de S.G.A.R. de la Lorraine à un poste important où de grands dossiers vous attendent dans une région qui, d'un certain point de vue, présente des traits communs avec la nôtre. Par exemple, un riche passé industriel et la volonté de réussir également une reconversion profonde. Le problème de la reconversion est celui du Nord -Pas-de-Calais mais il est aussi celui de la Lorraine.

Je n'oublie pas non plus, à côté de vos talents -là, vous vous êtes beaucoup amusé- que vous nous avez appris toute l'étendue de votre savoir sur la bicyclette, le Tour de France, et sur l'organisation du passage du Tour de France à Lille. On ne l'a pas oublié. Vous, vous ne l'oubliez pas non plus parce que vous faites beaucoup de vélo. Vous avez d'ailleurs quelques adeptes parmi les collaborateurs qui sont autour de moi, peut-être même dans le Conseil Municipal. En tout cas, merci aussi pour la réussite de cette grande manifestation à laquelle les élus et le personnel se sont empressés de collaborer.

En mon nom, en celui de l'ensemble des élus municipaux, de la Direction Générale et de tout le personnel de la Ville de Lille, je vous remercie pour ces cinq années passées ensemble. Je vous souhaite bonne chance et pleine réussite dans vos nouvelles fonctions.

En général, je ponctue des petits discours comme celui-là par la remise de la Médaille d'Or, mais elle vous a été remise il y a quelques jours lors de la manifestation avec tout le personnel, vos collaborateurs et la Direction Générale de la Ville.

Quand vous aurez l'occasion de repasser par Lille, j'espère que vous viendrez nous voir... Ou lorsqu'on organisera de nouveau une étape du Tour de France à Lille, on saura aller vous rechercher parce que vous êtes un grand amateur et un grand connaisseur. Mais vous avez aussi d'autres qualités... Vous vous êtes beaucoup amusé avec cela et vous nous avez aussi beaucoup appris. C'est un grand moment de Lille. Cela venait ponctuer bien des entreprises que nous avons menées ensemble.

En tout cas, merci à vous.

Mes chers collègues, l'importance des dossiers que nous traitons actuellement, et celui des Jeux Olympiques n'en est pas le moindre -je parlais du Tour de France, décidément, on n'a jamais autant parlé de sport à la Ville de Lille et dans nos activités municipales-, oblige évidemment à ce qu'une certaine continuité s'exerce au plus haut niveau de l'administration municipale. Chacun le comprend.

C'est pourquoi, dès lors que j'annonce que Monsieur Jean-Claude FONTA quitte son poste pour de nouvelles fonctions qu'il commencera à exercer à partir de lundi prochain, j'ouvre la vacance de poste. Mais, compte tenu de l'intensité du travail que nous menons actuellement et de tous les problèmes rencontrés -on s'en apercevra au cours de ce Conseil Municipal-, je vous fais part de mon intention de nommer au poste de Secrétaire Général dès la semaine prochaine -il prendra ses fonctions, lui aussi, dès lundi prochain- Monsieur Régis CAILLAU, actuellement Secrétaire Général Adjoint.

.../...

Il occupe ces fonctions avec une compétence particulière, pour l'Urbanisme depuis 1978, après avoir été pendant cinq ans Directeur de l'Office Public des H.L.M. de Lille. J'étais alors Président de cet Office. C'est dire qu'il est un connaisseur particulièrement fin de la ville, des grands équipements jusqu'aux plus petites rues des différents quartiers. Il est certainement celui qui a la meilleure mémoire de la Ville de Lille.

Je sais pouvoir compter sur lui pour favoriser le développement de ce qui a été construit ou engagé par l'équipe municipale. J'aurai naturellement l'occasion d'y revenir au cours de la cérémonie qui sera organisée prochainement pour sa prise de fonction.

D'ici là, en votre nom à tous, je lui souhaite une parfaite réussite dans les nouvelles tâches qui l'attendent. Je me permets de dire que s'il connaît parfaitement la Ville, je le connais aussi particulièrement bien parce que, depuis la fin de son adolescence, nous avons eu l'occasion de travailler ensemble -ce sont de longues années- et j'ai pu l'apprécier.

(applaudissements).

Carnet.

Je passe au carnet traditionnel, hélas, avec un autre registre.

Monsieur Joseph LUSSIEZ -je sais que, pour les plus jeunes, ce nom ne dira peut-être rien- est décédé. Il était Adjoint au Maire honoraire. Je veux lui rendre hommage car il a été exceptionnel ici dans ses fonctions de Conseiller Municipal ou d'Adjoint.

C'est en effet le 27 mai dernier que Monsieur Joseph LUSSIEZ nous quittait dans sa 93ème année. Selon ses dernières volontés, ses funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité. Cette ultime discrétion traduit le caractère de cette grande personnalité lilloise. En effet, Joseph LUSSIEZ, ancien Inspecteur d'assurance, a consacré sa vie au service de sa ville et de son quartier (Fives) auquel il était très attaché.

Conseiller Municipal de Lille de 1945 à 1947, puis Adjoint de Monsieur Augustin LAURENT jusqu'en 1971, enfin Conseiller Municipal et Conseiller Communautaire de 1971 à 1977 -j'ai eu le plaisir de travailler avec lui pendant cette période-, Joseph LUSSIEZ s'est parfaitement impliqué dans l'action sociale (il fut longtemps Administrateur du C.H.R.). Et il s'est beaucoup impliqué aussi dans le milieu sportif, comme Président de la fameuse Société Municipale de Gymnastique qui a fait les grands jours de Lille avant-guerre et même après-guerre. Elle a joué un rôle très important au niveau des associations et au niveau des activités sportives. Il a fortement contribué à la réalisation de nombreux stades et salles de sports.

C'est son engagement auprès de la Jeunesse qui le poussa à créer dès 1954 les clubs Léo Lagrange à Lille et dans tout le département. La Fédération Régionale Léo Lagrange lui doit beaucoup. Je présente d'ailleurs ma sympathie au Président national de cette Fédération, Bernard DEROSIER.

Joseph LUSSIEZ, je dois le dire, plus personnellement, m'a accueilli à Lille, je dois même dire qu'il m'a grandement facilité la tâche. Il était très tourné vers la jeunesse -j'ai parlé des foyers Léo Lagrange mais il y avait aussi les associations- et, au fond, la venue d'un plus jeune qui arrivait du Sud du département dont il était originaire -c'était aussi un homme du Sud du département- lui convenait très bien. C'était visible dans son comportement. C'est pourquoi je ne l'oublie pas.

.../...

Joseph LUSSIEZ était un homme d'une belle et grande rigueur qui possédait l'élégance et l'intelligence du coeur. Il avait d'ailleurs une sorte de bonté qui était la marque de son visage et de sa personne. Il a vécu avec un total désintéressement et il restera pour nous un exemple d'honnêteté scrupuleuse, d'intégrité et, finalement, d'une très grande rigueur au service des Lillois et des Lilloises.

Ce matin, je présidais la réunion du Conseil d'Administration du C.H.R.U. et je dois dire que l'ensemble du personnel du C.H.R., les médecins, les représentants des organismes sociaux, tous ont voulu avec moi rendre hommage à celui qui a accepté de présider toutes les commissions paritaires, la commission de la dotation du C.H.R.U., bref, qui a passé des heures et des heures et qui acceptait les tâches les plus ingrates que l'on peut avoir dans une municipalité ou au service de la Ville.

Voilà pourquoi je veux lui rendre hommage de cette manière.

A sa femme Hélène et à sa famille, je renouvelle ma sympathie attristée et leur présente les condoléances du Conseil Municipal. Je vous demande de vous associer à sa mémoire.

Monsieur le Recteur DEBEYRE, Adjoint au Maire, a également connu le deuil. Le 1er juin, le Docteur Jean DEBEYRE, son frère aîné, chirurgien de renom, est décédé. Je vous sais, cher Recteur, affecté par la perte de ce proche.

En cette pénible circonstance, je vous adresse, à vous, à votre épouse, à votre famille, les sincères condoléances du Conseil Municipal.

La vie est comme cela... Par contre, notre collègue Charles SULMAN -au moment où j'allais parler de lui, il a été appelé et il est parti-, Conseiller Municipal délégué, a connu la joie. En effet, j'ai appris la naissance de son second petit-fils Nathan en Israël.

Au nom du Conseil Municipal, j'adresse à Monsieur Charles SULMAN mes chaleureuses félicitations. D'ailleurs, il revient précisément pour recevoir mes chaleureuses félicitations pour la naissance du petit Nathan.

M. SULMAN - Je ne l'ai pas fait exprès...

Monsieur le Maire - Non, c'était un heureux concours de circonstance.

96/322 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Je vous le dis à chaque fois, vous commencez donc à le savoir. Il n'y a jamais eu de questions ni de débat, je pense qu'il en est ainsi encore une fois. Merci. Par conséquent, cette délibération est adoptée.

96/323 - Crédit Municipal de Lille - Conseil d'Orientation et de Surveillance - Représentation de la Ville.

Ce problème est réglé ? C'est Monsieur VAILLANT qui s'est occupé de cette question ?

M. VAILLANT - J'ai passé le relais en son temps.

Monsieur le Maire - Monsieur KANNER, c'est vous qui présidez. Vous allez nous dire cela.

.../...

M. KANNER - Monsieur le Maire, il s'agit d'un renouvellement puisque les membres du C.O.S. sont renouvelés tous les trois ans. Nous avons donc renouvelé le mandat des habituels du Conseil Municipal, en tout cas ceux que vous avez bien voulu désigner en 1995, sachant qu'il n'y a malheureusement pas de corrélation de date avec le Conseil Municipal et son installation.

Monsieur le Maire - Par conséquent, ce sont les mêmes : M. KANNER, Mme CAPON, M. SABRE, M. PARGNEAUX, Mme ROUGERIE, M. DEGREVE et M. LESERRE. Nous sommes bien d'accord ? Voilà par conséquent la délégation du Conseil Municipal. C'est vous-même qui l'aviez décidée. Elle a été renouvelée.

Adopté.

96/443 - Candidature de Lille pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2004 - Contribution pour une politique de développement durable.

Adopté.

96/495 - Candidature de la Ville de Lille à l'organisation des Jeux Olympiques de 2004 - Confirmation des engagements de la Ville.

Vous avez sur vos tables une délibération. Si certains veulent s'exprimer sur cette question, je les écoute et je leur répondrai pour ne pas avoir à m'exprimer deux fois.

M. SAVOYE.

M. SAVOYE - Il y aura deux interventions très brèves, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

En Commission, la question a été soulevée de la dernière disposition par laquelle la Ville s'engageait en cas de déficit ou de défaillance des financements privés à réaliser à ses frais les équipements correspondants. Monsieur DEROSIER devait s'en informer et, en Conseil Municipal, on devait avoir les résultats de cette information.

Comme il est absent et que, lui-même s'était étonné de ce que la Ville prenne l'engagement de couvrir en cas de défaillance des engagements privés, ce qui ne nous permet pas de savoir quelle est la hauteur de nos engagements, je me permets de vous poser directement la question, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Sur ce dossier, effectivement, le dernier alinéa de la délibération qui nous est proposée n'a pas été soumis tel quel à la Commission des Finances. Il porte sur un élément essentiel qui est la garantie de la Ville en cas de déficit ou de défaillance des financements privés.

Cela ne remet pas en cause notre enthousiasme pour les Jeux Olympiques mais il faut savoir que cette clause, même si c'est une clause de style qui est requise par le C.I.O., nous entraînera à terme, si jamais l'un ou l'autre des partenaires nous faisait défaut, dans des dépenses tout à fait considérables.

C'est pour cette raison que, en Commission des Jeux Olympiques, nous avons soulevé ce problème. Il serait intéressant d'avoir une réponse à ce sujet.

Monsieur le Maire - Y a-t-il d'autres interventions ?

.../...

M. DECOCQ.

M. DECOCQ - Puisqu'on en est aux dernières précisions, Monsieur le Maire, en ce qui concerne la participation des Villes, il faudrait faire très attention dans la mesure où nous avons voté en Conseil de Communauté une disposition sur la participation des Villes à hauteur de 5 % après un débat mais en n'en arrêtant pas le mode de calcul.

Or, je découvre à l'instant, pour être tout à fait honnête, que la délibération ici à la Ville de Lille indique ce mode de calcul au prorata de la population des villes. Ce qui d'ailleurs est légèrement contradictoire avec la page 2 où on indique et on rappelle que la Communauté Urbaine portera les 5 % jusqu'à négociation avec chacune d'entre elles. Ceci indique à l'évidence que le mode de calcul n'est pas arithmétiquement et précisément arrêté.

Monsieur le Maire - Vous avez bien raison de poser ces quelques questions. J'ai voulu éviter de faire une présentation mais je vais vous répondre maintenant.

Voyons comment se présente exactement cette question des Jeux Olympiques.

Nous avons décidé de présenter notre candidature et nous avons été retenus dans une compétition au niveau national avec Lyon. Je vous rappelle que Monsieur le Président de la République m'a dit "Vous l'avez emporté sur Lyon, la candidature de la Ville de Lille deviendra donc la candidature de la France. Mais il est nécessaire de constituer votre dossier -c'est un dossier réglementaire et difficile mais nous avons quelques mois pour l'établir -et de voir ensuite le Premier Ministre et le Ministre de la Jeunesse et des Sports pour avoir leur engagement, en tout cas pour avoir leur accord sur la validité de la candidature de Lille, et avoir ainsi l'engagement de l'Etat que je vous donnerai dès lors que vous avez satisfait à toutes les obligations de cette validation".

Quels sont les différents budgets auxquels nous devons faire face ?

C'est sans doute là qu'il faut décomposer et je ne suis pas sûr que la délibération telle qu'elle est écrite ici corresponde exactement à cela.

Premièrement, faire connaître la candidature. C'est ce qu'on appelle "le budget de la candidature". Cela a été décidé, 80 MF. Je dois dire que tout cela s'est fait avec beaucoup de facilité. 20 MF par la Région, les deux Départements, la Ville et la Communauté, ainsi que -vous le savez- les entreprises et tous ceux qui ont bien voulu participer, et bien entendu l'Etat.

Nous utilisons ce budget maintenant pour réaliser notre projet. Il faut faire cela avec les organismes spécialisés. Il est absolument indispensable d'avoir des maquettes, etc. Bref, tout un travail qui est actuellement terminé.

Il est absolument indispensable aussi de faire ce qu'on appelle un certain "lobbisme", c'est-à-dire d'amener le monde entier non seulement à connaître mais aussi à reconnaître Lille.

Il faut ensuite voir les membres du Comité Mondial Olympique de façon à ce que nous puissions être retenus parmi les cinq villes qui seront choisies en mars-avril prochains car, à ce moment-là, le Conseil Olympique International retiendra cinq villes. Quelques mois plus tard, le 5 septembre 1997, il désignera la ville élue, c'est-à-dire celle qui organisera les Jeux en 2004.

Je suppose maintenant que nous sommes élus et que les Jeux se réalisent à Lille en 2004. Vous imaginez ce que l'organisation des Jeux peut représenter.

.../...

Pour l'organisation, rassurez-vous, dès lors que nous sommes élus, se met immédiatement en place ce qu'on appelle le "C.O.J.O.". C'est un comité où nous serons toujours présents avec nos partenaires, mais où il y aura nécessairement les représentants de l'Etat et tous ceux qui vont nous aider dans cette entreprise, conformément à ce qui se fait toujours partout lorsqu'on organise des Jeux Olympiques.

L'organisation des jeux, c'est-à-dire de tout ce qui va se passer pendant les semaines où auront lieu les Jeux, le transport des athlètes, etc. bref l'ensemble des frais, s'élève à 8 milliards. Mais ces 8 milliards sont entièrement couverts par la communication, par les redevances de télévision, de radio, des médias sous toutes leurs formes. Vous voyez par conséquent l'importance de cet événement, ainsi que l'importance de la communication. Je salue tous les agents de la communication qui sont avec nous, la presse, la radio et peut-être la télévision.

Cela couvre l'ensemble des frais de fonctionnement des Jeux. Et même, dans les calculs très pointus que nous avons faits avec des responsables tout à fait avisés -croyez-le-, nous avons retenu que, pour les Jeux de 2004, il y aurait un retour de 772 MF -voyez comme c'est précis- sur ces 8 milliards. Par conséquent, nous aurions encore une recette.

Voilà le fonctionnement.

Ensuite, si nous voulons recevoir les Jeux, il faut évidemment des équipements. Quels équipements faut-il ? Il faut un stade, le stadium actuel transformé ou un nouveau stadium ? Le Délégué général Francis AMPE, les nombreux collaborateurs et moi-même avons eu plusieurs réunions avec le Conseil et le Bureau de 2004, et sur ce point précis, avant de prendre une décision, j'ai souhaité rencontrer l'architecte qui a construit le stadium.

Cette conversation a été longue et très intéressante pour moi. En tout cas, j'ai appris beaucoup de choses. Cet architecte dit que l'on pouvait rénover le stadium mais, que les exigences et les différences entre un stade olympique et ceux que l'on construisait au lendemain de la guerre ou dans les années 50 étaient telles que rénover le stadium coûterait aussi cher que d'en construire un autre, qui serait d'ailleurs à côté mais disposé d'une autre manière pour bénéficier des lacs situés à cet endroit -je ne parle pas du Lac du Héron de l'autre côté de l'autoroute-.

De toute façon, je crois que ce sera absolument indispensable pour ces Jeux, et pour la suite, car on ne peut pas imaginer être candidat pour les Jeux Olympiques et ne pas avoir une grande ambition sportive. Par conséquent, il nous faut régler un certain nombre de problèmes d'ici 2004 et au-delà pour avoir de grandes compétitions, y compris des compétitions de football, dans la Métropole lilloise.

Il faut aussi un Palais des Sports. Il sera sur Roubaix-Tourcoing : l'Union. Ce sera le début de la rénovation du quartier de l'Union.

Ensuite, il faut une piscine. Certes, il y a des piscines dans la Métropole mais il nous manque une piscine d'été qui est absolument indispensable. Ce sera par conséquent l'occasion d'en avoir une. Vous savez que Lille en avait une mais qu'elle ne l'a plus depuis quelques années. Ce sera l'occasion de la retrouver.

Plus d'autres équipements qui sont absolument indispensables. Il y a 21 sites -je ne vais pas vous les citer tous-, la plupart étant sur la Métropole. Ce n'est pas parce qu'on a voulu tout accaparer mais pour répondre à de graves critiques, sur les Jeux Olympiques qui vont avoir lieu prochainement qui, disent que c'est trop dispersé, qu'il faut que tout soit rassemblé, que tout soit compact.

.../...

Si nous avons été retenus et si nous avons gagné sur Lyon, c'est en particulier parce que nous proposons une organisation des sites qui étaient près les uns des autres. Il y a aussi des sites à Valenciennes, à Douai, à Dunkerque, à Boulogne ou à Liévin mais la plupart seront sur le site métropolitain.

Voilà pour la piscine et l'ensemble de ces équipements.

En plus, nous avons ajouté un parc olympique parce que nous voulons donner à notre candidature une originalité : celle de la simplicité, celle du caractère populaire de cette candidature. Autrement dit, à côté des 80 000 personnes qui seront dans le stade, il faut à tout prix que 200 000 personnes puissent être dans ce parc olympique pour suivre la retransmission.

Il est vrai que les places seront chères dans le stade et il faut un parc avec la retransmission de ce qui se passe dans le stade. Il faut un accès au plus grand nombre. Je suis persuadé que nous aurons un rassemblement de 250 000 personnes. Ce parc olympique, où même un certain nombre de disciplines se dérouleront, est indispensable.

Eh bien, si nous additionnons le stade, le Palais des Sports, la piscine, le parc olympique et 400 MF de crédits que nous avons affectés au départ de la S.N.C.F. de la Gare Saint-Sauveur, c'est-à-dire pour permettre d'y créer ce village olympique, nous arrivons à un total de 3 750 000 000 F auxquels s'ajoute le village olympique.

Ce village olympique est un peu à part parce que c'est le début de la construction d'un nouveau quartier de Lille. C'est donc l'affaire de Lille avec la Communauté Urbaine dans le cadre de ce que nous savons faire lorsque nous édifions des H.L.M. ou lorsque nous construisons dans Lille.

J'ai demandé au Gouvernement une dotation supplémentaire de 1 400 P.L.A. pour ce village olympique, lequel sera par conséquent construit suivant les normes qui sont les nôtres, soit publiques, soit privées, lorsqu'on construit des logements sociaux, des H.L.M., ou lorsqu'on donne des permis de construire pour des constructions privées.

Voilà l'ensemble de ce qui est absolument indispensable et le coût de l'ensemble de ces équipements absolument indispensables : 3 750 000 000 F.

J'ai vu le Premier Ministre. Je lui ai détaillé tous ces équipements. Ce qui était très important, c'était de savoir quelle serait la part de l'Etat et quelle serait la part des collectivités territoriales.

Je dois dire que j'avais quelques craintes. Le Ministère des Finances en particulier avait fait des propositions que nous n'aurions pas pu accepter et je ne savais pas du tout si le Premier Ministre allait reprendre les propositions du Ministère des Finances. Mais vous savez que le Ministère des Finances a toujours des propositions rudes... Et par les temps qui courent, la participation de l'Etat aurait pu être faible. Dans beaucoup d'équipement sportifs, l'Etat intervient pour 25 % ou 30 % mais rarement au-dessus. On en sait quelque chose dans les communes.

J'ai dit au Premier Ministre que nous aurions les plus grandes difficultés et que les Jeux ne seraient pas possibles si nous n'avions pas une participation de l'Etat de 50 % pour l'ensemble de ces équipements. Le Premier Ministre a accepté ces 50 %.

.../...

Par conséquent, le problème est ainsi posé : 3 750 000 000 F dont 50 % pour les collectivités et 50 % pour l'Etat, plus le problème de Saint-Sauveur qui est un peu particulier. Les 400 MF que nous avons placés pour le foncier de Saint-Sauveur et le déplacement de la S.N.C.F. sont comptés dans ces 3 750 000 000 F. Mais il restera à construire et c'est la Ville de Lille qui le fera dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau quartier, c'est-à-dire qu'elle permettra tout simplement à des privés ou aux Offices d'H.L.M. de construire suivant des conditions que nous connaissons.

Alors, comment payer les 50 % qui correspondent à l'engagement des collectivités territoriales ? J'ai proposé le partage suivant :

- 15 % pour la Région,
- 15 % pour les Départements,
- 15 % pour la Communauté Urbaine.

Par conséquent, il reste 5 %.

Autrement dit, les collectivités territoriales, en même temps que l'Etat d'ailleurs, s'engagent, s'il y a un déficit, à apporter ce crédit pour que les Jeux Olympiques aient lieu, pour construire tous ces équipements, pour être prêts et tenir les Jeux. C'est l'engagement de notre candidature.

Il faut bien voir -et je tiens à le préciser- que ce n'est pas un engagement comme ceux que nous prenons lorsque nous décidons d'un équipement dans tel ou tel quartier. Si nous sommes désignés, quelle joie et quel plaisir de réaliser ce que je viens de vous présenter. A ce moment-là, il y a même d'autres concours dont nous pourrions bénéficier. Je suis persuadé qu'on verra autour de la table même ceux qui ont été plus réticents ou qui ne sont pas venus à ce premier partage.

Car, vous imaginez ce que serait l'organisation des Jeux Olympiques à Lille en 2004 ! Quelle chance ce serait pour la région, pour la métropole ! Nous avons fait tellement de discours sur la nécessité de la reconversion, la nécessité de la promotion, la nécessité du développement de la région.

Nous avons déjà eu une première réponse avec le Tunnel sous la Manche, le T.G.V., Euralille... mais ce n'était pas encore complet. L'organisation des Jeux Olympiques nous donnerait la chance d'être connus et reconnus par le monde entier, par conséquent, de pouvoir bénéficier d'investissements publics ou privés qui viendront, et donc d'une immense chance pour la région ou pour la ville.

Mais si nous ne sommes pas retenus, tout tombe ! On n'a rien à payer, bien entendu. On n'a pas pris d'engagement. Mais je suis persuadé qu'il faudra faire le stade, qu'il faudra faire le parc, qu'il faudra faire le transfert de la S.N.C.F. de la Gare Saint-Sauveur si on veut que Dourges soit la station multimodale qui va donner une autre dimension à tous les problèmes de transport de la région, ce qui sera autant, voire plus bénéfique pour le Pas-de-Calais que pour le Nord mais qui sera absolument indispensable.

Tout cela, on le fera, mais peut-être mettra-t-on cinq ans, dix ans... On mettra du temps pour le réaliser. Si nous faisons les Jeux Olympiques, ce qui serait formidable, pour 2004, il faudra une anticipation. Les Jeux Olympiques joueront comme un coup de fouet fantastique pour que nous réalisions d'ici 2004 ce que nous n'aurions pu réaliser que dans dix ou quinze ans.

Voilà l'engagement.

.../...

Ce qu'on nous demande en plus, c'est une garantie. Mais cette garantie, que nous apportons au Comité Olympique, porte sur l'organisation des Jeux. Autrement dit, s'il y avait des déficits éventuels (-je ne parle pas des équipements mais de l'organisation générale des Jeux, -elle porte sur les équipements au sens que nous prenons l'engagement de les réaliser-, nous devons apporter la garantie que nous ferons ce à quoi nous nous sommes engagés) nous les prendrions en charge.

Mais, en fait, ce déficit serait pris en charge par l'Etat qui, lui aussi, apporte sa garantie. C'est la règle des Jeux Olympiques : une ville est candidate, par conséquent, elle apporte sa garantie. Ici, ce n'est pas seulement une ville mais un ensemble de collectivités territoriales qui apportent leur garantie. Et, de plus, en tout cas pour le Comité Olympique International, c'est l'Etat qui porte la responsabilité de combler le déficit. C'est la règle des Jeux Olympiques.

L'Etat demande bien entendu que les collectivités apportent leur garantie et il apporte lui-même une garantie supplémentaire totale qui couvre également notre garantie.

Voilà comment les Jeux se sont toujours organisés où que ce soit dans le monde et en particulier pour Albertville.

On demande par conséquent l'engagement de ces collectivités à construire ce à quoi elles se sont engagées. Je vais à Atlanta le 12 et je remettrai tous les dossiers en précisant que l'on s'est engagé à réaliser pour 2004 tous les équipements nécessaires. Si nous sommes retenus, nous organiserons les Jeux avec cette double garantie qui est la nôtre et celle de l'Etat.

Le problème d'un engagement particulier concerne uniquement le village olympique puisque c'est la construction d'un quartier. On nous accorde des P.L.A. A partir de là, nous appliquons les règles du privé et les règles du public et la garantie est apportée par la Ville de Lille sur ce village olympique seulement. Partout ailleurs, nous sommes ensemble pour le total.

Petit problème particulier : la négociation définitive n'est pas encore faite avec le Pas-de-Calais qui, malheureusement, ne délibère que le 4 juillet, je crois. Mais je ne peux pas attendre le 4 juillet. J'ai pris l'engagement que le Président de la République ferait parvenir sa lettre avant fin juin, c'est-à-dire dans les 10 jours. La lettre est prête, il n'y a pas de problème, par conséquent, il enverra la lettre disant que la candidature de Lille est la candidature de la France. Tout est en ordre. Je dois encore voir le Président HUGUET pour qu'il me précise exactement la participation du Pas-de-Calais qui ne porte que sur 3,6 %.

Et puis, il y a les autres Villes. Il est tout à fait normal qu'elles participent elles aussi à la fois à la couverture, à la garantie, et à cet engagement financier, cet engagement de construire. Quelles sont ces Villes ? Ce sont Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Marcq-en-Baroeul, Roncq, Lambersart, Dunkerque, Valenciennes, Douai, Boulogne et Liévin pour le Pas-de-Calais...

Les Villes avec lesquelles nous n'avons pas cessé de travailler vont prendre leurs délibérations en Conseil Municipal mais il leur est impossible de le faire dans les dix ou quinze jours. Certaines ne prennent ces délibérations qu'à la rentrée, c'est-à-dire au mois de septembre. De toute façon, cela ne porte que sur 5 % qui restent (15 % pour la Région, 15 % pour les deux Départements et 15 % pour la Communauté Urbaine). C'est donc peu pour ces nombreuses Villes que je viens de citer.

J'ai décidé de vous proposer, pour tenir nos engagements et pour que la lettre du Président de la République puisse partir le plus rapidement possible et ne pas arriver en retard, que la Ville de Lille porte la couverture de ces 5 % jusqu'à la rentrée, conjointement avec les Villes dont je vous ai parlé.

.../...

Au fond, cela revient à dire : 15 % pour les deux Départements, 15 % pour la Région, 15 % pour la Communauté Urbaine et 5 % pour différentes Villes. Mais, pour cette période exceptionnelle de quelques mois, c'est la Ville de Lille qui portera ces 5 % en attendant que le Pas-de-Calais ait délibéré et que les Villes aient fait connaître leur décision définitive.

Voilà comment se pose le problème.

J'ajoute -cela a été précisé également- que nous nous sommes engagés à avoir une délibération stipulant que, pour ces Jeux, nous avons le souci de la qualité de la vie, et par conséquent un engagement portant sur l'environnement et sur l'écologie. C'est annexé à votre délibération. C'est nous qui le décidons, personne ne nous le demande. Ce sera l'originalité des Jeux de Lille que d'avoir ce souci de l'écologie, de l'environnement et du développement durable.

Voilà les informations que je voulais vous donner. Je pense que nous pouvons adopter la délibération sur cette base. Si la délibération que vous avez sur vos tables n'est pas tout à fait conforme à ce que je viens de préciser, je vous demande de la rétablir d'ici la fin du Conseil Municipal. Mais je pense que vous avez tout à fait compris ce que je vous demande.

M. DECOCQ.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, nous avons tout à fait compris que nous sommes dans les starting-blocks, dans l'avant-dernière ligne droite et nous n'allons pas ici ou là rendre difficile ou moins forte et moins consensuelle la candidature pour le C.I.O.

Mais on peut tout de même jouer l'affaire en plusieurs temps. Tout d'abord, nous pourrions voter aujourd'hui complètement en accord avec les grandes options que vous venez de prendre. Ensuite, au moins au procès-verbal, on ne va pas être tatillon et demander au Secrétaire Général des modifications dans l'immédiat après une suspension de séance mais il faut retirer le calcul au prorata de la délibération. On avait dit en Conseil de Communauté -et la délibération l'indique- qu'il y aurait une négociation avec les Villes. Nous savons bien que c'est 5 % mais, aujourd'hui, nous n'avons pas voté en terme identique. Alors, ne nous accrochons pas sur cette précision.

Vous avez répondu pour partie sur le déficit en général et sur l'esprit du déficit. On a bien compris aussi qu'il ne faut pas jouer à se faire peur. Cela étant, sur la défaillance en matière de financements privés, "à réaliser à ses frais les équipements correspondants"... nous trouvons que cet alinéa est par trop précis. Vous auriez un engagement plus générique, quitte à y revenir ensuite plus précisément avec tous les acteurs des Jeux Olympiques lorsque nous aurons enfin été choisis, ce serait un peu plus prudent.

En tout cas, nous voterons cette délibération.

Monsieur le Maire - C'est très bien. Je vous en remercie.

Ce qui s'est passé est relativement simple. J'étais décidé à vous demander ces 5 %. L'administration municipale qui est pointilliste -elle a raison de l'être- s'est dit qu'il faudrait faire cela sur la base de la population. Mais elle a voulu trop bien faire, et c'est pourquoi je manifeste un peu d'agacement en même temps que je vous l'expose. On n'a pas encore négocié avec eux. Cela ne sera peut-être pas au prorata de la population, cela pourra se faire autrement et, de toute façon, dans un consensus général.

.../...

Il faut bien comprendre qu'il y a deux sortes d'engagements. Il y a l'engagement des Jeux. Ce sont ces fameux 8 milliards du C.O.J.O. dont je vous ai dit qu'ils seraient payés par la télévision... Cela a toujours été à peu près comme cela. Cette fois, il y a même un avantage, à savoir qu'à partir des Jeux d'Atlanta, la télévision devra payer avant la réalisation des Jeux. Une espèce de contrat est pris par les chaînes de télévision, la presse, etc.

Mais le Comité Olympique Mondial dit : "C'est vrai, c'est toujours comme cela mais il peut y avoir un déficit.". Pourquoi ? Je n'en sais rien, pour de multiples raisons. C'est ce déficit qu'il demande aux collectivités de garantir avec l'Etat. Lui le demande à l'Etat en disant : "Vous vous présentez avec une ville, par conséquent, vous devez assurer cette garantie". L'Etat, comme tous les Etats -et c'est normal- demande aux collectivités ou à la Ville qui présente les Jeux de garantir aussi.

A mon avis, le risque est minime. Que voulez-vous qu'il arrive ? Par conséquent, tout est en ordre sur ce plan, il n'y a pas de difficulté. C'est là que la ville va prendre les 5 % en disant qu'elle apporte la couverture générale avec la Région, les Départements et la Communauté Urbaine. Tout est en règle.

Ensuite, il y a quelque chose de plus particulier, à savoir les équipements. On s'engage à bâtir des équipements. C'est l'Etat qui nous le demande. Je veux que les équipements soient réalisés. On ne va pas se lancer dans cette opération des Jeux Olympiques, dire qu'on va construire un stade et, finalement, ne pas le faire. Il est évident que nous construirons et que nous ferons tout cela dès lors que nous sommes désignés. Par conséquent, il n'y a pas là de suspens, ni de grosses difficultés.

C'est la raison pour laquelle je vous demande d'accepter ce dossier sur les Jeux Olympiques.

M. BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, vous avez précisé "à parité avec l'Etat". On pourrait donc le mentionner dans la délibération.

Par ailleurs, s'agit-il des équipements sportifs ? Des équipements urbains ? Des équipements durables ? Vous n'avez pas précisé si la garantie s'appliquait à l'ensemble des équipements.

Monsieur le Maire - Je viens de l'expliquer, Monsieur BERNARD, je ne vais pas recommencer. Vous êtes un mauvais élève... Je viens de vous dire qu'en ce qui concerne la garantie des Jeux (fonctionnement : 8 milliards, etc.), on demande la couverture de l'Etat qui lui-même demande la couverture des collectivités territoriales. C'est une couverture conjointe de l'un et de l'autre mais c'est une garantie.

Il faut faire des équipements et, pour cela, il faut payer. Je vous ai dit que l'Etat apportait 50 % du financement et que nous en apportions 50 % également. L'Etat ajoute : "J'apporte 50 % du financement mais je veux avoir la garantie que vous allez réaliser les équipements". C'est la garantie pour les équipements. Cela paraît tout à fait normal, il y a une logique sur ce plan.

Que ceux qui approuvent cette délibération le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National qui ne prend pas part au vote.

Je vous remercie de la voter à l'unanimité des suffrages exprimés. C'est bien le moins d'ailleurs pour la ville candidate.

.../...

Je voudrais aborder une question dans un registre tout à fait différent. C'est une affaire dont vous avez entendu parler par la presse. Vous le savez, depuis près de trois semaines, huit pères de famille étrangers, parents d'enfants français, ont engagé une grève de la faim comme moyen ultime de sensibiliser à la fois l'Etat et l'opinion sur la situation juridique aberrante dont ils sont victimes.

En effet, ces parents qui ne peuvent être expulsés du territoire national en vertu d'une convention européenne ne parviennent pourtant pas à obtenir un titre de séjour leur permettant de rester officiellement auprès de leurs enfants.

Il faut le dire autour de vous et je profite de cette réunion du Conseil Municipal pour évoquer l'absurdité de cette particularité de la loi PASQUA. En vertu de cette particularité de la loi, on peut les expulser. Ils ont des enfants français. La condition, est que les parents soient, eux aussi, nés en France. Là, certains sont nés en France, d'autres nous disent qu'ils n'y sont pas nés... Quand je dis "en France", cela veut dire la communauté française, à savoir le Sénégal, la Guinée, etc. Dès lors qu'ils sont nés dans ces territoires sous le drapeau français, ils sont considérés comme français.

D'abord, contestation. Pas facile en particulier pour la Guinée. Vous savez que, de tous les territoires, la Guinée est le seul pays qui n'avait pas accepté de rester dans la communauté française. Ensuite, les choses se sont arrangées mais ! Ils n'ont pas toujours leurs papiers, c'est un problème administratif.

De toute façon, même si l'Administration française voulait les expulser, elle ne le pourrait pas en vertu d'une convention européenne. Ils sont donc dans cette situation impossible : d'un côté, ils ne peuvent pas être expulsés -et nous ne le voulons pas non plus-, et d'un autre côté, ils ne peuvent pas avoir de carte de séjour. Ou alors on veut bien leur donner une carte de séjour mais ils ne peuvent pas travailler. Ce sont vraiment des situations incroyables !

Quand on le dit, cela paraît déjà incroyable, mais quand on le vit, quand on voit les petits gosses, l'un qui a la coqueluche et qui tousse, quand des gens qui travaillaient n'ont plus de travail et n'ont pour perspective que de rester encore un an en France sans travail... Que va-t-il advenir d'eux ?

Des gens généreux et des associations se sont émus de cette situation. Je suis moi-même allé voir ces Guinéens pour leur apporter l'expression de la sympathie de la Ville, du Conseil Municipal -j'en suis persuadé- et de tous ceux qui sont généreux et qui ne peuvent pas accepter qu'on laisse des gens dans cette situation.

Je dois dire -mais peut-être Monsieur DELGRANGE va-t-il nous le dire exactement- qu'on est tout de même arrivé à une solution. Je pense qu'une carte valable un an leur est donnée avec la possibilité de travailler. En tout cas, c'est la conversation ultime que nous avons eue avec le Préfet. Je lui ai parlé longuement au téléphone. Je sais ce que demandaient ces Guinéens et leurs intermédiaires. Seulement, a-t-on la confirmation aujourd'hui concernant cette carte donnant la possibilité de rester un an et surtout la possibilité de travailler ? Je l'espère.

M. DELGRANGE.

M. DELGRANGE - Deux mots, Monsieur le Maire. Un mot sur la situation et un commentaire d'ordre général.

.../...

La situation à 16 h 00, sur la base de la proposition du Préfet que vous venez d'indiquer, était la suivante : une carte de visiteur sur laquelle figure la mention "avec autorisation de travailler" a été fournie à 14 des cas, avec un engagement du Préfet de suivre l'avis de la Commission des Cartes de Séjour qui se tient le 8 juillet d'attribuer la carte de dix ans le lendemain de cette Commission si celle-ci émet un avis favorable, dans l'hypothèse d'un doute de la Commission, ce doute bénéficiant aux personnes intéressées.

A l'heure qu'il est, il reste une difficulté majeure puisque, à la grande surprise de tout le monde, il semblerait qu'à une personne qui était déjà passée en Commission de Carte de Séjour avant l'édition des lois PASQUA, le Préfet était d'accord hier pour attribuer une carte de séjour de dix ans. Or, il s'avère qu'à 16 h 00, les services de la Préfecture que j'ai eus par l'intermédiaire du Directeur de Cabinet s'apercevaient que l'avis de la commission, ce n'était pas dix ans mais un an. Il reste donc une situation de blocage.

Hormis ma surprise qu'on s'aperçoive de la situation du dossier après 18 jours de grève de la faim, on attend la décision puisqu'il est entendu que les grévistes de la faim ne se désolidarisent pas du dossier. Néanmoins, le Directeur de Cabinet avait l'air ouvert et on devrait aller vers une solution satisfaisante qui permettrait de suspendre la grève de la faim jusqu'au 8.

Un commentaire d'ordre général.

Chacun sait ici la position que j'ai prise. Je n'ai pas à la justifier. Il y a quelques dizaines d'années, on a vécu dans notre pays et en Europe un certain nombre de situations compliquées. Pour ma part, ce conflit ne pose pas exclusivement une difficulté pour les parents étrangers mais se pose aussi à la société française et à la vision qu'on a du projet de société qu'on veut mettre en oeuvre.

Je sais lequel j'ai choisi. Il est clair que ce type de situation, dépasse le débat général sur l'émigration, mais interroge sur la manière dont un Gouvernement traite dans ce pays des parents étrangers d'enfants français.

Il s'agit là d'un scandale ! Ils ont moins que rien ! Alors qu'il n'y a pas si longtemps que cela, on émettait l'hypothèse de trouver une forme de sécurité sociale pour les chats et les chiens abandonnés ! On laisse les gens dans une situation inadmissible ! Ce sont 269 cas dans le Nord - Pas-de-Calais, ce sont des dizaines de cas en France !

J'aurai juste une interpellation formelle car je n'ai pas eu le loisir de vous la faire. Monsieur le Député, c'est votre Gouvernement, et non pas Monsieur le Préfet qui ne fait qu'appliquer les consignes du Gouvernement, qui aujourd'hui, malgré l'évidence de ces dossiers qui sont mis sur la place publique, crée cette situation qui est une conséquence évidente de la mise en oeuvre du projet PASQUA qui semble confirmé par le projet DEBRE.

Alors que Monsieur PASQUA a sorti une circulaire dès qu'il a eu connaissance de cette situation, circulaire confirmée par Monsieur DEBRE. Aujourd'hui, il semble que le Préfet, sur commande du Gouvernement, ne change pas sa décision. Il est inadmissible, Monsieur le Député, que dans notre pays sur cette situation de parents étrangers d'enfants français, on puisse accepter ceci.

Je vous rappelle pour ma part qu'un de mes parents est étranger.

Merci.

(applaudissements).

.../...

Monsieur le Maire - Merci.

On comprend très bien que des problèmes comme ceux-là puissent soulever beaucoup d'émotion. Nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale et je ne suis pas au Sénat où l'on discute de ces problèmes. J'ai donné une carte de dix ans et vous savez comment certains ont pris cette affaire. Je considère que j'avais une politique très libérale.

Les temps ont changé. Vous avez très bien fait de vous exprimer comme vous l'avez fait mais nous n'allons pas continuer le débat quant à savoir s'il fallait cette loi ou non. La France a des élections, la France a un Gouvernement. C'est ainsi. Ceux qui n'acceptent pas cela attendront des jours meilleurs et feront en sorte que ces jours meilleurs viennent pour régler les problèmes. Pour le moment, c'est comme cela.

Mais je crois que nous pouvons tous être d'accord pour dire, sans considérations politiques -que nous exprimerons les uns et les autres le moment venu-, que nous sommes devant des problèmes humains. Je suis Maire de Lille, je ne peux pas accepter n'importe quoi dans ma ville, même en dehors de mes engagements politiques sur ce que je pense de telle loi et de tel article.

Nous avons fait la chaîne d'amitié, la chaîne de sympathie de façon à les tirer d'affaire. Les tirer d'affaire, c'était d'abord les aider sur le plan financier. Voilà pourquoi, quand j'ai vu ces gosses et leurs difficultés, je leur ai dit : "le Conseil Municipal a lieu lundi, je vais lui demander - c'est à vous de le décider- d'ouvrir un crédit de 10 000 F au titre de soutien et d'aide à vos familles de façon à ce que ceux qui ont en charge les problèmes sociaux puissent vous aider".

Dites-vous bien que quand il sont dans cette situation, ils n'ont plus de Sécurité Sociale, il n'y a plus du tout de couverture pour ces gosses malades. Ils sont sans moyens, sans Sécurité Sociale. Un des enfants avait la coqueluche -je ne suis pas médecin mais il suffisait de l'entendre-, il fallait naturellement qu'on le soigne.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal est invité à décider l'ouverture d'un crédit de 10 000 F à titre de soutien et d'aide aux familles.

J'ai demandé par ailleurs à Monsieur CALONNE qui a cette responsabilité de prendre contact avec les associations, de les réunir et de nous informer avec Monsieur DELGRANGE de l'évolution de la situation de ces familles. Naturellement, s'il y avait des développements ultérieurs en ce qui concerne le soutien que nous devrions apporter à ces familles, vous nous le diriez et nous prendrions, avec Monsieur KANNER, les dispositions indispensables.

Pour le moment, c'est un premier secours absolument nécessaire. Je propose au Conseil Municipal de le voter parce que c'est une façon d'exprimer notre sympathie à ceux qui sont dans le besoin et qui ont de graves difficultés.

Parallèlement, tous ceux qui le veulent dans cette assemblée continueront leur pression, et à discuter avec les autorités de l'Etat, c'est-à-dire avec le Préfet, pour qu'ils puissent au moins obtenir la carte d'une année et la possibilité de travailler. S'ils n'ont pas de travail, que voulez-vous qu'ils fassent ? Ils ne souhaitent pas du tout être pris en charge pendant un an, ni par la Ville, ni par d'autres organismes. Ils souhaitent travailler. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux, pour ne pas dire la majorité, avaient du travail.

M. RICHIR.

.../...

M. RICHIR - Je souhaite simplement rappeler trois éléments.

Premièrement, ne caricaturons pas. Il est clair que les uns et les autres nous partageons et comprenons la souffrance des êtres qui ont pris cette décision de faire la grève de la faim et qui donc mettent éventuellement en péril leur santé pour obtenir une revendication qui leur paraît juste. A titre humain, en tant qu'individu, en tant que citoyen, nous respectons ce type de comportement qui mérite assistance.

Il m'apparaîtrait utile cependant de ne pas utiliser une situation, certes douloureuse et difficile, pour faire un certain nombre d'amalgames. Aujourd'hui, les services de l'Etat se trouvent devant un nombre considérable de dossiers à étudier. Un grand nombre d'entre eux -je le dis pour mon collègue- ont été solutionnés de façon satisfaisante. Certains de ces dossiers sont beaucoup plus difficiles à régler.

Je suis moi-même en contact avec le Cabinet du Préfet. Je ne suis pas sûr qu'il faille nécessairement régler tous les problèmes sur la place publique, en particulier parce que certains cas peuvent poser des problèmes de confidentialité. Il faut être très prudent dans ce genre de chose.

Troisième point que je voulais souligner. Je regrette que, tout à l'heure, vous n'ayez pas fait remarquer à notre collègue que, effectivement, nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale et qu'il n'est pas dans le rôle d'interpeller un élu parlementaire directement dans cette assemblée. Je constate d'ailleurs que les Parlementaires Socialistes ont toute possibilité d'interpeller l'Assemblée Nationale lors des questions orales.

Monsieur le Maire - Je croyais qu'il m'interpellait moi-même...

M. RICHIR - Vous êtes Sénateur et non pas Député...

Les Députés Socialistes ont toute possibilité pour poser une question orale demain ou mercredi puisque ce sont les deux dernières séances de questions parlementaires.

Enfin, et je voudrais donner là le point de vue de notre groupe, nous pensons qu'il n'est pas dans la compétence du Conseil Municipal, quelle que soit l'attitude que nous puissions avoir concernant ce dossier, de voter ce type de subvention. C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas part au vote.

J'ajouterai qu'il faudra aussi voir comment l'ensemble des services municipaux vont pouvoir se comporter par rapport à ces familles en particulier. Si, demain, ces familles demandent un logement de l'Office d'H.L.M., quelle sera la réponse de cet Office d'H.L.M. ? Quant à la question des soins, je rappelle qu'un enfant français a droit de toute façon à l'aide médicale gratuite et que toute demande peut être faite. Je pense d'ailleurs qu'elle a déjà été faite pour certains d'entre eux.

M. ROMAN - Elle est contingentée...

Monsieur le Maire - Qui souhaite s'exprimer sur cette question ?

M. DEGREVE.

M. DEGREVE - Simplement pour confirmer que le Groupe Communiste votera cette proposition, qui est conforme à son engagement depuis le début de ce mouvement. Sa solidarité est acquise jusqu'à la fin de cette lutte comme elle l'était aussi en amont dans toutes les luttes qui ont précédé pour faire en sorte que la République reste une et indivisible, que l'égalité des droits pour chacun de ses citoyens qui réside sur son sol soit une réalité.

.../...

Monsieur le Maire - Je reprends ma proposition qui est d'ouvrir un crédit de 10 000 F pour venir en aide à des enfants français et à leurs parents qui sont actuellement en difficulté. Je prends l'engagement aussi de m'occuper de leur sort comme je m'occuperais du sort de n'importe quel Français ou n'importe quel Lillois qui pourrait être en pareille difficulté sur le territoire de notre commune. Nous sommes une ville de solidarité et de fraternité et nous voulons l'exprimer lorsque les gens sont en détresse. Sinon, cela ne sert à rien de faire des discours.

Que ceux qui sont d'accord pour ouvrir ce crédit de 10 000 F le manifestent en levant la main : les Membres de la Majorité.

Avis contraire : Néant.

Abstention : le Front National.

L'Intergroupe pour une nouvelle démocratie municipale ne prend pas part au vote.

Voici maintenant les dossiers qui ont été étudiés par les Commissions, puis revus en Conseil Privé, puisque nous nous réunissons avant ce Conseil public, et qui ont été adoptés. Autrement dit, ils ne feront l'objet d'aucune observation mais je suis obligé réglementairement de les passer devant le Conseil Municipal.

Il s'agit des dossiers 2, 3 bis, 6, 7, 10, 12, 13, 16 et 17.

Je vous propose d'adopter tous ces dossiers.

Que ceux qui sont d'accord avec cette proposition le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,
Maire Délégué

96/324 - Commune Associée d'Hellemmes - Ecole Herriot - Organisation d'un séjour en auto-gestion dans les Flandres - Versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire.

96/325 - Commune Associée d'Hellemmes - Aménagement des Rythmes de vie de l'enfant et du jeune - Prise en compte de l'ancien contrat d'aménagement du temps de l'enfant de l'école Herriot - Subvention et réemploi.

96/326 - Commune Associée d'Hellemmes - Animation culturelle dans les écoles - Subvention aux coopératives des écoles publiques - Exercice 1996.

96/327 - Commune Associée d'Hellemmes - Ecole de Musique Communale - Revalorisation des tarifs.

96/328 - Commune Associée d'Hellemmes - Subvention de fonctionnement aux foyers de jeunes et amicales laïques - Exercice 1996.

96/329 - Commune Associée d'Hellemmes - Associations sportives - Ecoles communales de sport - Subventions.

.../...

96/330 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "JOC-JOCF d'Hellemmes" - Organisation d'un rassemblement - Octroi d'une subvention - Exercice 1996.

96/331 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Damier Club d'Hellemmes" - Versement d'une subvention de fonctionnement.

96/332 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Nord Balades Hellemmes" - Versement d'une subvention de fonctionnement.

96/333 - Commune Associée d'Hellemmes - Association pour le Développement de l'Animation et de la Culture d'Hellemmes - Versement d'une subvention complémentaire.

96/334 - Terrain sis à Hellemmes, 99 rue Jules Ferry - Achat par la ville à Madame CHERGUI-POLAERT et Monsieur VERDIERE - Paiement d'une indemnité compensatrice.

96/335 - Immeuble sis à Hellemmes, 11 rue Pierre Delmas - Donation pure et simple par Madame MACQ à la Ville de Lille.

96/336 - Droit de Prémption Urbain - Immeuble sis à Hellemmes - Impasse Flavigny - Vente par la Communauté Urbaine de Lille à la Ville de Lille.

Adoptés.

Chemise n° 3 bis

LILLE GRAND PALAIS

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Conseiller Municipal délégué

96/353 - Association Lille Grand Palais - Mandat de gérance - Exercice 1995.

96/354 - SAEM Lille Grand Palais - Modalités de remboursement des frais avancés et acomptes perçus par la Ville.

Adoptés.

Chemise n° 6

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Conseiller Municipal délégué

96/363 - Echange de jeunes dans le cadre des centres aérés du 7 au 21 juillet 1996 - Règlement des frais.

Adopté.

Chemise n° 7

GESTION DES FLUIDES

Rapporteur : Monsieur BURIE,
Conseiller Municipal délégué

96/364 - Réseau de chauffage urbain - Modification des prestations.

.../...

96/365 - Exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude des bâtiments communaux de Lille et de Lille-Hellemmes - Marché sur appel d'offres - Avenant n° 1.

96/366 - Bâtiments communaux - Conduite entretien - Approvisionnement en combustible et garantie totale des installations de chauffage, conditionnement d'air, production d'eau chaude et traitement de l'eau - Marché sur appel d'offres - Avenant n° 4.

Adoptés.

Chemise n° 10

CITOYENNETE - MEDIATION

Rapporteur : Madame ROUGERIE.
Conseiller Municipal délégué

96/369 - Attribution d'une subvention à la SAFIA au titre de la Citoyenneté.

Adopté.

Chemise n° 12

ACTION HUMANITAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire.
Monsieur DELGRANGE ayant quitté la séance

96/371 - Subvention destinée à un organisme à vocation humanitaire.

96/372 - Modification d'attribution de subvention à un organisme à vocation humanitaire.

Adoptés.

Chemise n° 13

DROITS DE LA FEMME

Rapporteur : Madame HENAUT.
Conseiller Municipal délégué

96/373 - Subventions destinées aux organismes en faveur des Droits des Femmes.

Adopté.

Chemise n° 16

PROPRETE

Rapporteur : Monsieur FLORENCE.
Adjoint au Maire

96/392 - Nettoyement de la voie publique et des espaces publics du site d'EURALILLE - Marché de prestations de services sur appel d'offres.

Adopté.

.../...

Chemise n° 17

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

96/393 - Action Culturelle - Legs "De Vos" - Vente de l'immeuble - Autorisation.

96/394 - Monuments Historiques - Eglise Saint-André - Restauration d'une fenêtre du chœur.

96/395 - Monuments Historiques - Eglise Sainte-Marie-Madeleine - Purge de la façade d'entrée.

96/396 - Monuments Historiques - Eglise Saint-Maurice - Restauration de 4 peintures attribuées à Watteau - Convention.

96/397 - Eglise du Sacré Coeur - Vitraux - Baies 4 et 5 - Restauration.

96/398 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 11 : électricité - Avenant.

96/399 - Palais des Beaux- Arts - Rénovation - Lots n° 18 A 3 : serrurerie divers, n° 18 A 4 : serrurerie habillage - Avenant.

96/400 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Ouvrages d'accessibilité pour la maintenance ultérieure des installations - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

96/401 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 9 : chauffage - Avenant.

96/402 - Musée des Beaux-Arts - Sollicitation de la subvention FEDER.

96/403 - Musée des Beaux-Arts - Acquisitions de dessins et tableaux.

96/404 - Musée des Beaux-Arts - Dons - Acceptation.

96/405 - Musée des Beaux-Arts - Numérisation des collections - Demande de subvention à la D.R.A.C.

96/406 - Musée de l'Hospice Comtesse - Livrets documentaires "Découvre ton Quartier, ta Ville et ta Région" - Convention de partenariat avec la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture.

96/407 - Musée de l'Hospice Comtesse - Opération "Découvre ton Quartier, ta Ville et ta Région" - Convention de Partenariat avec le Crédit Municipal de Lille.

96/408 - Musée de l'Hospice Comtesse - Opération "L'Invitation au Musée" - Proposition de gratuité.

96/409 - Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "Géants et Dragons" - Tarification.

96/410 - Musée de l'Hospice Comtesse - Vente de photographies - Tarification.

96/411 - Musée de l'Hospice Comtesse - Ateliers découverte - Tarification.

96/412 - Théâtres Municipaux - Construction de décors d'opéra - Appel d'offres - Autorisation.

96/413 - Théâtres Municipaux - Saison 1996/1997 - Location de salles - Revalorisation des tarifs.

.../...

96/414 - Théâtres Municipaux - Mise à disposition de locaux de l'Opéra à l'Association "Danse à Lille" - Convention - Reconduction.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Madame BUFFIN, on a adopté vos rapports mais vous aviez une petite communication à nous faire.

Mme BUFFIN - Monsieur le Maire, je voulais simplement rappeler à nos collègues que, le week-end dernier, il y a eu une journée portes ouvertes du chantier du Palais des Beaux-Arts qui est à ce jour presque terminé, tout au moins dans son gros oeuvre. Cette visite a connu un succès foudroyant puisque près de 18 000 visiteurs sont venus pendant ces deux jours. Quand on sait qu'avant la fermeture, il réunissait environ 70 000 visiteurs par an, on peut se rendre compte que ces travaux vont élargir de beaucoup ce public.

Le public a beaucoup apprécié les nouvelles infrastructures qu'il a pu voir et remarquer. Il n'y a pas eu de grosses critiques et la presse s'est fait l'écho de ce chantier. Il nous reste maintenant à le réaménager. Il faudra pour cela six à huit mois. Je pense que nous pourrons rouvrir le Musée complètement terminé entre le mois d'avril et le mois de juin au plus tard.

Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire - Nous nous félicitons aussi de ce succès.

Si notre Palais des Beaux-Arts rencontre déjà un tel succès alors que les oeuvres ne sont pas accrochées, qu'est-ce que cela va être l'an prochain... Je crois que nous avons bien fait de procéder à une ouverture en deux phases : une phase pour le bâtiment rénové qui est un plein succès, et une deuxième phase avec les oeuvres et les plans reliefs.

J'appelle maintenant le dossier n° 3. Madame AUBRY

Chemise n° 3

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES Rapporteur : Madame AUBRY
Premier Adjoint au Maire

96/337 - Association "Seine-Nord/Seine-Est" - Adhésion de la Ville de Lille - Versement d'une cotisation.

Adopté.

96/338 - Transfert à Lille d'une partie de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) - Approbation du protocole d'accord.

Monsieur le Maire, juste quelques mots tout d'abord sur le dossier 96/338.

Vous vous rappelez sans doute que le Gouvernement avait décidé en 1991 la délocalisation de l'I.N.P.I. (Institut National de la Propriété Industrielle). A la suite d'une demande des salariés, cette décision avait été annulée par le Conseil d'Etat mais a été reprise depuis par les Gouvernements successifs. Finalement, la décision a été prise de délocaliser dans la ville de Lille une partie des activités de cet Institut National de la Propriété Industrielle.

.../...

Le Directeur Général recherchait un moyen de localisation dans la ville de Lille et a été intéressé par l'achat d'une propriété de la Ville qui est l'ancienne E.R.A.P. (Ecole Régionale des Arts Plastiques) Boulevard Carnot. Nous sommes arrivés à un protocole d'accord qui, à mon avis, comporte globalement deux avantages pour la Ville de Lille.

Le premier, c'est que l'I.N.P.I. a décidé de délocaliser 150 emplois sur la ville de Lille. Sur ces 150 emplois, 50 proviendront d'emplois déjà tenus par des agents titulaires de l'I.N.P.I. qui viendront travailler à Lille. Sur les 100 autres, 50 sont aujourd'hui tenus par des salariés de l'I.N.P.I. qui resteront dans la région parisienne et qui pourront être remplis localement. Les 50 restants sont des nouveaux emplois créés en fonction des nouvelles activités de l'I.N.P.I. qui seront créées eux aussi à Lille. Cela veut dire que, sur 150 emplois, environ une centaine d'emplois dans un premier temps seront créés à Lille.

Le deuxième élément positif, c'est que cette propriété de la Ville, l'E.R.A.P., qui est vide depuis plusieurs mois se dégradait, et que l'I.N.P.I. a été d'accord pour l'acquérir au prix de 16 MF, c'est-à-dire au prix que les Domaines avaient défini il y a maintenant trois ans.

Comme cet immeuble nécessite des travaux, nous avons donné notre accord à l'I.N.P.I. pour passer un bail avec cet organisme qui nous paiera un loyer de 1 200 000 F en attendant la vente au prix de 16 MF.

C'est cet accord que nous demandons au Conseil Municipal d'adopter aujourd'hui.

Monsieur le Maire - Y a-t-il des observations ?

M. BARBAROSSA.

M. BARBAROSSA - Monsieur le Maire, chers collègues, en 1991, pour des raisons d'intérêt national, le Groupe Communiste avait exprimé son opposition à la délocalisation totale de l'I.N.P.I. à Lille. Il était en cela solidaire des salariés. C'est donc tout naturellement qu'à propos de cette délibération, nous avons repris contact avec le Comité de Résistance que ceux-ci avaient créé alors et qui compte encore aujourd'hui 400 adhérents. Les salariés ont d'ailleurs été informés des projets que nous examinons aujourd'hui lors du Conseil d'Administration du 18 avril.

Le Répertoire National des Métiers, l'Observatoire de la Propriété Intellectuelle, l'espace Conférence et le Musée sont des créations d'activités nouvelles -celles auxquelles vient de faire allusion Madame AUBRY-. Elles répondent à des besoins réels, elles permettent de créer des emplois, elles consolident l'existence de l'I.N.P.I. qui est d'ailleurs toujours menacée par l'Office Européen de la Propriété Industrielle. Elles sont donc reçues de façon très positive par les salariés qui se demandent toutefois comment tout cela va être financé et quel est l'engagement de l'Etat. J'y reviendrai.

Les choses sont beaucoup moins simples concernant les transferts.

Le registre national du commerce et des sociétés était une activité d'archivage d'un kilomètre linéaire de documents, activité largement sous-traitée par l'I.N.P.I.

Quant au centre informatique du traitement des marques et des brevets qui emploie une trentaine d'informaticiens, l'opportunité de le transférer n'est évidente pour personne et ce transfert posera d'ailleurs de nombreux problèmes.

.../...

On pourrait se dire "voyons tranquillement les choses et vérifions que tout cela ne portera tort ni à l'I.N.P.I. lui-même, ni aux salariés". Mais rien dans cette affaire ne va dans ce sens. Pourquoi avoir mis cette date limite du 31 juillet qui donne vraiment l'impression que l'on veut faire les choses dans la précipitation ?

Il a été assuré aux 100 salariés concernés que ne seront transférés que les volontaires. Ils sont actuellement une vingtaine.

En revanche, on a contraint tous les nouveaux embauchés depuis quelques années, dans ces services, à signer une clause de mobilité, c'est-à-dire l'obligation pour eux d'accepter d'être délocalisés.

Il faut savoir enfin que de toutes les délocalisations effectuées, aucune n'a tenu les promesses faites aux salariés, notamment concernant l'emploi des conjoints. C'est pourquoi nous partageons l'avis des salariés et souhaitons expressément que la création des activités nouvelles et les embauches correspondantes précèdent toute autre opération. Si nous en avons la possibilité, nous voterions pour ces créations et contre les transferts, d'autant que la question des moyens n'est pas abordée.

En 1991 déjà, le Gouvernement avait ponctionné de 150 MF le budget de l'I.N.P.I. pour boucher des trous ailleurs. Il a recommencé cette année avec un prélèvement de 215 MF. L'I.N.P.I. ne dispose d'aucune marge de manoeuvre budgétaire. Sans engagement de l'Etat, qui va payer une opération dont le coût estimé est de 1 MF par emploi, soit environ 150 MF.

L'ensemble de ces considérations amènent le Groupe Communiste à s'abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire - Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? (non).

Que ceux qui sont d'accord pour adopter la délibération présentée par Madame AUBRY le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Groupe Communiste.

Avis contraire : Néant

Abstentions : le Groupe Communiste.

Elle est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. RICHIR, vous vouliez vous exprimer sur la délibération 96/340.

Mme AUBRY - Je souhaite la présenter d'abord.

Monsieur le Maire - D'accord. Allez-y.

POLITIQUE DE LA VILLE

96/339 - Quartiers prioritaires du Contrat de Ville - Fonds de concours de la Communauté Urbaine de Lille - Enveloppe 1996 - Convention.

Adopté.

.../...

96/340 - Plan Local de Développement - Quartier du Faubourg de Béthune - Adoption.

Mme AUBRY - Il s'agit du Plan Local de Développement du quartier du Faubourg de Béthune que je présenterai rapidement en compagnie de la Présidente du Conseil de Quartier, Martine FILLEUL, avec laquelle ce plan a été élaboré.

Je voudrais d'abord dire, Monsieur le Maire, que ce plan se situe dans le cadre du programme que vous avez présenté aux Lillois pour ce mandat puisqu'il répond particulièrement aux deux objectifs que vous aviez fixés : construire une ville où chacun ait sa place et construire une ville où nous vivions mieux ensemble.

Je crois que beaucoup de ce qui est fait et de ce qui sera fait pendant ce mandat répond à ces deux objectifs et que nous sommes aussi tous convaincus que ce qui sera fait pour les quartiers en difficulté de la ville va particulièrement dans ce sens.

Aussi, au-delà de la Politique de la Ville traditionnelle, a-t-il paru intéressant à l'ensemble de l'équipe municipale de proposer de mettre l'accent, année après année, sur un quartier en difficulté de cette ville pour en faire véritablement un grand projet de la ville, comme cette ville a su se mobiliser sur des projets économiques comme Euralille ou sur des projets à vocation plus culturelle et générale comme le projet des J.O.

Aussi, ce Plan de Développement du Quartier Faubourg de Béthune est un plan qui, pendant deux ans, mettra le quartier du Faubourg de Béthune au coeur de nos priorités, c'est-à-dire au coeur des priorités de l'ensemble des délégations, pour véritablement faire en sorte que ce quartier qui, comme beaucoup de quartiers en difficulté, va vers une spirale négative, retrouve de l'espoir et, nous l'espérons tous, soit capable de basculer dans une vision plus optimiste et plus positive.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un projet global tout d'abord. Il faut dire, Monsieur le Maire, que ce projet préparé avec Martine FILLEUL l'a été avec l'ensemble des Adjointes qui ont collaboré à ce programme qui doit donner au quartier Faubourg de Béthune les moyens de changer de visage, de se prendre en mains et d'avoir, nous l'espérons, un certain nombre d'éléments positifs à la fois dans les conditions de vie et pour l'emploi de ses habitants.

C'est un projet global parce qu'il traite l'ensemble des aspects tenant aux conditions de vie des habitants, l'emploi et l'insertion, c'est le problème n° 1, les problèmes de sécurité et d'environnement, les problèmes d'action sociale, de culture, de sport et d'enseignement.

La deuxième caractéristique sur laquelle je souhaitais insister, en dehors de cette globalité, c'est le fait que nous avons et que nous continuerons à mobiliser l'ensemble des acteurs sur ce quartier Faubourg de Béthune pendant les deux ans qui viennent, sachant que, par la suite, un autre quartier sera évidemment retenu.

Pendant deux ans, il nous paraît essentiel que beaucoup de nos énergies soient focalisées sur ce quartier pour que, encore une fois, il puisse basculer positivement.

Cela est vrai du budget de la Ville et des budgets que nous sollicitons -je pense à ceux de l'Etat, de la Région ou du Département en fonction des thèmes-, mais cela est vrai aussi des entreprises avec lesquelles nous travaillons -je pense notamment au Club d'entreprises mis en place par la Fondation Agir contre l'Exclusion - qui seront mobilisées pour redonner une vie notamment au centre commercial du Faubourg de Béthune.

.../...

Mais c'est encore plus vrai pour tous ceux qui travaillent sur le terrain. Je pense bien sûr aux institutionnels, mais aussi aux associations locales, aux bénévoles, aux habitants avec lesquels nous avons préparé ce projet.

C'est le troisième élément que je voulais souligner dans cette introduction, à savoir que ce projet est le fruit d'un travail mené en collaboration avec les acteurs de terrain et avec les habitants, et qui sera poursuivi avec eux tant nous sommes convaincus que ces quartiers ne bougeront que si les habitants nous aident à les faire bouger, à condition bien évidemment qu'on soit capable de leur en donner les moyens -et c'est notre objectif-. Il ne s'agit pas là d'apporter une approche d'assistance à un quartier en difficulté mais bien de soutenir des énergies, des initiatives pour qu'un quartier dans son entier se prenne en mains pour changer profondément.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, Martine FILLEUL va faire un diagnostic très rapide du quartier pour expliquer le choix de ce quartier puis, là aussi, sous les trois aspects, nous essaierons d'apporter les quelques grands axes de ce plan en étant le plus rapide possible, mais c'est un projet important pour le Faubourg de Béthune.

Monsieur le Maire - Martine FILLEUL.

Mme FILLEUL - Monsieur le Maire, je ferai un diagnostic rapide sur le quartier du Faubourg de Béthune.

L'appellation de "Quartiers Sud de Lille" a souvent donné de ce morceau de ville une image simplificatrice et globale. Or, chacun des quartiers concernés a son identité, son histoire, ses évolutions, ses contradictions et ses paradoxes. Je dirai que c'est particulièrement le cas pour le quartier du Faubourg de Béthune qui, tout à la fois et en même temps, présente des caractéristiques d'un village et d'une banlieue, des atouts extraordinaires et des difficultés importantes.

Au chapitre des difficultés, je voudrais retenir trois points.

Le chômage.

Il touche 27 % de la population et 44 % des chômeurs sont des chômeurs de longue durée, tandis que 80 % d'entre eux ont un niveau de qualification égal ou inférieur au C.A.P. Les jeunes du quartier quittent encore le système scolaire plus tôt que les autres et sont également lourdement touchés. Il n'existe par ailleurs sur le quartier aucune structure de formation ou d'insertion susceptible de leur venir en aide.

Les référents R.M.I., la Mission Locale travaillent dans des conditions précaires.

Le deuxième point que je me permettrai de souligner, c'est le problème de la **petite enfance**.

Le quartier du Faubourg de Béthune compte 37 % de sa population entre 0 et 24 ans. Cela pourrait apparaître comme un atout si on ne se rendait compte qu'en fait, ces jeunes entrent dans la vie d'une manière bien difficile puisque les bilans de la P.M.I. montre qu'un enfant sur deux, à 4 ans, nécessite un suivi lourd, qu'il soit d'ordre médical ou psychologique.

Le troisième point noir sur lequel je voudrais attirer votre attention, c'est l'**image négative du quartier**.

.../...

Elle est à l'origine d'une vacance des logements qui s'est aujourd'hui stabilisée. Néanmoins, elle reste responsable d'une grande difficulté à trouver une nouvelle population pour réinvestir ce quartier et donc, par là même, les écoles.

Elle est également responsable d'une auto-dévalorisation des habitants qui considèrent qu'il est plus difficile de s'en sortir dans la vie quand on habite le Boulevard de Metz.

Heureusement, il y a des atouts -je vous en parlais il y a un instant-, et ces atouts sont importants.

Je voudrais parler de la petite taille de ce quartier - il compte seulement 8 000 habitants- renforcée par un certain nombre de coupures qui ont permis au quartier de se structurer autour d'entités qui ont conservé une certaine identité et donc des liens de voisinage, des liens de proximité importants qui, par certains côtés, rappellent des modes de vie plutôt villageois.

En même temps, ce quartier a une situation stratégique intéressante dans la ville en ce sens qu'il est proche du centre et qu'il est en même temps bien placé par rapport aux différentes structures autoroutières, routières et par rapport aux lignes de transport en commun.

Par ailleurs, il est une qualité très importante également, ce sont les espaces verts qui sont unanimement appréciés par les habitants.

Mais ce diagnostic ne serait pas complet si, à ces éléments objectifs d'analyse urbaine et sociologique ou statistique, on n'ajoutait pas d'autres éléments d'appréciation -ceux-là peuvent être un peu plus subjectifs- pour rendre compte de la vie, de la diversité de cette vie dans ces quartiers, et de son foisonnement.

C'est pourquoi je voudrais également parler de l'état d'esprit de la population du Faubourg de Béthune. Je prendrai, pour être rapide, cet exemple des Liliades qui se sont terminées hier soir et qui ont été montées à l'initiative de deux jeunes du quartier. En effet, la population du quartier du Faubourg de Béthune se révèle tout à fait prompte à relever les défis et à mettre en oeuvre un certain nombre de projets.

Mais je n'oublierai pas d'autres manifestations comme Concordance, ce festival de théâtre avec et pour les habitants, de même qu'un certain nombre d'associations qui se remettent en route dans le quartier sur différentes thématiques.

Il y a par ailleurs -et je tiens à le souligner- comme un aspect très positif du quartier, un réseau de partenaires qui va bien au-delà de ses missions originelles, au nombre desquelles je voudrais citer le Centre Social qui a connu un certain nombre de difficultés mais qui occupe maintenant toute sa place dans le quartier.

Je voudrais citer les écoles, le collège qui sont très impliqués aussi dans les activités du quartier, mais également l'Office Public d'H.L.M. avec son Agence et son Directeur qui sont également toujours présents.

A travers cette présentation rapide du quartier et ce diagnostic, j'ai voulu montrer comment la mise en oeuvre et la mise en commun d'un certain nombre d'énergies, de moyens matériels, de moyens financiers pouvait permettre à ce quartier, toujours sur le fil, de basculer définitivement du bon côté.

.../...

Monsieur le Maire - Merci beaucoup.

Mme AUBRY.

Mme AUBRY - Le projet comporte trois aspects :

- un quartier où l'emploi et l'activité reviennent,
- un quartier agréable à vivre,
- et un quartier vivant et actif.

Un quartier où l'emploi et l'activité reviennent. C'est l'élément essentiel. Inutile de dire que, dans ce quartier, l'état d'esprit, le sentiment d'espoir ne reviendra que si les emplois reviennent. Aussi a-t-on décidé de permettre la reconstruction d'une chaîne allant de l'accueil des demandeurs d'emploi, de l'insertion, de la formation jusqu'aux emplois dans ce quartier du Faubourg de Béthune.

Quatre aspects que je ne détaillerai pas.

Le premier, c'est l'accueil et la formation. Il faut rappeler -Martine FILLEUL vient de le dire- qu'il n'y a sur le Faubourg de Béthune aucune structure d'accueil des demandeurs d'emploi aujourd'hui. Aussi, un équipement de proximité qui va ouvrir fin 1996, la Maison de l'Emploi, va être installé au 26/28, boulevard de Metz, et va pouvoir accueillir l'ensemble des publics chômeurs, à la fois en terme d'accueil, en terme d'insertion et en terme de proposition de formation.

L'ANPE a décidé, au sein de cette Maison de l'Emploi, d'implanter une antenne qui sera à la disposition des habitants du quartier.

Deuxième volet : l'insertion. Nous savons bien que, dans ces quartiers, notamment lorsqu'il y a comme ici 44 % de chômeurs de longue durée, beaucoup d'habitants ne sont pas aujourd'hui aptes à prendre tout de suite un emploi à durée indéterminée, un emploi classique. Aussi est-il nécessaire de développer l'insertion.

Sera créée en 1997 dans ce quartier une régie de quartier qui s'appuiera à la fois sur les bailleurs sociaux mais aussi sur un certain nombre d'entreprises intervenant sur le quartier -cela va des P.T.T. jusqu'au chauffage urbain ou au nettoyage urbain-, en passant par un partenariat avec des entreprises de la Fondation qui sous-traiteront des marchés -nous sommes en train de les négocier- à cette régie de quartier.

De la même manière, nous souhaitons créer sur ce quartier Faubourg de Béthune une régie d'écologie urbaine, c'est-à-dire une régie qui embauchera des habitants de la ville de Lille et qui sera susceptible de rendre des services sur l'entretien des espaces verts et du mobilier urbain pour l'ensemble de la ville de Lille. Nous lançons une expérience à la rentrée avec Gilles PARGNEAUX pour poursuivre ensuite dans ces métiers de l'environnement que nous devons d'ailleurs professionnaliser.

Enfin, un chantier d'insertion existe aujourd'hui avec l'Association Itinéraire qui s'occupe de la prévention de jeunes en grande difficulté en réalisant une rénovation des entrées de la Résidence Concorde.

Troisième volet : l'implantation d'activités publiques et parapubliques dans ce quartier.

.../...

D'ores et déjà, car nous ne parlons uniquement là de ce qui est décidé, EDF-GDF a décidé d'implanter une agence au 104, boulevard de Metz. La C.A.F. a décidé d'implanter une antenne à la Porte des Postes. Et la Fondation Agir contre l'Exclusion va aussi s'installer 66, boulevard de Metz.

L'idée est simple. C'est de dire que, dans ces quartiers, des hommes et des femmes qui habitent ailleurs à Lille ou dans les environs doivent aussi venir travailler. Ce qui d'abord va réaliser de la clientèle pour les commerces qui sont là, mais va aussi permettre un mélange des habitants de notre ville.

Quatrièmement -c'est le point le plus important bien évidemment-, comment ramener de l'activité dans ce quartier ?

Nous avons lancé en mai dernier, financée par le Ministère de la Ville, une étude dont nous aurons les résultats dans quelques semaines de restructuration du centre commercial de Concorde, une étude qui vise à vérifier ce que souhaitent les habitants. Quels types de commerces souhaitent-ils au pied de chez eux ? Et comment travailler pour que ce centre commercial devienne le vrai coeur du quartier Concorde, une espèce de centre-ville autour duquel l'ensemble des activités pourront se mettre en place ?

Je voudrais simplement dire que, d'ores et déjà, une entreprise d'agencement de bureau a décidé de s'implanter, ainsi que plusieurs cabinets d'avocats qui vont venir s'implanter autour du centre commercial et vont faire des permanences tout au long de la semaine.

Je voudrais vous dire aussi que nous avons un certain nombre d'autres projets d'implantations sur le Faubourg de Béthune qui seront annoncés au fur et à mesure de l'avancée des études et des décisions.

Enfin, d'ores et déjà, avec le Club des chefs d'entreprises de la Fondation, nous avons pu proposer des emplois aux habitants du Faubourg de Béthune, que ce soient des jeunes diplômés - une vingtaine ont déjà trouvé un emploi-, des jeunes ou des habitants qui ont pu répondre au programme du Club Méditerranée ou de Décathlon par exemple qui ont pris l'habitude maintenant de nous prévenir à l'avance de leur programme d'embauche afin que nous puissions préparer des habitants de ces quartiers en difficulté à pouvoir remplir ces emplois.

Sur ce terrain, nous sommes au début d'un processus. Nous avons la conviction que le quartier du Faubourg de Béthune, réhabilitant ainsi son centre commercial et, si je puis dire, son centre de quartier, peut très rapidement redevenir un quartier classique d'autant plus que, comme va le dire tout de suite Martine FILLEUL, des efforts importants vont être réalisés sur les autres aspects pour que ce quartier soit agréable à vivre pour ses habitants.

Monsieur le Maire - Mme FILLEUL.

Mme FILLEUL - Deux conditions doivent, à notre sens, être remplies pour que de nouveaux habitants viennent occuper, habiter ce quartier et que les anciens s'y sentent mieux. Il faut tout d'abord se sentir en sécurité et voir une nouvelle image du quartier s'installer.

Pour ce qui est de la sécurité, un grand progrès a été réalisé aux dires mêmes des habitants avec la privatisation des entrées. Néanmoins, persiste un sentiment d'insécurité.

.../...

Pour lutter contre ce sentiment d'insécurité, nous nous proposons d'installer dans ce quartier un Observatoire Local de la Sécurité qui permettra de recenser les actes qui vont de l'incivilité à la délinquance de sorte à pouvoir, sur le terrain, mieux coordonner les forces en présence mais également leur permettre de travailler en réseau et enfin ouvrir des lieux de dialogue avec les habitants sur la base de ces données objectives.

Nous nous proposons également sur ce registre d'augmenter la présence humaine grâce à l'aide d'une part de l'Office qui se propose de doubler son effectif de surveillants sur le secteur Concorde, mais également d'augmenter la présence des ilotiers municipaux, et en particulier sur le secteur de La Baltique.

Pour ce qui est du deuxième volet de ce deuxième chapitre qui concerne l'image du quartier, l'idée est de développer une caractéristique, un atout, les espaces verts, pour en faire une nouvelle image de marque. Toutes les conditions sont aujourd'hui réunies puisque nous disposons d'une grande quantité d'espaces verts et que des plantations anciennes existent déjà. Il reste à les valoriser, les organiser, les restructurer. C'est un moyen d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en ouvrant des perspectives d'emploi liées à l'entretien de ces espaces verts.

Comment comptons-nous nous y prendre ?

Tout d'abord, en améliorant des espaces verts, des points verts qui existent déjà dans plusieurs endroits du quartier : le Jardin Verhaeren, le terrain du transformateur, mais également la Porte des Postes, l'entrée du quartier.

Puis, nous allons mener une étude sur le quartier le plus doté d'espaces verts, le quartier Concorde, afin de restructurer ces espaces, de les valoriser, de les adapter aux besoins des habitants en même temps qu'en espérant résoudre un certain nombre de problèmes de la vie quotidienne liés par exemple au stationnement, tout en souhaitant améliorer la qualité paysagère de ces espaces.

Pour ce qui est du troisième volet de ce projet local de développement du quartier du Faubourg de Béthune, le projet est le suivant. Il s'agit, dans un quartier où l'on se sent en sécurité et où on se sent valorisé, d'offrir des possibilités de se former, de développer ses capacités sportives, artistiques et culturelles.

Nous nous proposons pour ce faire de créer trois équipements, des lieux adaptés aux besoins, aux fonctions, valorisants pour les habitants qui soient en même temps des lieux ouverts sur le quartier. Il s'agit du Centre Social, d'un Centre de la Petite Enfance et d'une structure pour les personnes âgées.

Ces trois équipements demandés par les habitants du Quartier se trouvent situés dans des secteurs différents du quartier, s'adressent à des tranches d'âge également différentes et pourront rayonner de sorte à participer à une dynamique d'ensemble du quartier.

Nous nous proposons dans un deuxième temps, simultanément, de développer des projets qui encouragent, qualifient et soutiennent des pratiques artistiques existantes. Je veux parler du projet musique et du projet photographique que vous découvrez dans ce document.

Enfin, l'offre de sports sera diversifiée par la création d'une salle de musculation dans le Centre Social et par la création d'un terrain de basket de proximité dans le secteur de La Baltique.

Monsieur le Maire - Merci.

.../...

Y a-t-il des observations ?

M. RICHIR.

M. RICHIR - C'est le type même de dossier sur lequel une Opposition se penche longuement. Elle l'a fait lors des élections municipales avec ses propres propositions et, aujourd'hui, elle examine ce projet qui, je le rappelle, survient après un an de ce nouveau mandat municipal.

Que lit-on ?

- domicile collectif pour personnes âgées,
- buttes antibruit,
- réhabilitation du secteur Verhaeren,
- réhabilitation de l'avenue Beethoven,
- mise à l'étude d'une Maison de l'Enfance,
- poursuite de l'aménagement du stade,
- aménagement de la salle polyvalente de la Maison de Quartier Concorde.

Ce que je viens de vous lire, c'était le programme de Pierre MAUROY en 1989.

Monsieur le Maire - Au moins, c'est la continuité...

M. RICHIR - Tout à fait.

Ces propositions que je vous ai lues, nous les retrouvons ce soir pour examen pour accomplir à partir de 1996. Car il nous faut ce soir faire une analyse très précise de ce qu'a été ce quartier et de ce qu'il est devenu aujourd'hui. Or, c'est probablement l'un des quartiers de Lille, si ce n'est le quartier de Lille avec Lille-Sud, qui s'est le plus enfoncé dans la période 1989-1995.

La dégradation de ce quartier n'est pas un phénomène ancien. Il y a dix ou quinze ans, au coeur de ce quartier, certes, beaucoup de personnes avaient un emploi industriel à proximité (chez D.M.C., chez BERRY, à l'Indépendante, etc.). L'Office d'H.L.M. connaissait une vacance pratiquement nulle. Au cours de cette période, des logements ont été réhabilités (des PALULOS) en quantité importante qui, apparemment, n'ont pas répondu à la situation.

Mais, dans le même temps, des inégalités puisque, alors que le parc de l'Office d'H.L.M. se dégradait, celui se situant de l'autre côté de la Porte de Béthune, de l'O.D.N., ne vivait pas si mal que cela.

Nous nous souvenons des incidents de 1994 et tout d'un coup d'une prise de conscience extrêmement brutale par l'équipe qui dirigeait cette ville dans le mandat précédent des difficultés de ce quartier. On découvrait tout d'un coup que le chômage y était massif et que la toxicomanie s'y était implantée.

Mais regardons bien pendant cette période 1989-1995 les investissements dans ce quartier. L'une des raisons majeures des difficultés de ce quartier aujourd'hui, c'est le sous-investissement considérable au cours du mandat précédent.

Car la Maison de Quartier attend toujours sa transformation.

Le Centre de la Petite Enfance attend toujours sa transformation.

.../...

Le Domicile Collectif pour personnes âgées qui devait faire partie des dix domiciles collectifs promis au cours du mandat précédent n'est toujours pas sorti de terre.

Certes, la Cité Thomas est démolie mais elle est aujourd'hui un terrain vague.

Quant aux équipements sportifs, on sait ce qu'ils sont, certains d'entre eux ont connu des difficultés, ils sont notoirement insuffisants.

Je disais donc sous-investissement massif. J'ai fait un petit compte très rapide. En 1989, vous annonciez 16 projets importants pour ce quartier, 6 ont été réalisés. Vous en annoncez maintenant 26, 9 d'entre eux figuraient dans le programme 1989, 12 sont repris aujourd'hui.

Il nous faut donc répondre ce soir à cette question : ce projet répond-il durablement à l'attente et aux besoins de ce quartier ?

Est-il suffisant ?

Visé-t-il à une parfaite intégration de ce quartier au sein de la ville ?

Est-il mis en place dans une large concertation sans exclusive ?

Permet-il enfin d'utiliser au mieux les nouveaux moyens mis en place par le Gouvernement grâce à la loi votée la semaine dernière, d'ailleurs sans le soutien de vos collègues parlementaires ?

C'est à ces questions qu'il nous faut répondre.

Répond-il à l'attente ? Je dirai oui et non. En terme de politique d'insertion, on voit bien -je le reconnais très volontiers- se déployer un savoir-faire, mais veillons à ne pas savoir trop faire. Ce que ce quartier attend aujourd'hui, ce sont certes des démarches d'insertion, mais c'est d'abord et avant tout bien entendu de l'emploi dans le quartier ou hors du quartier.

Car je crois qu'il nous faut veiller dans tous ces débats concernant la vie des quartiers à ne pas s'enfermer dans la mythologie du tout quartier. Ce n'est pas parce qu'on habite un quartier en difficulté qu'on ne devrait trouver d'emploi que dans son quartier. Et j'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion de dire ici même, c'est bien souvent en ayant la capacité d'aller voir ce qui se passe ailleurs dans la ville et dans les villes autour qu'on progresse, qu'on devient adulte, qu'on devient mature.

Vous créez une Maison de l'Emploi, c'est une bonne chose.

Vous proposez la création d'une Régie de Quartier. Bien des quartiers l'ont déjà fait, c'est important que cela se fasse.

Vous créez une Régie d'Ecologie Urbaine. Je me demande d'ailleurs si ces deux régies ne devraient pas n'en faire qu'une seule, ne serait-ce que pour faire des économies de gestion particulièrement bienvenues.

Vous proposez d'autres implantations dans ce quartier. Vous annoncez la venue de cabinets d'avocats. Je ne porterai pas de jugement de valeur mais d'autres communes préfèrent des Maisons du Droit, c'est souvent beaucoup plus facile à gérer, beaucoup plus conforme à la déontologie de la profession.

.../...

Vous proposez l'arrivée d'une entreprise. Nous l'accueillerons bien volontiers. Vous nous annoncez des implantations lourdes prochaines. Nous les espérons, nous les attendons avec les habitants de ce quartier.

Quant aux emplois venant de certains groupes comme Décathlon ou le Club Méditerranée, veillons à ne pas multiplier les effets d'annonce. Ces emplois existent -nous voulons bien le croire- mais il est clair que ce ne seront pas Décathlon et le Club Méditerranée qui repondront au seul problème de l'emploi au sein de ce quartier.

En matière d'environnement, vous proposez un certain nombre d'aménagements que nous pensons utiles. Vous les jugiez d'ailleurs déjà utiles en 1989, a fortiori le sont-ils en 1996.

Vous évoquez la nécessité en matière d'environnement de casser certaines des frontières du quartier. Je crois qu'il serait important d'en casser une en particulier. Vous savez que ce quartier souffre -Madame FILLEUL l'a rappelé- de n'être relié dans ses deux parties que par un seul pont. Il faudra probablement que les habitants d'une partie de ce quartier puisse rejoindre le Parc Verhaeren avec une passerelle. Après tout, les habitants du Faubourg de Béthune pourraient également bénéficier de ce à quoi ont droit les étudiants de Moulins.

Enfin -c'est pour l'anecdote-, vous parlez d'un geste majeur -je n'ai plus le mot exact en tête-, d'un grand symbole paysager pour l'entrée du quartier par la Porte des Postes. J'ai noté que ce grand signe majeur qui annonçait le quartier était budgété pour 50 000 F, ce qui laisse augurer la pose de cinq ou six corbeilles, guère plus.

En matière de service public, vous annoncez l'implantation d'E.D.F. Prenons ! Je ferai une remarque un peu hors sujet mais je ne peux résister. Il est certain qu'E.D.F., en quittant le Quai du Wault pour aller s'enfermer dans l'atrium de la Tour Lille-Europe, ne s'est pas rapprochée des usagers et qu'elle a bien quelques compensations à rendre aux usagers lillois. Car je défie quiconque qui n'aurait pas des dons pour la course d'orientation de trouver les bureaux d'E.D.F. dans l'atrium de la Tour Lille-Europe à partir de l'entrée du Centre Commercial d'Euralille.

Vous annoncez une antenne de la Caisse d'Allocations Familiales. Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales, il y a une quinzaine de jours, à l'inauguration, a souligné qu'effectivement, elle serait à la disposition des habitants du Faubourg de Béthune, de Lille-Sud, de Moulins et de Wazemmes. Elle ne sera pas tout à fait sur Faubourg de Béthune, espérons effectivement qu'elle soit située Porte des Postes, ce qui est probablement le meilleur emplacement.

Quant au Bureau de Poste, il faudra probablement veiller avec l'Administration Postale à avoir des améliorations significatives. Ce bureau pose aujourd'hui d'énormes problèmes de toutes natures.

Quant à la Mairie de Quartier, je vois que la reconstruction qui a été annoncée et qui fait d'ailleurs partie du programme 1995 ne figure pas dans ce plan de développement.

Répond-il à l'attente en matière de sécurité ?

Je dois vous dire, Madame FILLEUL, ne pas pouvoir vous suivre dans votre analyse des besoins d'un observatoire de sécurité. Je puis vous assurer, si vous me permettez cette image un peu facile, que les habitants de ce quartier peuvent parfaitement et à moindres frais vous donner une étude extrêmement précise des problèmes de sécurité qu'ils rencontrent dans leur quartier.

.../...

Je lis, puisque c'est ainsi qu'est libellée cette fiche : "en dépassant le simple sentiment d'insécurité et en se fondant sur une analyse objective, les réponses en matière répressive et préventive seront optimisées". En fait, il nous faut savoir quel engagement nous pouvons prendre en la matière, et en particulier quel rôle la Police Municipale compétente en matière de prévention peut-elle jouer dans ce quartier.

En ce qui concerne les équipements, vous annoncez le départ du Foyer des Personnes Agées qui était à côté de la crèche. Je crois d'ailleurs qu'elles ne sont plus très nombreuses. Pour ma part, je regrette qu'on n'ait pas profité pour faire un projet intergénérationnel parce que la proximité d'un équipement de personnes âgées et d'un équipement Petite Enfance est très intéressante, en particulier quand on voit ce qui se fait aux 400 Maisons.

Vous annoncez le Domicile Collectif maintenant les petites structures d'accueil des personnes âgées sur l'ancienne cité Thomas. Espérons qu'elle verra enfin le jour.

Enfin, vous annoncez quelques équipements sportifs. Il faudra veiller à ne pas uniquement réaliser des équipements en matière de basket et de football. Ils sont certes importants mais il n'y a pas que ces sports. Je rappelle que, dans ce quartier -ne l'oublions pas-, il y a des jeunes garçons, mais qu'il y a également des jeunes filles et qu'il y a un certain nombre d'activités sportives qui peuvent tout à fait répondre à leur attente.

Récemment, le Twirling Club Majorettes du Faubourg de Béthune cherchait avec beaucoup de difficultés des moyens. Il n'y a aucune structure de gymnastique, aucune structure de danse... Il y a des possibilités à explorer de ce côté.

Quant à la Maison de Quartier, je dois vous dire notre perplexité puisque l'une des fiches prévoit de réaliser une étude pour savoir s'il faut la réhabiliter ou la reconstruire et la fiche suivante répond puisqu'on dit qu'on va la réhabiliter. Il semble a priori qu'il y ait une petite difficulté dans le montage de votre dossier.

Enfin, ce qui nous frappe dans ce dossier -et, bien sûr, nous l'avons croisé avec les fiches du Contrat de Ville-, c'est que certains domaines sont insuffisamment pris en compte. Le problème des personnes âgées est uniquement pris en compte à partir de la création possible d'un prochain équipement pour elles, mais il y a bien d'autres problèmes dans ce quartier.

Il y a un club du troisième âge qui a des difficultés à vivre. Il y a des personnes âgées, nombreuses, beaucoup plus nombreuses qu'on ne le croit, certes peu visibles mais nombreuses surtout sur l'extrémité, rue Renoir, rue du Professeur Lamaze, qui, aujourd'hui, vivent dans de grandes difficultés et attendent un certain nombre d'équipements, de possibilités et d'aides nouvelles.

Je n'ai pas lu non plus -d'ailleurs, le mot n'apparaît pas une seule fois dans ce document- de mesures spécifiques pour les familles. Certes, on parle de la petite enfance, mais comment favoriser l'épanouissement des familles dans ces quartiers où la vie quotidienne n'y est pas facile ?

Enfin, il nous faut répondre à la question : ce quartier répond-il à la nouvelle politique qui est mise en place au travers des zones franches ?

Je dois vous dire qu'avec la mise en place des zones franches, nous avons eu, je serais tenté de dire, une satisfaction a posteriori puisque la création d'une zone franche dans ce quartier, dans notre programme municipal de 1995, nous la proposons. C'était l'une des pistes fortes que nous mettions en avant de manière à aller vers une véritable création d'emplois.

.../...

Or, aujourd'hui, nous ne voyons pas dans les propositions que vous nous faites d'entreprises prêtes à venir pour bénéficier des nouvelles dispositions en matière de zone franche.

Où sont les projets lourds ? Vous nous les avez annoncés, nous les attendons avec beaucoup d'impatience.

Qui prospecte ?

Comment se fait la prospection ?

Combien de personnes s'en occupent ?

N'oublions pas enfin que la zone franche prévoit aussi, et c'est extrêmement important, de préserver l'existant. Car, au cours des six dernières années, un certain nombre d'activités commerciales sont parties de ce quartier et la spirale, si on n'y prend pas garde, n'est pas complètement enrayée.

Enfin, je rappelle que le Pacte de Relance Urbain prévoit également un certain nombre de nouvelles dispositions, et tout particulièrement mettra en place le dispositif d'aménagement des rythmes scolaires dans les cinq ans qui viennent dans ce quartier. Certes, certaines des écoles du quartier qui bénéficient déjà d'un contrat d'aménagement du temps de l'enfant pour les horaires du midi n'ont pas souhaité, semble-t-il, aller au-delà, préférant pour le moment consolider ce dispositif.

Il nous paraît qu'il faudra aller dans ce sens, mais on ne met pas en place une politique d'aménagement des rythmes scolaires sans dispositif d'accompagnement qui prépare le terrain pour que demain, dans le cadre des après-midi à gérer dans l'aménagement des rythmes scolaires, il y ait un certain nombre d'activités à proposer aux enseignants et aux enfants.

Je dois vous dire enfin qu'un des points de malaise que nous avons devant ce dossier, c'est que nous voyons bien le travail technique qui a été fait autour de ce dossier, qui ne nous apparaît pas suffisant sur un certain nombre de points, mais nous avons du mal à percevoir quelle est l'implication réelle des délégations transversales de la Ville, et en particulier, quelle est l'implication de la Délégation Sports dans ce dossier, l'implication de la Délégation des Ecoles, l'implication Personnes Agées, je l'ai dit, Madame Martine FILLEUL a ces deux fonctions mais les propositions ne sont pas très nettes en la matière.

L'implication en matière de logement, en particulier quelles dispositions va prendre l'Office d'H.L.M. pour résorber ce difficile problème de la vacance ?

Quelles actions innovantes en matière de santé et de santé publique ?

Quelles actions innovantes en matière de Police Municipale ?

Ce qui fait que nous avons l'impression que deux experts, deux consultants ont travaillé, certes, beaucoup travaillé, dans ce dossier, ont écouté un certain nombre de partenaires, et qu'ils nous proposent aujourd'hui un projet qui est un bel exercice de travaux pratiques mais qui ne paraît pas répondre complètement, loin de là, aux problèmes de ce quartier. Et je serais tenté de dire que nous avons l'impression de trouver dans ce quartier un peu ce que j'appellerai un D.S.Q. des années 80, alors qu'il ne répond pas aux nécessités de ce quartier à l'heure actuelle.

.../...

Les actions qui sont proposées, à notre avis, c'est véritablement la mise à niveau de ce quartier dans l'état où il aurait dû être en 1995. Ce n'est pas un projet suffisamment prospectif pour l'avenir.

Nous avons eu l'occasion les uns et les autres de visiter des quartiers de ce type tels qu'ils ont été réaménagés, je pense en particulier au quartier du Mirail à Toulouse. Là, il s'agit de véritables réimplantations d'activités, de petites entreprises, de P.M.E., de P.M.I. d'artisanat, d'entreprises de reprographie, d'entreprises de services informatiques, d'entreprises d'applications concrètes de tertiaire appliqué.

Or, aujourd'hui, ce qui nous est proposé, ce sont des dispositifs d'insertion, certes bien au point, mais cela reste des dispositifs d'insertion.

Je reprendrai la balle au bond d'un propos que vous avez tenu tout à l'heure. Vous avez parlé de retrouver des perspectives d'emploi. Eh bien, dans ce quartier, ce que les gens veulent, ce n'est pas retrouver des perspectives, c'est retrouver de l'emploi.

C'est la raison pour laquelle, bouteille à moitié vide, bouteille à moitié pleine, nous avons examiné très en détail ce projet, nous l'avons analysé, nous l'avons soupesé dans tous ses aspects. Je dois vous dire que nous avons pris la décision de nous abstenir sur ce dossier et il y a une décision fondamentale qui nous a amenés à cette décision d'abstention, c'est une raison de démocratie locale.

Ce dossier a été présenté en Commission il y a trois semaines. Il a été présenté en Conseil de Quartier jeudi soir. Nous n'avons pas d'ailleurs annexé à la délibération l'avis du Conseil de Quartier. Et le document qui a été remis au Conseil de Quartier jeudi soir était uniquement le descriptif, les fiches-programmes n'y figuraient pas.

Nous pensons qu'il ne s'agit pas là d'une bonne procédure de démocratie locale. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas faire autrement que de nous abstenir sur ce dossier.

Monsieur le Maire - Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Sur ce sujet, le préambule du Plan Local que nous présente Martine AUBRY part d'un constat qui est celui de l'échec du Contrat de Ville. C'est au moins nous donner a posteriori raison sur ce point.

Concernant le fond de ce Plan, il égrène la multiplication de structures dont on ne sait pas vraiment l'utilité qu'elles auront dans le futur, Jacques RICHIR en a parlé, Maison de l'Emploi, etc. et qui, à mon avis, ne sont que des pis-aller pour la redynamisation de ce quartier.

Concernant la création d'emplois, il n'y a pas d'emplois nouveaux qui sont créés et cela est relativement en retrait par rapport au plan de relance sur la ville qui lui-même fait obligation aux entreprises installées dans ces quartiers d'employer au minimum 20 % de main-d'oeuvre locale. J'inviterai donc les entreprises qui s'implantent dans ces quartiers à, au minimum, respecter cette disposition.

On est heureux de savoir en le lisant que la sécurité est l'objectif prioritaire que se fixe ce Plan mais, malheureusement, les actions sont loin d'être à la hauteur de l'ampleur du phénomène. Témoin cet observatoire de la sécurité qu'on nous propose d'instaurer.

.../...

Enfin, concernant l'implantation d'activités, les propositions sont quand même relativement maigres. On note de façon symptomatique l'implantation du siège local de la Fondation contre l'Exclusion. Effectivement, c'est certainement mieux pour asseoir la crédibilité de cette association que la rue du Cherche-Midi à Paris.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

Monsieur le Maire - Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, mon propos portera sur trois points.

Le premier point : nous voterons les propositions qui sont faites pour le Faubourg de Béthune, l'ensemble de celles-ci. Il semble qu'il y ait des lectures sélectives qui ramènent à quelques points la proposition. Ce qui nous est proposé est quand même plus vaste. Certes, avec parfois moins d'effets en masses sur le plan budgétaire mais qui n'en sont pas moins pertinents pour les gens qui attendent des réponses concrètes à des situations concrètes qu'ils sont en train de vivre.

Le deuxième point pour dire que nous avons, en son temps et dans cette enceinte, lors du débat général sur le Contrat Ville/Etat/Région, donné notre position de fond, comme nous l'avons fait sans hésitation sur le débat de fond à propos du Plan Lillois d'Insertion. Cela ne nous entraîne pas, (parce que nous pensons que les propositions ne pouvaient pas amener de modifications qualitatives importantes et immédiates sans une alternative politique plus générale), à ne pas prendre en compte la nature des besoins des gens de ce quartier. L'ensemble de ces propositions ont comme caractéristiques d'être une réparation au regard de leur situation et de leurs droits.

Quant à la responsabilité -et c'est sur cela que je souhaiterais terminer-, il est bien de faire un certain nombre de rappels mais dans ces rappels il y a quand même des silences qui sont coupables.

Par exemple, si c'est "pour reconquérir de l'emploi", cela veut dire qu'on en a perdu. Je n'ai pas vu avec le même enthousiasme ceux qui clament aujourd'hui la nécessité d'en reconstruire venir avec les élus, en particulier les élus communistes, soutenir toutes les revendications et les luttes pour maintenir l'emploi dans les activités existantes de Lille-Sud. Je veux parler de : FAUVET-GIREL, des combats et des luttes qui sont menés actuellement chez TUDOR. Je pourrais continuer la liste puisqu'elle est longue. Et c'est là qu'il faut résister parce qu'il s'agit de pertes d'emplois par centaines, voire par millier. C'est à ce moment-là et avec constance qu'il faut mener ce combat. Ce combat est toujours d'actualité.

Il est vrai que l'apport des propositions faites n'est pas un facteur décisif à lui seul pour pouvoir redonner le plein emploi dans ce quartier. Pour cela il faut aussi exprimer des volontés politiques et les faire voter au niveau national, pour combattre la financiarisation de l'économie, faire en sorte qu'il y ait un réinvestissement dans le travail productif. Et là, on attend toujours l'engagement de la part de ceux qui se plaignent aujourd'hui de bouteille à demi-pleine ou à demi-vide. Ce qu'ils nous proposent c'est de continuer à vider les emplois et à accumuler les profits financiers. C'est sur ce terrain qu'il faut mener le combat le plus ferme, le plus constant, si on veut voir une situation qualitativement nouvelle dans ces quartiers s'installer rapidement.

Je pense que les salariés, ceux qui y habitent, sont conscients de cet enjeu. Et eux sont dans les luttes !

.../...

Monsieur le Maire - Madame AUBRY qui, comme rapporteur, va clore ce débat.

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, je voudrais, si vous le permettez, répondre par quelques remarques.

Tout d'abord, dire à Monsieur RICHIR que j'ai bien entendu ce qu'il a dit en ce qui concerne le quartier Faubourg de Béthune.

La première chose qui me frappe c'est que vous dites que, dans ce quartier, lors du dernier mandat, il s'est passé des choses épouvantables. Quand je vous entendais parler, j'avais à l'esprit les 1400 quartiers en difficultés de notre pays. Quand le chômage de longue durée a augmenté comme il l'a fait, effectivement, il y a des difficultés dans ces quartiers. C'est Faubourg de Béthune mais c'est Vaulx-en-Velin, c'est Marseille, c'est Roubaix, c'est Tourcoing, ce sont de nombreux quartiers dans notre pays.

Il est plus important aujourd'hui de se demander comment nous pouvons passer dans une logique positive plutôt que de se demander où sont les responsabilités des uns ou des autres. On pourrait se demander pourquoi par exemple lorsque votre Gouvernement était là entre 1986 et 1988, le Faubourg de Béthune n'a pas été retenu comme quartier en D.S.Q.

Mais ce n'est pas cela qui m'intéresse. Ce qui m'intéresse, c'est de voir l'avenir. A cet égard, moi je ne visite pas les quartiers, j'y travaille. Vous avez visité le Mirail à Toulouse, moi je travaille dans les quartiers en difficultés. Eh bien, je peux vous dire deux choses.

La première, c'est qu'on ne va pas raconter des histoires aux gens et je ne vais pas raconter demain aux habitants du Faubourg de Béthune - c'est ce que nous leur avons dit d'ailleurs avec Martine FILLEUL - ce que votre leader faisait il y a encore un an, que j'allais apporter une entreprise industrielle au coeur du Faubourg de Béthune. Nous savons très bien que pour changer l'image de ces quartiers, il va falloir du travail, il va falloir se mettre en mouvement avec les habitants et les associations du quartier, il va falloir changer l'image de ce quartier. C'est comme cela que les entreprises vont revenir. Donc, c'est un travail de longue haleine.

Il est facile de dire " on pourrait annoncer beaucoup plus d'emplois ", le problème c'est qu'aujourd'hui il y a pas d'emploi à Faubourg de Béthune, il y a un centre commercial qui est en train de déperir. La question qui se pose est de savoir comment nous renversons cette vapeur et comment nous donnons envie à des entreprises qui travaillent actuellement sur des projets de revenir dans ce quartier ou de proposer aux habitants du quartier, comme je l'ai dit, un certain nombre d'emplois. Et c'est toute la logique dynamique de ce que nous mettons en place.

La troisième remarque que je voulais faire c'est que nous ne souhaitons pas raconter des histoires aux habitants de Faubourg de Béthune. Donc, ne sont indiquées dans ce document que les décisions qui sont déjà prises aussi bien du côté des entreprises que du côté des fonds publics. Bien évidemment, si ce projet a un sens, c'est bien pour que de multiples autres projets puissent s'agglomérer à lui et venir constituer ce changement que nous attendons.

Un mot pour vous dire que bien évidemment en ce qui concerne les équipements sportifs, nous ne nous limiterons pas au football et au basket. D'ailleurs, la musculation est déjà prévue puisqu'elle a été demandée par les jeunes du Faubourg de Béthune. Dans le cadre de la rénovation du centre social, nous envisageons de faire des salles pour la danse et la gymnastique pour les jeunes filles puisque cela a également été demandé par les jeunes de ce quartier.

.../...

Vous dites "Est-ce que ce projet répond durablement aux besoins des habitants de ce quartier ?" Je peux dire que dans le travail que nous avons engagé avec eux - et Martine FILLEUL l'a très bien dit tout à l'heure -, nous avons senti de la part des habitants de ce quartier une volonté de s'en sortir et d'aider à changer l'image de ce quartier. C'est un point de départ tout à fait essentiel, que l'on retrouve d'ailleurs dans les initiatives diverses qui ont été prises autour d'aspects culturels ou sportifs ces derniers temps dans ce quartier. Première chose.

La deuxième chose que j'ai envie de vous dire c'est que ce n'est pas en faisant croire qu'on peut faire mieux tout de suite qu'on changera les choses. Nous savons très bien que ces mouvements sont des mouvements lourds et que brutalement un quartier qui retrouve un dynamisme, qui retrouve un intérêt auprès des entreprises peut basculer positivement.

C'est bien ce mouvement que nous voulons mettre en place et non pas faire semblant de pouvoir, comme par miracle, tout d'un coup, changer ce quartier en un quartier sans chômage et sans difficultés.

Enfin, en ce qui concerne les problèmes de la zone franche, je suis là aussi un peu étonnée de votre intervention. Sachez que j'avais effectivement réussi à trouver deux entreprises qui étaient prêtes -je vous en dirai plus si vous le souhaitez- à venir créer, pour l'une plusieurs centaines d'emplois, et pour l'autre entre 100 et 200 emplois, dans les quartiers Sud de Lille, dans les zones franches, parce que nous n'avons pas attendu d'avoir les zones franches et le vote de la loi pour commencer à prospecter.

Mais nous avons appris par Monsieur GAUDIN que toute entreprise venant s'installer et créant plus de 50 emplois n'aurait droit à aucune exonération fiscale et à aucune exonération dans ces quartiers.

Alors, je veux bien qu'on tienne des discours en disant "où est la prospection ?" mais la prospection, nous l'avons faite, et aujourd'hui nous allons perdre ces entreprises dont l'une va aller aux Pays-Bas parce que nous ne sommes pas capables de respecter ce que nous avons annoncé au public. Et j'attends toujours que le Gouvernement dise la vérité, à savoir que ces zones franches sont réservées à des entreprises de moins de 50 salariés.

Celles qui viendront s'installer, bien évidemment, elles seront dans la zone franche et elles bénéficieront de ces avantages, mais ce n'était pas la peine de nous demander de libérer la friche FAUVET-GIREL et plusieurs hectares dans les quartiers en difficultés pour voir s'installer un petit artisan ou un commerçant. Ce n'est pas la peine à ce moment-là de parler d'une zone franche, il s'agit essentiellement d'exonérations fiscales pour des commerçants et des artisans. Tant mieux pour eux, c'est une très bonne chose. Mais ce n'est plus la zone franche dont le Gouvernement nous avait parlé.

Donc, sur ce terrain, je pense qu'un peu de modération et surtout une plus grande transparence vis-à-vis du public s'imposent.

Voilà ce que j'avais envie de dire, Monsieur le Maire. Tout en précisant -je le dis au Conseil Municipal pour son information- que nous sommes toujours en négociation avec le Gouvernement sur le périmètre de la zone franche et que nous allons aller au Ministère de la Ville avec les Présidents de Conseils de Quartiers concernés courant juillet -la date est maintenant fixée- pour obtenir que Moulines soit dans le cadre de la zone franche, comme cela a déjà été décidé pour Foubourg de Béthune et pour Lille-Sud.

.../...

J'en terminerai en disant que j'espère, Monsieur RICHIR, que vous regretterez de vous être abstenu sur ce projet car je crois à en percevoir l'attitude des habitants du Faubourg de Béthune qu'ils se sont à la fois mobilisés autour de divers projets mais aussi dans la consultation et le travail que nous avons réalisés avec eux. Je suis pour ma part convaincue que nous allons pouvoir arriver à faire basculer ce quartier. Et si nous souhaitons le bien-être de ce quartier, nous devons tous tirer dans le même sens. En l'occurrence, je crois que c'est aussi ce qu'attendent les habitants de cette ville.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Merci.

Ceux qui sont d'accord pour adopter cette délibération le manifestent en levant la main :

Pour : Les Membres de la Majorité

Contre : Néant

Abstention : L'Intergroupe pour une nouvelle Démocratie Municipale et le Front National

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous prenons la chemise n° 4. Monsieur ROMAN.

Chemise n° 4

FINANCES

Rapporteur : Monsieur ROMAN.
Adjoint au Maire

96/341 - Ville de Lille - Compte Administratif 1995.

(Voir discussions et vote infra).

96/342 - Ville de Lille - Compte de Gestion du Trésorier Principal - Exercice 1995 - Ratification.

Adopté.

96/343 - Pouponnière Municipale - Compte Administratif de 1995 - Ratification.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

96/344 - Pouponnière - Compte de Gestion du Trésorier Principal - Exercice 1995 - Ratification.

96/345 - Budget 1996 - Décision modificative n° 2.

96/346 - Gestion de trésorerie - Ligne de trésorerie avec C.L.F. Banque - Avenant n° 1.

96/347 - Section F.O. du personnel communal de Lille - Congrès Départemental Force Ouvrière des services publics et de santé du 10 au 12 avril 1996 à Loos - Subvention exceptionnelle.

96/348 - Divers produits communaux. Administration en non valeur.

Adoptés.

.../...

96/349 - Fiscalité Directe Locale - Abattements et exonérations - Modifications.

(voir discussions et vote infra).

96/350 - Lille Euro Tennis - Réaménagement de la garantie financière de la Ville.

Adopté.

96/351 - Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse - Relogement de l'Auberge de la Jeunesse de Lille - Travaux de rénovation - Emprunt de 2 000 000 de francs - Garantie financière de la Ville.

Adopté (voir discussions infra).

95/352 - Budgets Primitif et Supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1996.

Adopté.

DECENTRALISATION

96/355 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

96/356 - Quartier de Lille-Centre - Actions d'animation - Contribution des participants aux frais d'organisation d'une excursion régionale - Encaissement - Affectation au quartier d'un crédit correspondant à la recette.

Adoptés.

L.O.S.C.

96/357 - Relations entre la Ville de Lille et la SAEMS du LOSC - Avenant n° 1 à la convention du 27 mai 1991.

(Voir discussions et vote infra).

Monsieur le Maire, il y a quelques dossiers qui méritent qu'on attire l'attention. Je voudrais le faire rapidement en évoquant le rapport 96/349 qui concerne les modifications des abattements et exonérations et qui conduit à proposer la suppression de l'abattement à la base d'une part, pour une raison bien simple qui est la récupération possible par les dotations d'Etat, et notamment les dégrèvements d'une partie de cet abattement qui étaient auparavant à la charge entière de la Ville de Lille et peut-être plus, d'autre part, dans l'évolution des systèmes d'abattement, l'utilisation que nous faisons d'une possibilité qui nous est désormais offerte par la loi d'exonérer de la taxe foncière les acquisitions qui sont faites pour le logement très social par les organismes de logement.

Je crois que c'est un encouragement que nous pouvons mettre en place au niveau de la fiscalité locale de la politique d'accès au logement dont Monsieur CACHEUX et Monsieur KANNER nous ont longuement parlé assez récemment.

En ce qui concerne le Compte Administratif, je vais être bref dans la présentation, quitte à revenir dans le cadre des interventions qui pourraient avoir lieu sur quelques éléments de ce Compte Administratif.

.../...

Vous le savez, Monsieur le Maire, il s'agit de vérifier la mise en oeuvre des décisions budgétaires qui ont été les nôtres dans le cadre du budget 1995. Donc, juste quelques chiffres et quelques observations.

Le compte 1995 se solde sur un volume de dépenses exécutées de 1 847 000 000 F dont 662 000 000 F d'investissement et 1 185 000 000 F de fonctionnement.

On peut noter une section d'investissement qui est déficitaire sur réalisation de 119 M.F. Alors qu'on a une section de fonctionnement qui redevient excédentaire à hauteur de 7,8 M.F. et un excédent final disponible de 598 000 F.

Quelques commentaires sur l'investissement.

C'était la dernière année d'une grosse masse d'investissement puisque nous étions à un budget de 557 M.F. d'investissement, qui s'explique notamment par la terminaison de travaux très structurants dans les quartiers, en particulier les chantiers universitaires, 188 M.F. pour l'Université de Lille II, 3 M.F. pour le relogement de l'Ecole Supérieure de Commerce et un peu plus de 36 M.F. pour l'Institut d'Administration des Entreprises à l'Hospice Général.

Les gros chantiers encore avec l'avant-dernière tranche, puisque la dernière tranche est dans le budget 1996, du Musée des Beaux-Arts pour 77 M.F. et la terminaison de Lille Grand Palais pour 88 M.F.

Mais une politique d'équipements structurants qui s'est accompagnée du souci du quotidien, avec notamment maintien de l'effort de la Ville en matière de gros entretien du patrimoine, 18 M.F. pour les bâtiments scolaires par exemple ou encore 15 M.F. en matière d'environnement, d'équipements sportifs ou d'équipements sociaux, et près de 20 M.F. pour les équipements de quartier.

Sans polémiquer, je veux simplement évoquer un problème qui pèse et qui a pesé très lourdement sur le budget de la Ville en 1995, c'est-à-dire le portage par la Ville de Lille d'un certain nombre d'équipements qui ne sont pas de sa compétence, et redire le coût auquel cela correspond dans le budget de la Ville.

Si je prends le seul exemple de l'Université de Lille II, qui ne se serait pas faite à Lille si la Ville n'avait pas accepté d'en assurer la maîtrise d'ouvrage, cet équipement a été complètement payé aux fournisseurs par la Ville de Lille au mois d'octobre 1995 et il a été remboursé par l'état, pour une somme assez significative de quelques dizaines de millions de francs en mai 1996, c'est-à-dire près de 9 mois plus tard. Et pendant ce temps-là, c'est la Ville de Lille qui a porté la trésorerie de ce type d'opération.

Il est d'ailleurs clair que l'Etat ne se masque pas de ses difficultés à contribuer puisqu'on nous dit effectivement "il y a l'engagement mais les crédits de paiement n'existent pas".

Si l'on fait le poids du coût de ce portage par la Ville de Lille en 1995, la somme inscrite au budget, et donc certifiée dans le cadre du Compte Administratif, est de 13,2 M.F.

13,2 M.F., c'est 2 points de fiscalité mais c'est aussi un magnifique centre social au Faubourg de Béthune, une reconstruction de mairie de quartier ou peut-être une MAPAD, même si le nom a évolué depuis le premier engagement.

.../...

Il faut que l'on mesure, dans le cadre des critiques ou de la manière dont on approche les propositions et la mise en oeuvre des propositions par la Ville, ce type de contrainte qui s'impose à nous par des dispositions qui ne relèvent pas de la Ville de Lille.

Sur le fonctionnement, simplement quelques éléments.

Un excédent constaté de 11,6 M.F. après report, ce qui nous permet de compenser le déficit d'investissement de 11 M.F. que j'avais évoqué tout à l'heure. Des dépenses de fonctionnement qui sont tenues malgré une évolution des recettes qui n'est pas favorable de la part de l'état, je l'ai dit, mais aussi des autres collectivités territoriales, et malgré un certain nombre de hausses qui se sont imposées à nous, comme par exemple l'évolution des cotisations de la C.N.R.A.C.L.

En ce qui concerne le fonctionnement, un dernier mot peut-être pour dire que si nous avons pu tenir et retrouver un excédent disponible dans cette section, c'est essentiellement -il n'est pas inutile de le rappeler- parce que nous étions encore en 1995 sur un taux de fiscalité 0, du fait de l'enrichissement naturel de la Ville de Lille et d'une évolution d'un produit fiscal qui a été de plus de 30 M.F. en 1995, ce qui n'est pas négligeable et ce qui est le résultat de la politique de développement que nous avons voulue.

Voilà, Monsieur le Maire, la présentation rapide, sommaire, de ce Compte Administratif. Je ne voudrais pas clôturer cette année 1995 par la présentation de ce Compte que le Conseil Municipal aura à voter en votre absence dans quelques minutes, Monsieur le Maire, sans, en votre présence, après que vous l'ayez fait au début de ce Conseil Municipal, remercier très chaleureusement Monsieur le Trésorier Principal de la manière dont il nous a permis de mettre en oeuvre les décisions budgétaires de la Ville de Lille dans un cadre que présentent tout à fait officiellement le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Trésorier que nous avons à voter par la même occasion.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

M. BIENVENU.

M. BIENVENU - En ce qui concerne la délibération 96/349 sur la fiscalité directe, il est un peu dommage que vous la passiez d'une façon précipitée. Je sais que vous êtes tenu par un délai, je crois qu'il faut qu'elle soit examinée avant la fin du mois. Je ne critique pas le fait que vous souhaitiez, dans le cadre des lois de finances, faire jouer le mécanisme des exonérations et des dégrèvements, enfin, il n'en demeure pas moins que ces dispositions se traduiront inévitablement par une augmentation de la fiscalité locale pour les contribuables qui ne pourront pas bénéficier de ces exonérations.

Compte tenu de l'augmentation du taux que nous avons constatée lors de la présentation du B.P. 1996 qui avoisine les 10 %, je pense qu'il aurait été souhaitable d'examiner ce dossier, de le chiffrer et d'examiner cette délibération précise avant de la voter, compte tenu de l'impact que cela aura une nouvelle fois sur un certain nombre de contribuables.

Compte tenu de ce contexte qui va une nouvelle fois, je le rappelle, pour un certain nombre de contribuables augmenter la pression fiscale, nous ne voterons pas cette délibération.

En ce qui concerne le Compte Administratif, comme je vous le rappelle à chacune de mes interventions sur les Comptes Administratifs, je dirai que ceux-ci sont le constat d'un exercice et nous n'avons pas l'intention de remettre en cause l'équilibre comptable ou la véracité des écritures telles qu'elles nous sont présentées. Ce que nous critiquons ce sont les choix politiques qui traduisent l'orientation de vos budgets.

.../...

En ce qui concerne les comptes présentés ce soir, ils sont effectivement le reflet de votre Budget Primitif initial. Il faut cependant déplorer, vous l'avez souligné, un déficit de votre section d'investissement, il est vrai, compensé par votre section de fonctionnement, mais au prix d'une politique restrictive sensible dans les domaines comme les sports, la jeunesse, les oeuvres sociales scolaires, pour ne citer que ces chapitres.

Le constat est identique à celui que nous effectuons lors des débats budgétaires. Votre marge de manoeuvre est réduite, votre endettement est maximal et la fiscalité est à un niveau important.

Je ne voudrais pas citer trop de chiffres mais je souhaite cependant mettre en évidence deux ratios qui sont fondamentaux et qui concernent les recettes de la Ville. C'est l'endettement et la fiscalité. Ce sont à mon sens les chiffres-clés de votre structure budgétaire car ils permettent d'apprécier la valeur de votre marge de manoeuvre nécessaire à faire face aux investissements futurs et au fonctionnement de la Ville.

L'endettement, c'est 10 190 F/habitant, je vous le rappelle, pour un ratio national de 7 956 F pour des villes de même importance, c'est-à-dire 30 % de plus. J'ai le document ici, il émane de l'administration, on peut l'examiner si vous voulez tout de suite.

La fiscalité, c'est 3 420 F/habitant pour un niveau national de 3 128 F. Je note au passage -vous avez parlé d'enrichissement de la Ville- que la taxe professionnelle par rapport à 1994 n'a augmenté que de 4,58 %, ce qui est relativement modeste quand on regarde les augmentations moyennes de la Communauté Urbaine.

Je vous rappelle qu'au niveau de la fiscalité, nous sommes 7ème ville de la Communauté Urbaine pour l'importance de l'impôt prélevé sur les habitants. La moyenne de la Communauté Urbaine est de 2 750 F et nous sommes à 3 420 F.

Je souhaite comme vous -et nous avons voté tout à l'heure la délibération- que Lille soit désignée pour l'organisation des Jeux Olympiques mais je me demande comment vous pourrez financer les investissements qui ont été présentés, la Communauté Urbaine étant dans le même état car aux 10 200 F de la dette lilloise, il vous faut ajouter les 10 000 F de dette communautaire.

Il est donc plus que souhaitable que vous mettiez en place -je l'ai demandé lorsque nous avons examiné le B.P. 1996- un Plan Pluriannuel d'Investissement, et si mes souvenirs sont bons, je pense que certains membres de votre majorité ont évoqué ce souhait. Nous souhaitons savoir, dans les années qui viennent et pour les années qui restent du mandat, quels vont être vos engagements et comment ceux-ci vont être financés.

Il est indispensable face à de grandes décisions de connaître l'avenir sur les cinq années qui nous restent, pour financer en particulier le grand challenge que seront ces Jeux Olympiques avant la fin du mandat.

Dans l'explication que vous avez donnée, vous avez encore une fois bien sûr égratigné au passage l'Etat en l'accusant d'être le responsable de ce qui arrive. Je voudrais faire plusieurs remarques.

Dans le Compte Administratif de 1995, la Dotation Globale de Fonctionnement a augmenté de 0,8 %. La Dotation de Compensation a elle augmenté de 7,70 %, la Dotation de Solidarité Urbaine de 9,70 % et la Dotation Générale de Décentralisation de 16,9 % . Globalement, la participation de l'Etat a augmenté de 2,50 % pendant que vos dépenses de fonctionnement augmentaient de 3,5 %.

.../...

Dans le même temps, l'Etat a participé aux subventions diverses de la Ville pour un montant de 102 M. F, c'est-à-dire que l'Etat a participé au financement des grosses opérations de la Ville pour un montant de 102 M.F. Vous avez parlé de l'I.A.E., de la Faculté de Droit, de Lille Grand Palais, de la politique de la Ville, 102 M.F., alors qu'en 1994, l'Etat avait participé à hauteur de 72 M.F. Cela veut dire que l'Etat, en 1995, a augmenté sa participation financière, par le jeu des subventions, de 40 %.

Alors, ne me dites pas que l'Etat se désengage vis-à-vis de notre Ville et qu'il ne tient pas compte de ses grands projets. En fait, vous cherchez à faire porter à un Gouvernement que vous combattez aveuglément les conséquences d'une politique de fonctionnement relativement dispendieuse. Ce qui m'étonne, c'est que vos amis viennent de voter contre la création des zones franches dans les quartiers les plus défavorisés. Je m'étonne effectivement que lorsqu'on essaie d'aider les quartiers défavorisés de la ville, les Députés de votre groupe à l'Assemblée Nationale votent contre les dispositions qui sont présentées.

Vous vociférez contre les difficultés économiques mais n'oubliez quand même pas que vos amis ont laissé le pays dans un état sans précédent et je ne pense pas que nous ayons des leçons à recevoir en la matière. Vous voulez souffler un air neuf, mais quand on veut souffler un air neuf, il ne faut pas avoir la langue chargée.

Ce qui me désole le plus quand vous exposez les comptes de la Ville, c'est que vous avez un double langage, vous trahissez la vérité et il me semble que vous n'avez pas le courage de vos chiffres et de votre gestion. Ce qui m'amène à croire que vous éprouvez une certaine gêne face à la situation financière de la Ville.

Je vais prendre deux exemples.

Le premier exemple, c'est que vous avez délibérément, par rapport à 1994, augmenté le nombre d'habitants de la commune de 6 150 personnes, par un artifice des plus grossiers en niant les statistiques les plus officielles. Ce qui provoque évidemment une diminution des ratios et de l'endettement en particulier puisque vous évitez par ce stratagème de passer la barre des 10 000 F/habitant qui est pourtant bien franchie lorsqu'on prend les statistiques officielles : c'est 172 000 habitants, il y a des documents qui reprennent ces allégations et je peux vous les sortir, ce n'est pas 178 000.

Deuxième chose : quand vous faites des déclarations à la presse locale afin de prouver à cette dernière que ces écrits sont entachés d'irrégularités, alors qu'elle ne fait que reprendre vos chiffres comme je le fais ici régulièrement, là encore, vous trahissez la vérité en voulant faire croire que les 10 200 F d'endettement par habitant incluent les dettes garanties à des établissements extérieurs -vous avez cité le C.H.R., pour ne nommer que ce cas particulier-, ce qui est faux, vous le savez pertinemment. Quand on prend l'endettement de la Ville, comme on le prend ici pour trouver les 10 200 F, on ne reprend pas les dettes garanties à des organismes extérieurs. Vous prenez le Compte Administratif, vous prenez le montant de la dette, vous divisez par le nombre d'habitants, on arrive à 10 000 F et, malheureusement, les emprunts garantis, c'est une autre ligne.

Vous osez faire croire que la dette totale tient compte de la renégociation par exemple. Or, vous avez renégocié une dette, vous l'avez étalée dans le temps à des taux qui sont plus avantageux que les taux initiaux, mais ne faites pas croire que cette renégociation fait que le montant global de la dette diminue. Ce n'est pas en renégociant une dette, son étalement et son taux que la dette diminue, l'enveloppe globale de la dette reste ce qu'elle est et vous ne devez pas essayer de faire croire à la presse et aux Lillois et aux Lilloises que la renégociation de la dette a diminué le montant global de la dette. C'est faux.

.../...

Je crois que vous prenez les Lillois pour des gogos quand vous faites de telles déclarations et je pense que ce n'est pas sérieux. Vous avez un endettement, il est de 10 200 F. Admettez-le et n'essayez pas de noyer le poisson par des déclarations qui sont relativement odieuses vis-à-vis de votre électorat.

Quand j'explique que vos investissements sont démesurés par rapport à vos capacités financières, car je vous le rappelle, l'annuité de la dette est de 1 686 F/habitant pour 1996, c'est une somme importante. Je me permets également de vous rappeler que ces trois dernières années, vos investissements ont été de 604 M.F. Quand je dis cela, ce sont vos chiffres, je ne les invente pas, on me répond que je n'ai pas changé, que je n'ai rien appris, que nous sommes outranciers ou que nous souhaitons la catastrophe. N'est-ce-pas, Monsieur CACHEUX ?

Je souhaiterais d'ailleurs préciser à mon collègue CACHEUX qui tient ce genre de propos, que par rapport à d'autres propos qu'il a tenus ici récemment, dont je ne souhaiterais pas rappeler le contenu, je n'ai jamais attaqué personnellement les hommes et mis en doute leurs compétences. Je me suis toujours contenté de mettre en évidence la politique que nous souhaitons, nous Opposition, pour notre ville et celle pour laquelle nous nous déterminons avec autant d'honneur que vous.

Vous nous avez traités -je vous le rappelle- d'irresponsables. Vous avez mis ainsi la barre à un niveau qui ne vous honore pas.

J'ai longuement réfléchi après votre intervention et je me suis demandé si vous n'étiez pas un nostalgique de Valence et si vous ne cherchiez pas à jouer les Robespierre dans notre Conseil Municipal. Je dois dire que vous ne m'avez pas donné une leçon de démocratie.

Vous m'accusez de contradictions. Vous m'avez dit que j'étais un contradicteur. Figurez-vous que j'ai retrouvé le programme de la Municipalité de 1977. Je l'ai là, on peut le lire ensemble. Il est indiqué -vous allez voir, c'est assez rigolo, où est la contradiction- : "Une véritable décentralisation -c'est ce que vous souhaitez-donnant aux Communes toutes les responsabilités qu'elles peuvent assumer et ne laissant à l'Etat que ce qu'il est le seul à pouvoir faire."

Je me demande où se trouve la contradiction quand j'entends aujourd'hui que l'Etat se désengage alors qu'en 1977 on souhaitait qu'il le fasse. Alors, la contradiction n'est pas toujours du même côté. Et si nous vous apportons la contradiction parce que nous sommes l'Opposition, faites attention à ce que, dans vos rangs, la contradiction n'existe pas. Là, elle existe et je crois que vous devriez faire attention à ce que vous dites.

Pire encore, Monsieur CACHEUX. Vous êtes Adjoint à l'Urbanisme et vous défendez becs et ongles les grandes réalisations de la Ville, alors qu'en 1990, vous aviez vous-même porté de sévères critiques contre le projet d'Euralille.

A l'avenir, évitez donc de donner des leçons et surtout de m'en donner, surtout des leçons de moralité, et de vous engager sur des terrains -je ne dirai pas "marécageux" - mais marécageux.

Sachez que pour ce qui me concerne, j'ai choisi l'honneur de l'homme et de la démocratie.

Monsieur le Maire - Monsieur BIENVENU, c'est Monsieur ROMAN qui est le rapporteur. Monsieur CACHEUX ne vous a rien dit au cours de ce Conseil.

.../...

M. BIENVENU - J'avais des comptes à régler.

Monsieur le Maire - Vous faites une diatribe là... Venez avec une épée et demandez-lui d'aller sur le pré...

M. BIENVENU - Monsieur le Maire, quand nous avons débattu du B.P 96, j'avais un interlocuteur qui était M. ROMAN et M. CACHEUX s'est permis de tirer en-dessous de la ceinture. Je crois que j'ai le droit de répondre aujourd'hui.

Monsieur le Maire - La prochaine fois, vous le provoquez en duel devant l'hôtel de ville mais vous n'arrêtez pas la marche du Conseil pendant une demi-heure... Monsieur CACHEUX est rayonnant, vous lui avait fait un honneur formidable...

M. DEGREVE, vous avez la parole.

M. DEGREVE - Compte tenu de l'heure avancée et du nombre de dossiers qu'il reste, je vous propose de faire une intervention sur l'ensemble des dossiers présentés par Monsieur ROMAN, avec son autorisation, ce qui m'évitera de reprendre la parole par trois fois.

En ce qui concerne le Compte Administratif 1995 et le compte de gestion, je veux simplement vous dire que nous voterons les deux pour des raisons évidentes. D'abord, parce qu'il ne faut pas se tromper de débat, nous ne sommes pas en train d'élaborer le prochain budget et, si c'était le précédent, il est trop tard.

Il y a conformité dans l'exécution budgétaire, dans le compte de gestion également. Il nous semble donc logique de les approuver l'un et l'autre.

J'en profite, sans entrer dans le détail analytique, pour dire que, par rapport aux remarques qui ont été faites en ce qui concerne la situation des collectivités locales aujourd'hui, je pense que la contradiction n'est pas entre les hommes mais qu'elle existe bien. Elle existe avec un Etat qui a besoin de répondre aux critères de Maastricht. Comme il est incapable de réduire ses propres déficits, il veille à faire en sorte que ses déficits soient reportés sur l'ensemble des collectivités locales, dont la nôtre. Affrontons cette contradiction, essayons de la sublimer et on aura peut-être un autre débat sur les capacités d'investissement de la cité.

L'examen du Compte Administratif et du compte de gestion est une occasion pour nous de nous associer aux propos de Monsieur le Maire, d'abord à l'intention de Monsieur le Trésorier Principal, dont nous avons appris qu'il nous quittait mais nous avons compris que tout en nous quittant, il nous resterait un peu, et si ce peu nous pouvions le faire grandir pour lui donner encore plus d'occupations dans le cadre de la nouvelle vie qu'il doit se construire, nous en serions très heureux parce qu'il a effectivement collaboré avec beaucoup d'intelligence et de pertinence, il a été d'une aide constante pour les élus, et nous y avons toujours été très sensibles.

Nous associer également aux vœux qui ont été adressés au Secrétaire Général qui s'en va vers des terres alsaciennes... oh ! lorraines. Nous aurons l'occasion d'aller le voir en Lorraine et nous pourrons faire un détour par l'Alsace pour ne choquer personne. Je voudrais lui dire que pendant toutes ces années, nous avons non seulement bénéficié de son intelligence nourrissante dans la réflexion mais aussi nous avons apprécié une grande qualité dans les rapports humains. Ce sont des rapports que nous n'oublierons pas, même si une certaine distance va nous séparer, nous sommes persuadés que la nature de ces liens perdurera. Nous saluons le dévouement qu'il a su montrer pour la ville de Lille dans le cadre de sa mission.

Nous voterons donc pour les délibérations 96/341 et 96/342.

.../...

En ce qui concerne le rapport 96/349 sur la suppression des abattements des impôts locaux, il y a un problème de logique puisque nous nous sommes exprimés lors du dernier Conseil Municipal qui élaborait le budget contre le vote des taux. Vous savez que nous nous étions opposés à l'augmentation des taux.

Nous voterons donc contre cette délibération par cohérence avec notre précédent vote.

Quant au rapport 96/357 sur le L.O.S.C. , nous nous abstiendrons sur la délibération. Mais je tiens à donner une précision. Ce n'est pas une abstention qui ne prend pas en compte la nécessité de la subvention, la forme dans laquelle elle est proposée et sa hauteur, mais il y avait eu un débat en deux parties : d'un côté, la subvention, et de l'autre ce qui restait à régler sur des problèmes de garanties.

Sur cette partie de débat, nous étions intervenus trois années de suite. Avec la même logique, nous ne pouvons pas prendre en compte cette dernière partie compte tenu de nos votes précédents.

Comme le dossier présenté sur le L.O.S.C. prend en compte les aspects, subvention et garanties qu'il faut couvrir, nous étions résolument pour continuer à fournir tous les efforts nécessaires dans le cadre de la subvention du L.O.S.C., surtout en fonction de la restructuration, de la réorganisation du club et de la politique qu'il mène avec les quartiers. Nous étions complètement solidaires là-dessus mais nous sommes en contradiction puisque, dans la même délibération, il y a une partie que nous avons refusée. Il est donc difficile de donner un vote pour.

Nous nous abstenons en sachant que nous sommes pour la reconduction de la subvention au L.O.S.C.

Monsieur le Maire - M. BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, chers collègues, d'abord sur le Compte Administratif. Ce document comptable n'appelle pas d'observation, d'autant moins que les élus du Front National n'étaient pas présents lors de la précédente mandature. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

Sur la suppression des abattements concernant la taxe d'habitation, je comprends le souci de Monsieur ROMAN de vouloir épargner les finances communales compte tenu de la dette que connaît la Ville, ce qui lui importe moins c'est de soulager les contribuables.

Derrière ce faux habit de distribution sociale qu'il entend donner à la suppression des abattements, en fait, il oublie de dire que l'abattement est calculé sur une valeur locative moyenne et que, contrairement à ce qu'il affirme, ces abattements ont un rôle social tout à fait clair.

Donc, une neutralité fiscale, une absence de justification sociale. Comme l'a rappelé notre collègue BIENVENU, après la hausse des taux et des bases que vous avez fait adopter, la suppression des abattements et bientôt ce sera la révision des valeurs locatives où là la douche sera encore plus froide, même si elle est prévue pour les législatives de 1998, puisqu'elle aura vraiment les conséquences de la Pool Taxe de Madame TATCHER, où 57 % des contribuables propriétaires verront leur taxe d'habitation augmenter.

Nous ne pensons pas que cette suppression des abattements soit opportune et nous voterons donc contre la délibération 96/349.

.../...

Monsieur le Maire - M. ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas reprendre le débat technique que nous avons à l'occasion de chaque débat sur le budget ou le Compte Administratif avec Monsieur BIENVENU sur les modalités de calcul de l'endettement de la Ville.

Mais, Monsieur BIENVENU, pour que les choses soient claires, nous n'avons jamais caché que nous avons décidé d'investir dans des équipements structurants dans cette ville qui étaient le gage de son développement.

Vous avez voté avec un enthousiasme unanime la candidature de Lille aux Jeux Olympiques. Croyez-vous que sans le courage de cette majorité municipale qui a décidé des équipements qui ont mis Lille au niveau où elle se situe aujourd'hui sur la carte européenne, et nous l'espérons bientôt sur la carte planétaire, nous aurions parlé de la candidature potentielle de notre ville aux Jeux Olympiques ?

Et si nous ne l'avions pas fait -sans vous-, croyez-vous que nous aurions pu par exemple concurrencer Lyon à un point tel que nous avons devancé Lyon sur la candidature française aux Jeux Olympiques ?

Non. Je crois que la différence entre vous et nous n'est pas dans le mode de calcul de l'endettement de la Ville, elle est dans l'ambition que nous portons pour cette ville. Elle est uniquement là.

Nous l'avons voulu, nous l'avons fait, nous l'avons constaté et, à votre grand dam, nous en avons tiré les conséquences au moment du vote du budget 1996 puisque nous avons dit "après trois années d'investissements massifs qui nous ont amenés là où nous sommes, nous vous proposons la pause en investissement". C'est ce que nous avons fait pour nous donner un espace de respiration et pour pouvoir contribuer à diminuer l'endettement de la Ville qui est effectivement élevé, qu'on le calcule selon vos critères ou selon les nôtres, en n'intégrant pas la dette récupérable, et pour nous permettre de pouvoir être prêt au moment des défis futurs.

C'est donc une différence de nature dans les choix politiques et Monsieur DEGREVE l'a très bien dit. Il s'agit avec le Compte Administratif de constater la conformité de notre exécution budgétaire avec les décisions budgétaires.

Nous sommes en désaccord sur les grandes orientations budgétaires parce que nous sommes en désaccord avec ce que nous voulons faire de la ville de Lille.

Nos marges de manoeuvre sont étroites. Vous nous dites -et cela est un exercice de rhétorique extraordinaire- : "Vous condamnez l'Etat mais ce n'est pas lui qui se désengage puisque l'Etat a participé à des équipements lillois à hauteur de 102 M.F".

Et moi j'inverse la charge de la preuve, Monsieur BIENVENU. Je vais dire que la Ville de Lille a fait pour le compte de l'Etat, qui ne l'a pas fait, un certain nombre de choses et que l'Etat a dénié apporter son obole alors qu'il aurait dû tout faire à la réalisation de ces équipements. Faut-il vous dire que si nous n'avions pas dit à l'Etat -à l'époque il y avait d'ailleurs certains membres de la Majorité qui l'ont dit avec nous- "nous apportons le foncier pour 35 M.F. pour construire l'Université de Lille II, à Lille, compétence de l'Etat, nous assurons la maîtrise d'ouvrage, risque de la Ville de Lille, risque de l'Etat, nous porterons le financement jusqu'à la construction de cette Université" -je vous ai donné le coût en matière de portage- cela a correspondu à une bonne cinquantaine de millions de francs apportés par la Ville de Lille à l'Etat et non pas une participation de l'Etat à la Ville de Lille puisque nous avons fait le travail de l'Etat-, si nous ne l'avions pas fait, il n'y aurait pas eu d'Université à Lille.

.../...

La rhétorique est encore meilleure quand vous revenez à 1977 -j'ai eu peur qu'on remonte à 1936... - en citant les Socialistes qui souhaitaient se dégager de la tutelle du Préfet, je veux simplement vous dire sur ce point que la nature de l'exercice n'était pas la même. A l'époque, si nous voulions discuter par exemple comme nous l'avons fait tout à l'heure sur le rapport de Madame AUBRY et de Madame FILLEUL du Faubourg de Béthune, et si nous avions eu envie par exemple d'y construire un centre social, il fallait d'abord que le Préfet soit d'accord pour qu'on puisse instruire cette demande au niveau de la Ville de Lille.

1977, je le rappelle, c'était avant 1981 et 1982, les premières lois de décentralisation. A Lille, cela nous permet de tirer un coup de chapeau à celui qui, Premier Ministre de l'époque, a permis aux Villes, aux élus locaux, à leurs habitants directement en prise avec les problèmes quotidiens de pouvoir proposer des réponses et non pas d'attendre du Préfet, du pouvoir d'Etat qu'il daigne accepter qu'une Commune puisse construire une salle de sports, un centre social ou engager un certain nombre d'actions dans les quartiers de notre ville.

La rhétorique peut être un bon élément, peut-être facile dans certaines circonstances, mais là, très franchement, même s'il s'agissait de répondre six mois après à notre collègue CACHEUX, cela n'est pas tout à fait adapté à la réalité de l'analyse d'un Compte Administratif.

Alors, sur le Compte Administratif, Monsieur le Maire, la loi nous amènera dans quelques instants à le voter en votre absence, puisque c'est en votre nom et c'est donc votre Compte Administratif que la Municipalité va devoir voter. Pour la bonne règle, comme il y a eu des observations sur deux rapports, celui qui concerne la suppression des abattements et celui qui concerne l'avenant à la convention avec le L.O.S.C., je pense qu'il faut avoir un vote séparé avant d'en venir au vote sur le Compte Administratif.

Monsieur le Maire - Exactement. Et c'est ce que nous allons faire tout de suite.

Sur le rapport 96/349, fiscalité directe locale, abattements et exonérations, modifications. Ceux qui sont d'accord pour adopter la délibération le manifestent en levant la main : Les membres de la Majorité à l'exception du Groupe Communiste.

Contre : Le groupe Communiste, l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National.

Abstention : Néant.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

Sur le rapport 96/351. Monsieur BIENVENU, allez-y

M. BIENVENU - Cette délibération s'appuie sur la délibération 96/201 d'avril 1996. Or, cette délibération avait été retirée de l'ordre du jour. Il y a donc un petit problème de faire référence à une délibération qui n'existe pas. Il suffit de prendre le compte rendu de la réunion du mois d'avril pour voir que cette délibération avait été retirée.

Monsieur le Maire - Vous faites une remarque de forme. Vous avez quelque chose à dire sur l'implantation de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse ? J'aime autant vous dire que c'est une grande organisation.

M. BIENVENU - Nous n'avons rien à dire là-dessus. Ne faites pas d'amalgame.

.../...

Monsieur le Maire - Vous nous ennuyez quand même un petit peu là-dessus...

M. BIENVENU - Nous allons voter la délibération. Je veux simplement dire qu'il faut qu'elle soit dans la forme.

M. ROMAN - Je suis très attentif à la qualité du sommeil de Monsieur BIENVENU, donc, je souhaite qu'on enlève cette référence pour qu'il vote la délibération en bonne conscience. C'était une erreur. Donc, pour que Monsieur BIENVENU soit apaisé et pour que l'auberge de jeunesse puisse ouvrir ses portes en plein centre-ville de Lille au 1er juillet, modifions la délibération en retirant ce petit morceau de phrase.

Monsieur le Maire - M. BIENVENU, j'observe qu'on vous écoute, vous êtes, dans l'Opposition, celui qui est spécialisé sur les questions financières. Vous nous faites toujours la même ritournelle, enfin, bref, on vous écoute, mais là vraiment, vous faites le greffier de service !...

M. BIENVENU - Cela prouve que je prends connaissance des délibérations.

Monsieur le Maire - M. BIENVENU va voter la délibération 351. Quels sont ceux qui votent avec lui ? (unanimité)

Sur la délibération 96/357 concernant le L.O.S.C., puisque des observations ont été faites, que ceux qui votent cette délibération le manifestent en levant la main :

L'Assemblée Communale à l'exception du Groupe Communiste et du Front National qui ne prend pas part au vote.

Contre : Néant

Abstention : le Groupe Communiste

Et maintenant - je le dis pour les amis lillois qui participent ce soir à cette réunion du Conseil Municipal -, le Compte Administratif est la photographie de tout un exercice. Le Maire étant le chef de l'Exécutif en ce qui concerne le Conseil Municipal et la Ville, c'est par conséquent sous son autorité que l'ensemble des activités et des dépenses ont été faites. Il appartient au Conseil Municipal d'en juger hors la présence du Maire. Par conséquent, je m'en vais. Je demande à Madame AUBRY de présider la réunion et de prendre les décisions.

(sortie de Monsieur le Maire).

Mme AUBRY - Je vous propose de mettre aux voix la délibération 96/341 sur le Compte Administratif 1995.

Qui vote pour ? Les membres de la Majorité

Qui vote contre ? (personne)

Qui s'abstient ? L'Intergroupe "pour une Nouvelle Démocratie Municipale" et le Front National.

Je vous remercie. Monsieur le Maire peut donc revenir, si vous le voulez bien le faire entrer.

(retour de Monsieur le Maire).

.../...

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous faire savoir que le Compte Administratif a été adopté à une large majorité du Conseil Municipal. Je tiens à vous en féliciter au nom de l'équipe municipale. Je vous redonne la parole et votre place.

Monsieur le Maire - Je vous remercie d'avoir bien présidé. Je regrette que vous ne m'ayez pas laissé un peu plus de temps parce que j'étais en train de prendre l'air ...

Je remercie la majorité d'avoir voté ce Compte Administratif et l'Opposition d'avoir participé au moins à la réunion durant laquelle le Compte Administratif à été voté.

Je vais remercier Monsieur ROMAN qui a la charge de nos finances, qui les gère bien et qui parle avec talent pour les défendre. Il a parfaitement raison.

Puisque ce Compte Administratif est voté, moi, j' y ai travaillé pendant toute l'année 1995 avec tout le Conseil Municipal, avec le Premier Adjoint et les Adjointes et je les remercie particulièrement. Avec vous, Monsieur le Secrétaire Général mais, au-delà de vous, avec ceux qui sont autour de vous, votre direction générale et l'ensemble du personnel de la Mairie. je voudrais qu'à cette occasion vous puissiez transmettre mes remerciements à l'ensemble du personnel.

Je voudrais tout particulièrement remercier Monsieur FLOTIN qui a, en tant que Secrétaire Général Adjoint, la charge de nos finances.

Et Monsieur MIGNON, c'est vous qui étiez en charge durant l'exercice. Je veux à nouveau vous remercier pour la manière dont vous avez fait votre office en ce qui concerne les finances de la Ville dans une atmosphère qui a toujours été agréable.

Merci à tous.

Nous prenons maintenant le dossier 5. M. FREMAUX.

M. CUCHEVAL souhaite dire un mot.

Chemise n° 5

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller Municipal délégué

96/358 - Recrutement d'agents non titulaires pendant les vacances scolaires.

96/359 - Prime annuelle de service.

96/360 - Création d'un poste de Directeur des Relations Publiques et de la Communication pour les Musées de la Ville de Lille.

96/361 - Création d'un poste de secrétaire pour le groupe d'Elus du Front National.

Adoptés.

96/362 - Revalorisation des tarifs au Restaurant Municipal.

.../...

M. CUCHEVAL - Vous m'en permettez deux, Monsieur le Maire, mais je serai quand même très bref.

Il s'agit de l'augmentation des tarifs au restaurant municipal. Nous observons que l'augmentation proposée de 6 %, même sur deux périodes, dépasse le niveau de l'inflation, plus exactement dépasse ce qui est sans doute une tradition qui se perd et qui fait que l'employé au restaurant de son entreprise devrait pouvoir payer pour son repas le même prix qu'il paierait chez lui en nourritures crues.

Pour ces deux raisons, Monsieur le Maire, mais essentiellement parce que cette hausse dépasse l'inflation, le groupe Communiste se prononcera contre cette délibération.

Monsieur le Maire - M. FREMAUX.

M. FREMAUX - Quelques remarques.

La première délibération concerne le recrutement d'agents non titulaires pendant les vacances scolaires. Ce sont 1200 semaines qui sont mises à disposition, et en particulier 300 réservées aux jeunes des quartiers pour leur permettre de travailler d'une part et de financer leurs activités pendant les vacances d'autre part.

La deuxième délibération concerne le changement de calcul de l'assiette de la prime annuelle de service pour le rapprocher des méthodes de complément de rémunération des agents de la Préfecture et par la même occasion de proposer de passer de 6 000 F à 6 300 F par an, ce qui se rapproche de ce qui est fait à la Communauté Urbaine qui est de 6 500 F par an.

La troisième délibération, c'est la création d'un poste de directeur des relations publiques et de la communication pour l'ensemble des musées de la Ville de Lille.

La dernière délibération est relative à la revalorisation des tarifs du restaurant municipal. Il faut savoir que ces tarifs n'avaient pas été revalorisés depuis 1994. A l'issue du débat du comité des usagers du restaurant municipal, les propositions qui vous sont soumises aujourd'hui ont été adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire - Combien paie-t-on pour un repas au restaurant municipal ?

M. FREMAUX - Nous proposons de fixer le ticket invité à 50 F au lieu de 41,50 F, ce qui correspond au prix de revient moyen d'un repas complet servi par plateau. Le coût moyen d'un repas avoisine 46,74 F.

Monsieur le Maire - Et pour le personnel municipal ?

M. FREMAUX - Les tickets de base passent de 1,55F à 1,60 F au 1er juillet et de 1,60 F à 1,65 F au 1er décembre, ce qui fait un coût moyen de repas par employé d'environ 25 F, entre 22 F et 28 F, selon le repas pris. Il reste une prestation acceptée par tous de très bonne qualité eu égard aux restructurations qui sont intervenues dans ce restaurant depuis un an. Tout le monde se félicite de la qualité du repas qui est servi et du faible coût pour les agents.

J'entends bien que cela dépasse l'inflation de 1995 mais comme on ne l'avait pas revalorisé depuis le début de 1994, les propositions ont été acceptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire - M. FREMAUX, il y a eu des périodes où j'entendais des plaintes concernant le restaurant municipal mais j'en profite pour dire que depuis des mois déjà on s'est installé dans une période faste où au contraire tout le monde est satisfait de la prestation du restaurant municipal. Je remercie tous ceux qui ont la charge de s'en occuper.

.../...

J'estime qu'entre 22 et 28 F pour un repas, et 50F pour les invités -ils fréquentent quand même le restaurant le moins cher de la ville- ce sont des prix qui défient toute concurrence.

Je pense que vous pouvez donc voter allègrement cette délibération.

Que ceux qui sont d'accord pour la voter le manifestent en levant la main : L'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Groupe Communiste

Contre : le Groupe Communiste

Abstention : Néant

La délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

Nous prenons la chemise n° 8. Madame ESCANDE, vous souhaitez faire une petite intervention.

Chemise n° 8

ETAT CIVIL - CIMETIERES

Rapporteur : Madame ESCANDE,
Conseiller Municipal délégué

96/367 - Ouverture d'une Mairie annexe au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille pour la réception des déclarations de naissance.

Monsieur le Maire, juste pour attirer l'attention sur ce dossier. Il s'agit d'ouvrir auprès du C.H.R. de Lille une antenne du service d'état civil à vocation spécifique pour l'enregistrement des naissances.

Cette mairie annexe, puisque, aux termes de la loi, c'est ainsi qu'il convient de l'appeler, permettra aux familles de déclarer la naissance des bébés sans avoir à se déplacer à l'hôtel de ville. Cette disposition va dans le sens de ce qui est votre souci constant d'améliorer le service rendu au public.

C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire - Et c'est très bien de le dire. Cette maternité mère-enfant va être quelque chose de tout à fait exceptionnel. Compte tenu du nombre de naissances, il faudra quand même que l'on facilite la tâche des familles en y mettant un bureau d'état civil. Cela ne veut pas dire qu'on ne mettra pas un bureau d'état civil ailleurs mais il faut un commencement à tout. Mais cela coûte encore un peu d'argent.

Quand vous parlez des investissements qui coûtent cher et de l'endettement de la Ville de façon impersonnelle uniquement avec des chiffres, l'endettement de la Ville ce sont aussi ces petites choses que nous apportons aux Lillois et aux Lilloises et que nous n'avons pas cessé d'apporter depuis bien des années, en particulier comme on l'a souligné tout à l'heure depuis une dizaine d'années.

Ceux qui sont d'accord pour voter cette délibération le manifestent en levant la main : unanimité.

Elle est adoptée.

.../...

Vous votez l'aggravation des investissements, Monsieur BIENVENU ? Vous faites cela assez régulièrement mais après vous les dénoncez. Mais cela, c'est une autre affaire.

Enfin, c'est adopté à l'unanimité. C'est parfait.

Chemise n° 9. Nous arrivons maintenant à un rapport très important. C'est Monsieur FALISE qui le présente.

Chemise n° 9

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION

Rapporteur : Monsieur FALISE
Adjoint au Maire

96/368 - Conseil Communal de Concertation - Création - Fonctionnement - Règlement intérieur - Composition.

Monsieur le Maire, nous avons eu tellement de discussions avec les uns et les autres que mon propos pourra être réellement bref.

Je voudrais insister d'une part sur l'enjeu politique, d'autre part, sur le processus de concertation qui, de façon assez exemplative, a abouti à la proposition qui est faite.

Sur l'enjeu politique. La création de ce Conseil de Concertation était inscrite dans votre programme, de même que l'ambition de fortifier la démocratie participative.

C'était également - et j'ai pu vérifier que c'était de plus en plus - une forte attente des citoyens. Dans un monde qui évolue très vite, dans un monde où de plus en plus d'institutions et de personnes se voient concernées par les problèmes généraux et sont capables d'y apporter des interpellations, des critiques, d'y exprimer des attentes, il est de plus en plus nécessaire de développer la démocratie participative. Il suffit de moins en moins d'agir pour les citoyens, il faut de plus en plus agir avec les citoyens.

Dans la ligne d'un certain nombre de réalisations déjà faites et qui ont été évoquées dans d'autres dossiers tout à l'heure, dans la ligne aussi d'autres étapes à venir comme les plans Locaux d'Action ou le partenariat avec les associations, cette instauration d'un Conseil Communal de Concertation marque une étape décisive.

C'est la première fois en France qu'à ce niveau et avec cette ambition va être mise en place une structure institutionnelle, non pas quelque chose de ponctuel ou de passager, une structure durable de dialogue entre les élus et l'ensemble du monde des institutions et associations qui représentent le travail collectif des citoyens dans cette ville. Cela permettra à la fois de féconder le dialogue entre les élus et la population, de féconder aussi de façon transversale le dialogue entre les différents services, les différents élus et les différentes catégories de la population. C'est un point qui mérite d'être souligné.

Le deuxième point a trait au processus de concertation. Nous avons calculé avec mes collaborateurs que ce sont plus de 150 entretiens et réunions avec les commissions, la commission municipale, avec les Présidents des différents groupes, avec les différents Conseillers Délégués et Adjointes, avec de multiples milieux extérieurs, c'est cela qui a abouti à la formulation de ce projet.

.../...

Tout ce qui est venu jusqu'à la dernière minute, jusqu'à il y a quelques jours comme propositions, comme amendements, dans le cadre des différents partenaires, a été pris en compte et a abouti au projet que vous recevez aujourd'hui.

J'ai eu le plaisir de constater -mais sans doute les débats seront-ils quelque peu différents - que nous avons reçu, à l'issue de tout ce périple en Commission de la Démocratie Participative, un vote unanime avec une assistance qui était composée de représentants de quatre groupes des élus, seul le Front National n'y avait pas de représentant.

Ceci étant, bien entendu, aucune innovation ne peut garantir la perfection. On peut toujours discuter sur tel ou tel point de la composition, sur tel ou tel point de fonctionnement mais le projet existe. Il est important d'avancer avec, à la fois, une perspective de la société plus démocratique et plus citoyenne que nous pouvons construire et en même temps un très grand pragmatisme.

C'est dans cette perspective de pragmatisme que nous avons prévu un règlement intérieur pour trois ans de façon à nous permettre, après cette expérimentation, de remettre les choses au point et de continuer à avancer.

Voilà les quelques mots introductifs que je souhaitais dire maintenant.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur FALISE.

M. DEGREVE.

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, nous sommes amenés à faire plusieurs remarques qui portent sur deux chapitres importants, le premier sur la composition et l'autre sur le rôle et le cadre de fonctionnement de cette Commission.

Dans le cadre de l'élaboration et de la préparation des propositions -Monsieur FALISE le sait- nous sommes intervenus avec une volonté constante d'ouvrir des champs innovants à la démocratie sur le plan local. Il est nécessaire qu'une collectivité telle que la nôtre puisse, par ses propres idées, par des structures nouvelles, innover en la matière.

En même temps, l'innovation exige réflexion, sérénité et un caractère exhaustif sur les relations, les discussions à avoir pour bien mettre en place la composition d'une telle commission. De bien veiller à ce que le cadre de fonctionnement soit celui qu'on lui attribue, c'est-à-dire d'être un apport réel de réflexion pour les élus que nous sommes avant qu'ils soient amenés à faire des choix décisifs pour la vie de la collectivité locale.

Sur la composition : vous comprendrez que je vais prendre les points qui nous interpellent par leurs insuffisances et non pas ceux sur lesquels nous étions d'accord.

Nous pensons en particulier, quand on regarde les propositions présentées, que c'est un choix qui privilégie l'économique par rapport au social et au culturel. Il faut y réfléchir parce que la vie locale a besoin dans sa transversalité de l'économique mais elle ne doit pas être en état de soumission par rapport à l'économique, il aurait fallu rééquilibrer plus l'économique avec le social et le culturel.

A l'intérieur même de l'économique, nous avons noté qu'il y a une représentation, sinon une surreprésentation, du collège dit "ensemble des employeurs et grand patronat" au regard des forces syndicales diverses qui existent dans notre tissu local. On est grosso modo dans un rapport de 5 à 15. Et à l'intérieur du 15, pour la partie patronale, il y en a 6 qui appartiennent aux grandes unions patronales. Donc, une disproportion par rapport au micro-tissu des activités et une surreprésentation par rapport à l'exigence de diversité dans les organisations de travailleurs.

.../...

A noter par exemple une absence totale dans les propositions -cela est vrai aussi dans un autre domaine- de la Fédération de l'Education Nationale et de la F.S.U.

Nous pensons qu'il est nécessaire de continuer à discuter pour avoir une approche plus fine au niveau des quotas représentatifs en essayant d'aller jusqu'au bout et d'avoir le caractère exhaustif que j'évoquais tout à l'heure dans la consultation. Ce n'est pas le degré d'urgence du dossier qui exige qu'il faille le boucler aujourd'hui. La longue marche pour plus de démocratie est entamée mais ce processus, pour qu'il reste démocratique, doit aller son chemin pas à pas en prenant en compte chacune des expressions que nous rencontrons au moment des propositions.

C'est pour cela que nous avons proposé de reporter la décision concernant la représentation et les missions au mois d'octobre pour permettre la continuité dans le travail d'approche et pour affiner encore les propositions afin de faire en sorte que ces structures soient bien celles que l'ensemble des Lilloises et des Lillois attendent au niveau d'une unité nouvelle de concertation, en particulier qui privilégie la transversalité dans les rapports.

Cela amène aussi à des oublis auxquels il faut faire attention. Ce sont des oublis qui peuvent être interprétés comme autant de signaux politiques d'exclusion et de non-élargissement alors que notre volonté est exactement symétrique.

Par exemple, il n'y a pas de représentation ni d'évocation de la Ligue des Droits de l'Homme. On ne peut pas dire que, dans notre vie locale, ce ne sont pas des gens de bonne consultation, ne serait-ce que pour reprendre l'actualité que nous avons évoquée en début de Conseil.

Le fait même qu'il n'y ait pas de représentation des associations de femmes qui sont totalement absentes dans les propositions. C'est aussi un élément qui peut donner un signal. Doit-on évacuer ces mouvements divers de femmes qui défendent des droits spécifiques ? Ne peuvent-ils pas trouver de lieu de concertation et de transversalité ?

Le fait que les enseignants et leurs fédérations syndicales ne soient absolument pas représentés dans ce qui nous est proposé.

Le fait également que les établissements primaires et secondaires de l'enseignement public n'y soient pas.

Le fait que les organismes de formation professionnelle continue soient également absents, par exemple, L'I.L.E.P.

Egalement les organisations mutualistes qui sont un champ important de développement de réponses sociales et de crédits sociaux dans les prochaines décennies qui devront travailler étroitement avec les collectivités locales sur de nouveaux projets, de nouvelles syndications entre mouvement mutualiste et action des collectivités locales. C'est un champ qui est absent.

Le personnel soignant du collège santé par exemple qui n'est pas représenté.

Et quelque chose qui peut m'être cher, pas seulement en tant que Président du Groupe Communiste, mais dans le cadre de ma propre délégation dans la ville, les syndicats des étudiants qui ne sont pas représentés dans les propositions.

Cela montre qu'il est nécessaire de poursuivre le travail important qui a été réalisé pour pouvoir le mener jusqu'au bout et essayer de trouver des réponses qui soient réellement exhaustives par rapport aux projets que nous souhaitons mettre en oeuvre.

.../...

Deuxième remarque de fond sur le contenu de son action.

Il y a quelque chose qui me semble par trop censitaire à l'intérieur même de cette commission. Telle qu'elle a été présentée par notre ami FALISE, elle a pour vocation d'être un lieu de réflexion de bouillonnement d'idées qui permette d'enrichir la réflexion de l'ensemble des élus et le travail du Conseil Municipal. Elle doit permettre aux citoyens d'avoir une part active dans cette élaboration tout au long des six années de ce mandat.

Nous comprenons mal que l'ensemble du processus, qui devrait faire fourmiller les idées et prendre note de toutes les idées pour pouvoir les retranscrire au Conseil Municipal qui, avec sa maturité, est capable de prendre connaissance de l'ensemble de ces idées avec le poids qu'elles représentent à l'intérieur de cette commission consultative. Nous comprenons mal que cela doive être lié à un vote de positionnement à l'intérieur de ce Conseil Consultatif. C'est changer son rôle, changer sa mission. Elle ne doit pas se changer en un élément de positionnement par des votes mais au contraire être facteur de ce bouillonnement sans réserve, avec une expression qui arrive au Conseil Municipal, qui garde toute son authenticité et tout son poids par rapport aux idées qui sont formulées.

Sinon, on en arrive à des systèmes qui sont incompréhensibles. On a le droit d'intervenir si on représente 5 % d'une idée. Elle peut être reprise après un vote, etc.

Non, si c'est un lieu ouvert et de transversalité, où on doit mettre en avant les idées, il est nécessaire qu'elles puissent parvenir en leur état au Conseil Municipal.

Voilà donc deux grands points fondamentaux qui nous avaient amenés à souhaiter qu'on puisse reporter les décisions afin d'essayer de donner le maximum de contenu démocratique à l'enveloppe du Conseil Consultatif.

Cela pour vous dire, Monsieur le Maire, que notre attachement à cet élargissement de la démocratie nous pose problème aujourd'hui pour pouvoir, nous Communistes, le voter dans l'état de sa présentation. Nous continuons à militer pour qu'on se donne le temps de réflexion complémentaire afin d'arriver à quelque chose qui soit effectivement cohérent et efficace pour mettre en oeuvre cette volonté d'élargissement de la démocratie.

Il ne s'agit pas pour nous d'une position réservée. Nous militons fortement pour l'innovation démocratique. En ce qui me concerne personnellement ainsi que Monsieur Ivan RENAR qui a dû partir, nous ne participerons pas au vote si nous sommes obligés de décider aujourd'hui sur un texte qui ne nous semble pas achevé. Il est évident que le Groupe Communiste ne peut pas, en l'état, voter pour le texte tel qu'il est présenté aujourd'hui compte tenu des remarques de fond que j'ai essayé de vous exprimer le plus brièvement possible.

Monsieur le Maire - M. SAVOYE.

M. SAVOYE - Monsieur le Maire, je ne vous cacherai pas que je suis dans l'embarras puisque mes amis de l'Intergroupe m'ont fait le cadeau empoisonné d'être leur porte-parole sur ce projet.

Je dois dire que la précédente intervention m'a quand même facilité la tâche car je partage aussi le sentiment d'une certaine impréparation du dossier qui explique ses imperfections.

.../...

Vous pensez bien que comme ce Conseil Communal de Concertation était l'un des points de votre programme, Monsieur le Maire, nous l'avons examiné à la loupe car votre programme nous intéresse au plus haut point. Et plus nous l'examinions, plus nous l'étudiions, plus nous en débattions dans des discussions longues, très longues, et plus nous étions perplexes. A tel point que je puis vous dire d'entrée de jeu que nous avons décidé d'une discipline de vote sur cette question.

La faute en incombe au caractère quand même flou d'un projet qui ne brille pas par la précision de son vocabulaire et dont nombre des concepts auxquels il se réfère auraient mérité d'être définis. Nombre de substantifs utilisés sont abscons ou ne se traduisent pas concrètement par une réalité tangible que l'on puisse comprendre.

De telle sorte que sous la dénomination un peu ronflante de Conseil Communal de Concertation, sous les habits chatoyants que l'on nous a présentés, on a un peu tendance à penser qu'on est en présence de ce que le général aurait appelé un "machin", qui si vous me passez le vocabulaire moderne, ressemble quand même fort à "une usine à gaz".

Vous me permettez d'en donner un seul exemple, plutôt que de dresser la liste des imperfections.

En dépit de vos explications -et vous avez senti que c'était l'une des difficultés- on voit mal la place et la raison d'être de ce nouveau Conseil, qui juridiquement n'est rien d'autre qu'une commission extra-municipale supplémentaire, par rapport au Conseil Municipal lui-même, au Conseil Communal de la Commune Associé d'Hellemmes, aux Commissions de ces deux Conseils, aux Conseils de Quartiers, si on veut réellement leur donner une signification, aux diverses commissions extra-municipales comme par exemple les Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance ou de Gérontologie qui son déjà des structures transversales.

Et pourtant, c'est à cette notion de transversalité que vous faites constamment référence, à l'occasion, avec audace puisque vous venez même de dire qu'il convenait de "féconder de façon transversale", bouleversant mes conceptions de biologie. Et ce d'autant plus que, comme on l'a relevé avant moi, les femmes sont absentes de votre projet.

La notion de transversalité justifierait donc la création de ce Conseil. Or, à l'analyse, il apparaît que la transversalité n'explique rien et justifie moins encore, elle n'a que la valeur d'un exorcisme. Affirmer que le Conseil Communal de Concertation est transversal revient en réalité à dire, quand on examine le texte, qu'il a une compétence, certes consultative, mais générale. Le transversal est ici synonyme de général et signifie simplement qu'en toute matière le Conseil de Concertation peut donner des avis.

Alors, je vous pose la question : si le Conseil de Concertation peut donner des avis en toute matière, que deviennent les avis des Conseils de Quartiers, dont la compétence est géographiquement limitée.... lorsqu'on leur demande leur avis -je ne puis m'empêcher de le souligner- ? Que deviennent les avis des Commissions des Conseils ? Que deviennent ceux du Conseil Communal d'Hellemmes ? Mystère.

On peut craindre toutefois, ou bien, que les avis du Conseil Communal de Concertation s'y substituent, ou bien au contraire, que les avis du Conseil de Concertation ne constituent qu'un avis de plus, auquel cas, il ne sert pas à grand chose. Et l'on est pour le moins dans l'expectative, le Conseil communal de Concertation, c'est l'auberge espagnole où l'on mange ce que l'on apporte.

.../...

Alors, bien sûr, s'il s'agit de répondre à l'attente de nos concitoyens d'un surcroît de démocratie réelle dans la prise de décision par le Conseil Municipal, s'il s'agit de répondre à leur attente que les élus soient à l'écoute de leurs problèmes de la vie quotidienne, s'il s'agit de rapprocher les centres de décision des habitants eux-mêmes, s'il s'agit d'associer à ces décisions les forces vives de la cité, les organisations professionnelles, le monde économique et social, alors, nous ne pouvons qu'être favorables à votre projet, et nous l'avons prouvé par notre vote en faveur des Conseils de Quartiers.

Mais à l'inverse, il ne faudrait pas que le Conseil de Concertation participe à une entreprise de maillage de la population par le biais de la municipalisation des associations, que l'on enrégimenterait afin de mieux pouvoir les contrôler.

Il ne faudrait pas que le Conseil Communal de Concertation devienne l'instrument d'une concertation "chloroformage" qui, loin d'aider à l'expression des associations et des organisations professionnelles, les réduirait au silence parce qu'elles n'auraient plus rien à dire. Le Conseil de Concertation ne serait alors plus qu'un carcan, car il ne faut pas croire que la concertation se résume à l'information, comme on l'a fait récemment à Colbert, et que la prise d'avis dispense de recueillir l'assentiment de nos concitoyens.

Il est un autre danger -que je ne suis pas le seul à partager puisque je l'ai lu récemment dans un magazine que je croyais fort proche de vous-, cet autre danger, c'est celui que le Conseil Communal de Concertation devienne un conseil alibi, un moyen pour le Conseil Municipal de se défaire, de botter en touche, si vous me permettez cette comparaison sportive en cette période d'Euro 96. Bref, permettre au Conseil Municipal de se désresponsabiliser.

Et ce qui n'est qu'un risque pour le Conseil Municipal de Lille est une certitude pour le Conseil Communal de la Commune Associée d'Hellemmes. Je vois d'ailleurs avec plaisir qu'il y a eu des modifications de dernière minute -heureusement que j'ai jeté un ultime coup d'oeil sur les documents qui nous sont remis- il y a eu une modification en ce qui concerne Hellemmes. Hellemmes décidera si, oui ou non, elle souhaite s'associer à ce Conseil Communal de Concertation qui fait doublement concurrence avec elle alors que les élus du Conseil de la Commune Associée d'Hellemmes sont des élus du suffrage universel et non point les représentants d'organisations professionnelles désignés par elles.

La démocratie participative dans cette conception, qui n'est qu'un pis-aller, serait alors directement contraire à la démocratie tout court. Il est clair qu'il est des hypothèses dans lesquelles le meilleur des Conseils de Concertation c'est le Conseil Municipal lui-même.

Alors, vous le comprenez, dans la perplexité qui était celle de l'Intergroupe -mais là, je ne suis pas loin de vous rejoindre, Monsieur le Maire, puisque je vous fais part de notre perplexité- devant une institution qui paraît quelque peu confuse et devant le risque de voir négliger une institution qui pourrait apporter un plus mais qui pourrait au contraire créer un moins dans son état d'impréparation, eh bien, dans cette incertitude, nous avons décidé, d'une part, de nous plier à une discipline de vote en ce qui concerne le groupe et d'autre part de décider du sens de ce vote au regard des principes.

Eh bien, au regard des principes, force est de constater que le Conseil Communal de Concertation s'écarte de l'idéal républicain, tel, du moins, que l'avaient défini les Révolutionnaires. Si j'étais féroce, je dirais que cette institution est un peu mâtinée de pétainisme, revu et corrigé à la sauce du Général GIAP.

Mais je me contenterai de dire, pour m'en tirer, que, historiquement, c'est contre-révolutionnaire. Eh je vois que cela vous fait sourire... et surtout que ce soit dans notre bouche à nous... Eh bien, je vous en fais la démonstration.

.../...

D'abord, il est contre-révolutionnaire parce qu'il multiplie les conseils consultatifs à côté du seul conseil délibératif qu'est le Conseil Municipal. On dépouille le Conseil Municipal d'une partie de ses prérogatives et on réinvente en quelque sorte le Directoire. Le Conseil de Concertation discute sans voter, le Conseil Municipal vote sans discuter, puisqu'on a discuté ailleurs.

Ensuite, on ressuscite les corporations et les jurandes dont les représentants, désignés par elles, se voient conférer une compétence consultative générale.

Enfin, il n'y a aucun lien direct entre le Conseil Communal de Concertation et le Conseil Municipal qui ne peut directement lui demander d'avis.

Alors, devant cette situation, notre position est que si on reste en l'état du projet, nous voterons contre. En revanche, si, comme l'a réclamé le précédent orateur et je saisis sa proposition au bond pour m'y associer, on remet son ouvrage sur le métier, alors nous réservons notre opinion et nous attendons de voir un projet un peu mieux léché dans ses détails.

Monsieur le Maire - Je vais donner la parole aux différents orateurs mais, Monsieur SAVOYE, je ne résiste pas au plaisir quand même de vous faire quelques observations.

Nous venons d'avoir véritablement un numéro de votre talent qui est grand -je ne sais pas combien de temps vous avez parlé, 7-8 minutes, peu importe-, mais par lequel vous avez démontré tout et son contraire. A partir de votre intervention, on se demande vraiment ce qu'il faut faire. Manifestement, vous êtes attiré par ce genre d'organe de concertation parce que finalement cela honore la modernité, la démocratie, cela honore les citoyens. Cela honore par conséquent le mouvement que l'on veut créer dans la ville avec les Lillois et les Lilloises, mais d'un autre côté, cela vous dérange beaucoup. Par conséquent, vous le descendez en flamme. Car vous l'avez descendu en flamme. Et votre péroraison de dire "oh, on va s'accrocher à ce qui a été dit précédemment", c'est-à-dire que vous voulez bien laisser cela de côté pour pouvoir en discuter et on verra. Non, vous l'avez descendu en flamme, vous avez dit tout et son contraire. Vous avez appelé la Révolution, vous avez appelé les grands moments de l'histoire de France, non, c'était beaucoup d'honneur que vous faisiez à cet organe de concertation, pour lequel j'ai la plus grande considération, mais appeler comme cela tous les moments d'histoire, les révolutionnaires et les autres, bon... Eh puis venir nous rappeler Vichy entre parenthèses, Monsieur SAVOYE, permettez ! En ce qui concerne Vichy, je pourrais en parler longtemps. Pendant Vichy, j'étais un gosse. Je ne l'ai pas admis. Aussitôt que j'ai été en âge de faire quelque chose, j'ai adhéré au Parti Socialiste et je n'ai été qu'avec des résistants. Par conséquent, venir glisser Vichy à propos de cet organe de concertation, c'est vraiment malvenu et mal placé !

Et vous pensez qu'on peut, comme cela, lancer des incongruités -parce que c'en est une et de taille- entre deux petits morceaux parce que vous avez un certain talent et que vous maniez les mots, la littérature, l'histoire, etc... et au milieu de tout cela, vous glissez des incongruités. Franchement, je ne sais pas ce que vient faire Vichy là-dedans.

Et puis vous terminez sur le néant. Finalement, vous renvoyez tout, débrouillez-vous, etc.

Eh bien, au Conseil Municipal, ce ne sont pas des plaidoiries, ce ne sont pas des exercices pour rien. Je me souviens que, quand j'ai proposé la décentralisation de la ville, Lille avec ses dix villages, ses dix quartiers, ses dix hôtels de ville, je me suis fait canarder, et par un certain nombre de Conseillers Municipaux. Ils étaient nombreux, n'avaient pas votre talent et m'ont dit les choses infiniment plus simplement parce qu'ils les pensaient réellement. Tandis que vous, je ne suis pas sûr que vous pensiez exactement ce que vous nous dites mais vous nous dites beaucoup de choses avec beaucoup de talent, je le répète.

.../...

Et puis, finalement, cela s'est imposé car quand on fait quelque chose qui sort un peu de l'ordinaire, qui va vers le peuple, et que manifestement on est de bonne volonté, je crois que ce n'est pas la peine d'aller chercher l'histoire, de faire des incantations de toute nature ou de faire du nihilisme pour descendre le projet.

De la même façon, pour les Conseils de Quartiers, les gens ont ricané. Je vous dirai même que les Conseils de Quartiers, sans doute le meilleur exemple municipal des années 50, 60, avec DIBEDOUT à Grenoble qui les avait créés et qui en a été battu d'ailleurs, je l'ai bien observé, parce qu'il avait fait une erreur, c'était simplement des comités de quartiers avec les associations. Je les respecte beaucoup mais les associations représentent vraiment un contre-pouvoir. Et on n'assure pas le pouvoir avec des contre-pouvoirs. Nous, nous avons fait des Conseillers de Quartiers et c'est cela l'originalité. On a assuré leur pérennité avec des gens qui sont élus au deuxième degré.

Si je suis Maire depuis des années -cela doit bien en déranger quelques-uns mais cela en arrange beaucoup et la majorité-, c'est un peu parce que j'ai créé ces Conseils de Quartiers. Cela a été quelque chose qui a vraiment beaucoup plus aux Lillois.

Par rapport à ces Conseils de Quartiers, vous ne faites pas la confusion parce que vous êtes trop intelligent pour cela, mais habilement, vous nous amenez dans la confusion, vous dites "Les Conseils de Quartiers sont consultatifs aussi". Alors, que fait le Conseil Municipal ?

Et votre Commune associée n'a rien à voir ! Elle est intégrante de votre pouvoir. D'ailleurs, des représentants d'Hellemmes siègent ici, au sein du Conseil Municipal tandis qu'il n'y aura pas du tout de représentants de cet organisme de concertation. C'est complètement différent !

D'ailleurs, la Mairie de Lille permet à Hellemmes de se gérer exactement comme elle veut, avec son Maire et son Conseil Communal. Et on lui donne un budget largement suffisant pour qu'elle puisse se développer. En plus Hellemmes fait des propositions en ce qui concerne la ville. Il y a ici des représentants d'Hellemmes qui votent et qui nous donnent leurs positions. Et vous d'ailleurs, vous ne manquez pas de nous le dire aussi. Donc, cela n'a rien à voir.

Ce Conseil de Concertation, ce ne sera pas facile. En entendant citer tout à l'heure les organismes ou les associations qui n'y sont pas, je me demandais effectivement s'il ne fallait pas les prendre aussi. Mais à ce moment-là, on se retrouverait avec un Conseil de Concertation de 100, 200, 300, 400, 500 personnes ! Il faudra sans doute faire un turn-over -je ne sais pas comment- pour permettre à ceux qui ne sont pas appelés cette fois de l'être demain.

Mais franchement, à un moment où on recherche la démocratie et où on dit dans tous les discours que cette démocratie c'est sans doute d'aller davantage devant les citoyens, permettez-moi de dire que Monsieur FALISE et tous ceux qui ont travaillé avec lui veulent aller davantage vers les citoyens. Ils veulent y aller avec des organisations et des associations, vous les connaissez, elles vont venir nous parler de leurs problèmes, de leurs champs d'activités, de leurs secteurs. Cela va être complètement différent de ce que nous dit un Conseil de Quartier. Il n'y a pas de confusion possible. Et ce sera encore bien différent de ce que le Conseil Communal d'Hellemmes peut nous dire.

Par contre, on peut faire un nouveau pas en avant dans la démocratie en les entendant justement sur leur secteur d'activité.

.../...

En tout cas, je pense que nous faisons là une expérience. Les premiers pas seront difficiles, comme l'a été d'ailleurs l'instauration des Conseils de Quartiers. Mais en réponse à tous ceux qui nous ont parlé de commissions extra-municipales mises en place la première année, qui commencent à montrer des signes d'impatience les deuxième et troisième années et qui, la quatrième année, disparaissent et qu'on n'arrive jamais à mener jusqu'au bout du mandat-parce qu'il y en a bien peu qui ont été conduites jusqu'à la fin du mandat- je pense que reprendre cette idée de concertation extra-municipale mais de la faire de façon plus organisée comme le propose Monsieur FALISE, c'est une manière sans doute de sauver la concertation et de la faire d'une façon permanente.

Et au-delà de votre discours, -tous ceux qui finalement font de beaux discours mais ne veulent pas de la concertation, ne peuvent être intéressés par ce projet- quand je vois la politique du Gouvernement, je comprends que cela ne va pas tout à fait dans le sens de la concertation.

Mais tous ceux qui s'intéressent à la concertation, qui veulent véritablement aller davantage et de multiples manières devant les citoyens et les citoyennes, doivent au moins reconnaître l'honnêteté et la bonne volonté de la démarche et s'associer avec nous pour la faire réussir.

Eh bien, je ne doute pas que les années passant, cette expérience réussira. Alors on vous verra dans quelques années, peut-être en l'an 2000, je n'en sais rien, voter -vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez voté pour les Conseils de Quartiers, oui mais à retardement, pas vous mais vos prédécesseurs-. Et cela, si vous ne le votez pas aujourd'hui, vous le voterez en l'an 2000 parce que vous trouverez que c'est une très bonne idée.

En tout cas, nous, nous allons nous mettre au travail pour la faire réussir et je remercie Monsieur FALISE de la façon dont il s'est mis au travail.

Excusez-moi, mais là vraiment vous avez exagéré, Monsieur SAVOYE. Le meilleur est l'ennemi du bien. Réfrénez votre talent, n'en faites pas trop.

M. BERNARD.

M. BERNARD - Pour décortiquer cet instrument, ce Conseil Communal... Ce qui a été dit est en partie vrai. La multiplication des structures que nous connaissons ici sur Lille, que ce soient les Conseils de Quartiers, les commissions extra-municipales, les plans locaux, il faut bien dire que sous couvert de démocratie, dépossède la véritable enceinte, le véritable lieu de l'expression populaire qui est ce Conseil Municipal, ici, même si le scrutin déforme cette représentation.

Ou alors, il faut aller jusqu'au bout. Malheureusement, la mise en place de ce Conseil participe du rejet du politique et des risques de technocratie que ce Conseil justement entendait combattre.

De même, la logique de réseau officialise la politique du lobbying au détriment du Lillois isolé et sans armes.

Même les porteurs du projet, Recteur FALISE en tête, ont du mal à croire à leur instrument. En effet, il impose des limites à la composition de ce Conseil, il limite la mention des votes des minoritaires. De même, il ne prévoit pas la saisine préalable et automatique du Conseil Communal de Concertation avant chaque Conseil Municipal.

Tout ceci, à notre avis, permettrait de valoriser davantage ce projet.

Je vous remercie.

.../...

Monsieur le Maire - Superbe contradiction. Vous terminez en disant qu'il faut donner un droit de saisine au Conseil de Concertation et auparavant vous avez défendu l'idée qu'il n'y avait que le Conseil Municipal qui existait.

M. BERNARD - Je mets l'accent sur une demi-mesure, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - La République a instauré les Conseils et la délégation. On entre maintenant dans une phase nouvelle qui est la démocratie participative qui va nécessiter un certain nombre de dispositions. En 1998, ce sera le thème central de beaucoup de discussions. En tout cas, ce mouvement, beaucoup y participent. Je comprends très bien que vous ne vouliez pas y participer.

Ce sont des projets qui s'inscrivent dans un mouvement moderne qui va au-delà de la délégation et qui essaie d'aller au plus près des citoyens.

Et on les voit combattre ici par des idées conservatrices, presque réactionnaires.

Dans ce cas, on va reprendre nos vieilles idées de la délégation, point final. Vous ne voyez pas quel extraordinaire mouvement il va y avoir avec l'interdiction du cumul des mandats ! Avec la parité des femmes ! C'est un mouvement que vous n'allez pas arrêter. Si cette soirée peut vous être salutaire, c'est de changer en vitesse quelques-unes de ces idées. Sinon, vous allez vous trouver dans un drôle de décalage par rapport au mouvement général et à cette jeunesse qui arrive avec ce qu'elle porte.

Excusez-moi mais vraiment...

Mme AUBRY.

Mme AUBRY - Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais, au nom du Groupe Socialiste, dire que nous apportons notre soutien au Conseil Communal de Concertation.

Tout d'abord, je suis quand même un peu étonné, Monsieur SAVOYE, que vous parliez du fonctionnement du Conseil Municipal comme étant le modèle parfait de la démocratie et de l'efficacité. Je dois dire que je comprends mal que les quatre groupes de l'Opposition aient voté pour ce texte en Commission et que, brutalement, ils se réveillent en nous faisant des diatribes absolument délirantes sur le fait que nous serions en train de déposséder le Conseil Municipal, de mettre en place un Conseil alibi, etc.

Alors, où est le sérieux dans tout cela, si ce n'est faire des effets de manches ? La citoyenneté et la démocratie appellent autre chose que des effets de manches.

Pierre MAUROY, lorsqu'il s'est présenté devant les électeurs, lors des dernières élections, avait dit qu'il ferait bouger cette ville, non seulement pour les Lillois mais aussi avec les Lillois. Et moi je suis fier d'appartenir à une Municipalité qui devient aujourd'hui un modèle de la citoyenneté dans la démocratie locale. Pierre MAUROY l'a rappelé avec la modification des Conseils de Quartiers qui vient d'avoir lieu, avec le projet de médiation que porte Marie-Thérèse ROUGERIE, avec ce que nous avons entamé avant les élections comme travail avec les associations et que nous allons poursuivre avec Michel FALISE et avec les Plans Locaux d'Action mis en place déjà dans le cadre de l'emploi, dans le cadre de l'insertion, qui doivent permettre de définir pour notre ville des grands axes d'action avec tous les acteurs qui travaillent dans ces secteurs.

.../...

Dans le fond, ce Conseil Communal de Concertation, qu'est-ce que c'est si ce n'est la reconnaissance que, aujourd'hui on ne peut pas faire bouger une ville sans la participation, directe ou indirecte, individuelle ou collective, des citoyens de cette ville ? Et comment aussi aujourd'hui être citoyen dans notre ville si ce n'est qu'en entendant les résultats d'un Conseil Municipal qui a lieu de temps en temps et dans lequel on n'a pas le droit de donner son avis ou de pouvoir s'exprimer ?

M. SAVOYE, vous avez dit "Pourquoi ce Conseil de Concertation ? " Eh bien, je crois que ce Conseil correspond tout à fait à ce dont nous avons besoin aujourd'hui dans une démocratie.

Nous sommes dans un pays qui a de lourdes difficultés, où la société est de plus en plus complexe, où on ne peut plus l'aborder uniquement en disant "il suffit de faire ceci, il suffit de faire cela". Retrouver dans un lieu des hommes et des femmes très différents, qui parfois n'ont aucune raison de se rencontrer dans la ville, et qui vont pouvoir débattre des problèmes de la société et des problèmes de la cité comme la drogue, les problèmes d'emploi, les problèmes d'intégration, de la femme ou les problèmes de la famille aujourd'hui, cela me paraît très intéressant.

Faire débattre dans le même sein des gens qui vont arriver avec une expérience différente, avec un oeil différent, et qui vont là aussi pouvoir s'affronter pour nous faire part de leurs idées, cela me paraît aussi excessivement intéressant pour une équipe municipale.

Dans une société aussi complexe que la nôtre, tous les lieux où peuvent s'exprimer des gens qui ont des expériences différentes, qui ont des engagements personnels différents, me paraissent aller dans le bon sens.

Alors, pourquoi avez-vous peur de la démocratie ?

Ce n'est pas facile de mettre en place des instances de concertation. On va en entendre, y compris des critiques. J'entends parler de lobbying, de clientélisme. La Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Union Patronale du Nord apprécieront de savoir que parce qu'on leur demande leur avis, Pierre MAUROY et son équipe souhaitent en faire des clients ou des lobbying partners. Non vraiment, je crois que ce n'est pas sérieux.

Il est important et innovant une fois de plus dans la ville de Lille de mettre en place une telle structure.

Des questions ont été posées sur la composition. On pourra toujours regretter que tel ou tel organisme, telle ou telle institution qui apporte son expérience, son action dans la vie locale, ne soit pas représentée. Pour certaines d'entre elles, j'ai bien entendu Jean-Raymond DEGREVE, elles doivent pouvoir trouver leur place. J'ai pensé à la Ligue des Droits de l'Homme, je vois au moins trois items, les associations à vocation humanitaire, la lutte contre l'exclusion, les associations agissant en faveur de l'intégration, les associations de défense et de promotion des droits fondamentaux des personnes, au moins trois items dans lesquels la Ligue des Droits de l'Homme pourrait avoir un représentant.

Alors, peut-être peut-on faire des remarques sur tel ou tel aspect de la composition et je crois que là aussi il faut reprendre les thèmes que Michel FALISE a mis en avant -imagination et pragmatisme- Avançons et puis nous verrons ensuite si cette composition doit être modifiée au gré du temps, comme d'ailleurs dans la pratique.

.../...

Les modalités qui ont été mises en place après une très longue concertation -encore une fois sur lesquelles les groupes n'ont rien dit jusqu'à aujourd'hui-, peut-être s'avéreront-elles très bonnes, peut-être faudra-t-il les modifier. Eh bien, nous serons pragmatiques et nous les modifierons.

Je voulais terminer en disant au nom du Groupe Socialiste que nous faisons justement confiance à Michel FALISE pour faire fonctionner ce Conseil comme un lieu de foisonnement d'idées, comme un lieu de débat, comme un lieu qui nous permette de mieux écouter notre ville et les gens qui y sont engagés. Et puis nous en tirerons tous ensemble les conséquences dans trois ans pour éventuellement modifier certains éléments mais je suis convaincue qu'alors tout le monde votera pour parce que les Lillois auront compris combien il est important de pouvoir s'exprimer haut et fort devant le Conseil Municipal et devant les élus de cette ville.

Monsieur le Maire - M. FALISE.

M. FALISE - Monsieur le Maire, je commencerai par dire que j'ai évidemment découvert des choses étonnantes. J'ai découvert grâce à Monsieur BERNARD que j'avais du mal à croire à mon projet. Je n'en étais pas conscient mais fort heureusement, il me l'a révélé.

J'ai découvert grâce à Monsieur SAVOYE que je devais retourner sur les bancs d'un quelconque étudiant de DEUG pour impréparation du dossier.

Soit dit très amicalement, je pense que votre discours aurait également mérité d'être mieux préparé.

Ceci étant, je suis frappé de ce débat par deux contrastes saisissants.

Le premier contraste c'est celui entre la minceur des propos et le temps consacré aux exposés -je parle bien sûr des oppositions-.

Le deuxième c'est le contraste que Madame AUBRY a déjà souligné sur lequel je reviendrai, entre ce qui s'est passé jusqu'à il y a huit jours et ce qui se passe aujourd'hui.

Premier contraste. Lorsque je regarde précisément ce que vous dites, j'y trouve de vagues évocations : chloroforme, déresponsabilisation, Pétain, Giap, tout cela, c'est très bien, cela peut amuser la galerie, mais comme rigueur intellectuelle, c'est relativement limité.

J'y trouve des ignorances, peut-être de la mauvaise foi. Par exemple, la Ligue des Droits de l'Homme, j'y ai pensé expressément avec le Conseiller Délégué concerné dans les associations de défense et de promotion des droits fondamentaux des personnes.

Je constate que le monde économique représente au maximum, pour l'ensemble du Conseil, 8 à 10 % des voix selon que l'on y met le commerce ou pas, alors qu'au Conseil Economique et Social, le monde économique représente 50 à 60 % des sièges. C'est donc une innovation radicale du point de vue de la pondération et des poids respectifs.

On me dit qu'il n'y a pas de personnel non médical. Le texte précise un siège pour les professions paramédicales.

.../...

Je pourrais continuer comme cela. Bien entendu, c'est discutable. Aucune règle mathématique ne précise exactement la composition. Par exemple, pour les femmes, on a estimé que mettre un siège pour les associations de femmes était une mise à part. Cela a été discuté en Commission. Alors qu'il valait beaucoup mieux faire un groupe de travail à un moment donné qui reprenne tous ceux qui s'intéressent à la condition féminine plutôt que de dire "un siège pour les femmes", ce qui paraîtrait tout à fait dérisoire.

Bref, je vois ce genre de chose très léger. On me dit "revenez quand vous serez exhaustif". Je suppose que Monsieur DEGREVE sait qu'il y a près d'un millier d'associations et d'institutions, que l'exhaustivité par conséquent renvoie aux calendes grecques, et que c'est une façon élégante de dire "nous n'en voulons pas maintenant". Appelons les choses par leur nom, ce serait beaucoup plus honnête.

On me demande que ce Conseil ne vote pas, comme si on pouvait demander à des personnes de s'impliquer bénévolement sans mesurer leur signification, comme si en fait, s'il n'y avait pas des votes qui mesurent sur un plan purement consultatif, comme si en fait ce ne serait pas donner le poids de la parole à ceux qui sont déjà les plus forts.

Je vous avouerai, chers amis du Parti Communiste, que le seul lieu où j'ai entendu évoquer contre moi ce type de contestation, c'est lorsqu'on refusait aux universités catholiques de mesurer leurs votes par rapport aux propositions écrites du Saint-Siège. Vous voyez que les Cardinaux du Vatican se trouvent en bonne compagnie.

M. FLORENCE - Aux côtés de Pie XII !!

M. FALISE - Il y a donc comme cela un certain nombre d'éléments qui ne me paraissent pas sérieux. J'ai l'impression que l'on cherche désespérément des poux dans la tête. A défaut de poux, on prend des larves voire des embryons anticipés de larves et il faut un microscope particulièrement performant pour y trouver quelque signification.

Ceci, sur le contenu des interpellations.

Mais, plus en amont, je m'interroge quand même sur l'extraordinaire décalage entre l'ensemble des débats menés depuis neuf mois, cinq passages en commission, de nombreuses discussions, des mises au point sur tout ce que j'ai évoqué ici, une unanimité, y compris une élue communiste, y compris trois élus de l'Opposition, une unanimité sur un texte, avec des modifications qui jusqu'au dernier moment ont été mises en oeuvre pour tenir compte des propositions de l'élue communiste à la Commission, des membres de l'Opposition dans le cadre de cette commission. Y compris tout dernièrement des propositions d'Hellemmes, comme Monsieur SAVOYE l'a signalé. D'ailleurs, j'avais peut-être mal compris, mais vous aviez dit à Hellemmes que vous voteriez le texte lorsqu'il passerait à Lille. Il y a donc eu là un changement assez brutal de position.

Je m'interroge donc sur ce contraste et je me dis "que s'est-il passé ?" Y a-t-il eu un vice caché fondamental qui éclate de façon spectaculaire ? Y a-t-il eu une révélation subite, un chemin de Damas subi par l'un ou l'autre ?

Je constate qu'en fait il y a tout simplement le passage d'un débat rigoureux et sérieux à un passage en séance publique. Nous avons la chance et le plaisir d'avoir du public, nous avons la chance d'avoir la presse, et la culture qui dominait les travaux s'est modifiée. Pendant sept ou huit mois, nous nous sommes demandé "comment agir pour les citoyens ?" Cela a été vraiment le fil conducteur, à travers des différences de points de vue, des débats, et pas du tout dans l'unanimité.

.../...

Aujourd'hui, je crains que certains ne se demandent "comment allons-nous apparaître aux yeux des citoyens ? Quelles sont les probabilités de tirer un gain ou une perte électorale dans l'apparence que nous allons donner au cours de ce débat ? "

Dans la première conception, c'est une vision de la politique "service". Dans la deuxième conception, c'est une vision de la politique "accès au pouvoir" avec sa composante inévitable de politique spectacle. Je sais que les deux sont nécessaires. Je sais qu'un peu de spectacle est nécessaire mais j'avouerai qu'il me paraît souvent beaucoup plus agréable en dehors que dans le cadre de cette enceinte.

Je pense au surplus que c'est quand même la première conception qui doit mener l'ensemble de nos travaux. Que voulons-nous faire pour les citoyens ? Ceci peut être amendé, je l'ai dit, nous y reviendrons dans trois ans. Mais que voulons-nous faire pour avancer comme Monsieur MAUROY et Madame AUBRY l'ont bien rappelé, en démocratie participative ?

C'est là l'essentiel. Et je crains d'ailleurs que ceux qui aujourd'hui, pour des raisons électoralistes d'apparence, de perception, s'appêtent à voter négativement, je crains que même dans une perspective électoraliste, ceci ne se retourne contre eux. Car les citoyens se souviendront de ceux qui auront accepté de prendre le risque de leur donner la parole. Les citoyens se souviendront de ceux qui, derrière de multiples argumentations contradictoires, ont en fait masqué leurs contradictions internes.

Et que vous ayez dû avoir recours à la discipline de vote montre bien qu'il y a là des contradictions internes. Cela ne m'étonne pas. Je dis simplement "soyons sérieux, avançons en démocratie".

Je vous remercie.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Je crois que le Conseil Municipal est maintenant éclairé. Il doit par conséquent prendre la décision. Vous avez une délibération qui propose la mise en place -et je crois que cela fera date dans l'histoire de la Ville, j'en suis persuadé- d'un conseil Communal de Concertation.

Que ceux qui sont d'avis d'adopter la délibération le manifestent en levant la main : Les membres de la Majorité à l'exception du Groupe Communiste et de Monsieur FREMAUX.

Contre : Messieurs FLORENCE, LENGLET et l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale"

Abstention : Messieurs FREMAUX, BARBAROSSA et le Front National.

Messieurs DEGREVE, CUCHEVAL, Madame HENAUT et Monsieur RENAR ne prennent part au vote.

La délibération est adoptée à la majorité.

Eh bien, il s'est passé quelque chose quand même. Vous voyez comment c'était important. On va se mettre au travail et on finira par se retrouver.

Nous prenons les dossiers de Monsieur CALONNE. Il y a Monsieur LESERRE qui souhaite s'exprimer.

.../...

Ou bien nous avançons et nous terminons les dossiers de ce Conseil Municipal ou bien, si nous n'allons pas un peu plus vite, il nous faudra tenir une autre réunion du Conseil Municipal. Nous n'allons pas veiller jusqu'à 23 heures ou 24 heures.

M. LESERRE.

Chemise n° 11

RELATIONS INTERCULTURELLES-INTEGRATION

Rapporteur : Monsieur CALONNE.
Conseiller Municipal délégué

96/370- Association C.L.E.D/Solidarité Laïque - Attribution d'une subvention.

Adopté.

96/390 - Association Cahiers Gai-Kitsch-Kamp - Attribution d'une subvention.

M. LESERRE - Monsieur le Maire, M. FALISE, je demande toute votre attention sur la démonstration que je vais essayer de vous faire à l'instant sur votre conception de la concertation et sur la nôtre.

Monsieur le Maire - Mais ce n'est plus le sujet.

M. LESERRE - Si c'est justement concernant la délibération...

Monsieur le Maire - On vient d'avoir le débat, écoutez ! Alors, rapidement, faites-nous vos observations !

Là, on avait des dossiers importants, j'ai laissé tout le monde s'exprimer. Maintenant, si vous n'avez pas la volonté de terminer rapidement ce Conseil Municipal, je vais en prendre acte et je vous prendrai un rendez-vous pour un prochain jour. Ce n'est pas possible. Les journalistes font leur travail, ils ne peuvent pas rester ici jusqu'à 22-23 heures. Par conséquent, maintenant, allons vite.

M. LESERRE - Je vais aller très vite, Monsieur le Maire. Je demande simplement votre vigilance car il s'agit d'un dossier qui a été traité dans la commission de la démocratie participative dont nous venons de parler. Il s'agit de l'Association Gai-Kitsch-Kamp à laquelle a été accordée une subvention de 3 000 F.

Pourquoi j'insiste ? En fait, parce qu'il s'agit d'un véritable cas d'école sur lequel les amoureux de la politique vont pouvoir plancher.

Ce cas d'école se déroule en trois mouvements. J'ajoute qu'il nous est indirectement offert par Monsieur CALONNE chez qui, chacun et chacune, reconnaît ici l'absence totale de sectarisme.

Premier mouvement. Un rapport présenté en commission par Monsieur CALONNE qui, au nom des préjugés ambiants -je vous laisse juger- brandit rien de moins que les droits de l'homme pour réclamer 3 000 F pour une association. Il est alors mis en minorité à l'intérieur de la commission. Avouez, Monsieur le Maire, qu'il s'agit déjà là d'un premier cas d'école intéressant.

Deuxième mouvement. La proposition de subvention réapparaît pour le Conseil Municipal mais elle nous réserve une double surprise.

.../...

Première surprise : tout d'abord, aucune référence à l'épisode du refus de cette subvention en Commission et on peut même lire de façon anodine "après avis de la commission". Au niveau de la concertation et de ce dont on vient de parler, avouez qu'il y a quand même une surprise.

Et puis surtout, deuxième surprise, Monsieur CALONNE arrive à faire disparaître en quinze jours les fameux préjugés ambiants -ce qui n'est pourtant pas une tâche facile- et parvient à se passer des droits de l'homme qui semblaient pourtant quelques jours auparavant durement attaqués. Voilà bien un deuxième cas d'école intéressant.

Enfin, troisième mouvement. C'est la réaction de Monsieur CALONNE lui-même qui, à la fin de la commission, dépité sans doute de sa mise en minorité, déclare doctement "Puisque c'est comme cela, je vais avertir cette association que les représentants de la Droite refusent de reconnaître le combat des homosexuels". Voilà encore un superbe cas d'école d'instrumentalisation, de politisation et de tentative de récupération du monde associatif.

Alors, pour conclure, Monsieur le Maire, Monsieur FALISE, il y a deux possibilités : ou bien il s'agit de trouver 3 000F pour une association, quitte à utiliser tous les artifices et n'importe quel habillage, droits de l'homme hier, relations interculturelles aujourd'hui, et, dans ce cas, nous préférons voter contre cette subvention.

Ou bien vous refusez comme nous ce genre de pratique et nous vous proposons de défendre une subvention pour cette association, mais cette fois au titre de la santé et de la prévention dans la délégation de Monsieur DEMAILLE. Avouez que ce serez plus digne, plus urgent et plus nécessaire. Et cette fois, nous nous associerons pleinement.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Franchement, pour vous suivre... vous parlez uniquement méthode. Sur le fond, vous ne prenez pas parti, vous envisagez même de voter, alors que vous levez l'éventail de ne pas voter...

M. FALISE, je vous en prie.

M. FALISE - Comme je présidais cette commission, je crois pouvoir expliquer des choses.

En commission, nous avons dit précisément que présenter cela au titre des droits de l'homme paraissait excessif mais qu'on ne voyait pas d'inconvénient à ce que ce soit versé à un autre titre, la culture ou la santé.

Le débat est revenu, comme cela est assez normal, en Conseil de Municipalité où des points de vue différents se sont affrontés. On a estimé en synthèse au Conseil de Municipalité qu'effectivement, le présenter au titre des droits de l'homme n'avait pas de fondement, donc, l'avis de la commission a été bien suivi sur ce plan, mais que les 3 000 F pouvaient être évoqués pour une activité culturelle au titre de la responsabilité interculturelle de Monsieur CALONNE. Voilà la vérité.

Je crois que l'objection fondamentale faite par la Commission qui était précisément qu'il ne fallait pas invoquer les droits de l'homme en la matière mais orienter vers un autre financement, c'est bien cela qui se trouve dans le texte que vous avez ici. C'est donc bien un exemple de démocratie participative.

.../...

Monsieur le Maire - Il ne faut pas invoquer les droits de l'Homme pour tout et n'importe quoi quand même. C'est un phénomène culturel, de société, etc. que l'on prend en considération, et c'est bien comme cela.

Je ne comprends pas cet excès que vous mettez à défendre des idées alors que ce n'est plus la position des uns et des autres. Elle est simple. L'essentiel est de permettre la manifestation et de donner une subvention. Que voulez-vous qu'ils attendent d'autre ?

Que ceux qui sont d'avis d'adopter la délibération le manifestent en levant la main :
Les membres de la Majorité.

Contre : l'Intergroupe "pour une nouvelle Démocratie Municipale"

Abstention : Néant

Le Front National ne prend pas part au vote.

Elle est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

Nous prenons la chemise n° 14. Monsieur DEGREVE pour un commentaire qu'il souhaite faire. Rapidement.

Chemise n° 14

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR Rapporteur : Monsieur DEGREVE.
Adjoint au Maire

96/374 - Projet de restructuration et d'extension de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille (ESJ) - Avenant à la convention Ville de Lille/CUDL du 14 octobre 1992.

96/375 - Délocalisation de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) - Participation financière de la Ville de Lille - Convention de partenariat entre la CUDL et la Ville de Lille.

Rapidement, Monsieur le Maire.

J'en profite pour ajouter à ce qu'a dit notre Grand Argentier tout à l'heure dans la réponse à Monsieur BIENVENU qu'il s'agit d'un dossier exemplaire. Il porte aussi la caractéristique des engagements supportés par la Ville.

En particulier, les dossiers qui vous sont proposés permettent de lisser les opérations qui sont en train de se terminer, notamment l'installation de l'I.E.P. rue de Trévisse qui se fait dans de très bonnes conditions, avec d'excellentes relations, qui augure d'une ouverture en octobre dans de bonnes conditions matérielles et aussi de bonnes conditions de préparation et d'insertion dans la vie du quartier. Avec des étudiants actifs en liaison constante avec le Conseil de Quartier qui préparent des actions d'information à la rentrée pour la nouvelle population étudiante.

Dans l'autre dossier, il ne s'agit pas d'abandonner le projet qui concernait l'E.S.J. mais, puisqu'un différé dans le temps est proposé, de faire glisser les opérations pour l'E.S.J. ainsi que, plus tard, celles de l'I.U.F.M. dans le cadre du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté Urbaine. Ce afin de permettre de finir tout de suite l'opération en cours de l'I.E.P. pour que les délais soient respectés et que la rentrée se fasse dans de bonnes conditions.

.../...

Monsieur le Maire - Merci.

Tout le monde est d'accord pour approuver ces délibérations ?

Je vous remercie.

Adoptés.

Chemise n° 15. Monsieur CACHEUX.

Chemise n° 15

Rapporteur : Monsieur CACHEUX.
Adjoint au Maire

URBANISME

96/376 - Bureau de poste de Lille-Sud - Traité de concession à la SORELI - Avenant n° 2.

96/377 - Déviation du Boulevard Périphérique Est de Lille - Attribution du caractère de route express.

96/378 - Modification partielle du Plan d'Occupation des Sols.

96/379 - SAEN - Liquidation amiable - Bilan de clôture des opérations.

HABITAT

96/380 - Ravalement de façades - Subvention.

96/381 - Maintien des courées - Programme 1996.

ACTION FONCIERE

96/382 - Sol de la Cour Carnin, rue Coquerez à Lille - Déclassement.

96/383 - Ilot Coquerez, Cour Carmin - Vente à la SORELI.

96/384 - Achat par la Ville de Lille de la "Cunette" de la Citadelle auprès du Génie de Lille.

96/385 - Abords du Grand Palais - Acquisition auprès d'EURALILLE - Echange sans soulte avec la Communauté Urbaine de Lille.

96/386 - Vente par la Ville des immeubles sis, 2-4-6-6 bis- 12 rue de la Monnaie et 13 à 23, place Louise de Bettignies au profit du Crédit Municipal de Lille.

96/387 - Vente par la Ville de Lille d'un immeuble à Lille, 14 rue des Bouchers, 1 cour du Mulet.

96/388 - Anciennes Halles, rue Solférino - Vente par la Ville de Lille à MATCH NORD - Approbation de la clause pénale de résolution de vente et déclassement du bâtiment.

96/389 - Vente par la Ville de Lille des murs de l'immeuble sis à Lille, 7 rue des Manneliers.

96/391 - EURALILLE - Acquisition par la Ville de Lille des locaux de l'AERONEF - Décision modificative.

Simplement, Monsieur le Maire, puisqu'il n'y a pas de questions, mettre l'accent sur quelques dossiers très rapidement.

.../...

D'abord, sur la poursuite de la liquidation amiable de la S.A.E.N. La délibération de la Ville de Lille est le pendant de la délibération que nous avons prise à la Communauté Urbaine il y a quelques jours simplement pour permettre au liquidateur amiable, qui fait très bien son travail et qui devrait boucler le dossier très largement pour la fin de l'année, de récupérer des excédents, à la place de la Ville. Donc la S.A.E.N. reverserait ses excédents directement à la Communauté parce que ses excédents d'opérations sont purement comptables et résultent de l'effort important qui a été réalisé par la Communauté en matière de portage foncier.

J'ajoute que cela permettra d'ailleurs, outre l'acceptation du bilan de clôture des opérations, de payer une indemnité commerciale sur une opération dont je rappelle qu'elle est située à Lille.

Je veux mettre l'accent également sur notre programme de maintien des courées, Monsieur le Maire, qui se poursuit. Depuis deux ou trois ans, plus d'une quarantaine de courées ont vu leurs espaces que j'appelle communs, parce qu'ils ne sont pas publics et cela fait partie des difficultés, c'est-à-dire la cour des courées, largement requalifiés, pour le profit de leurs habitants. Nous poursuivons en 1996 puisque 16 courées, le mieux réparties entre les quartiers, seront également réhabilitées durant l'année.

Enfin, je veux évoquer, en matière d'action foncière, deux dossiers plus particuliers.

Le premier est une vente au Crédit Municipal d'un certain nombre de propriétés municipales, le tout début de la rue de la Monnaie et la mairie de quartier du Vieux-Lille dont je rappelle que depuis le schéma de quartier, c'est-à-dire depuis plus de cinq ans, nous avons acté le principe de sa relocalisation dans la Halle aux Sucres beaucoup plus centrale par rapport au quartier et ses développements récents que la place Louise de Bettignies.

Le deuxième c'est l'approbation d'une clause pénale de résolution dans le cadre de la décision de principe que nous avons prise en novembre de vendre le bâtiment de la rue Solférino à celui qui l'occupe pour des raisons purement privées, à savoir MATCH NORD.

Il va de soi que cette délibération ne sera mise en oeuvre que lorsque les dernières interrogations, notamment sur le plan juridique puisqu'il semble qu'il en existe encore quelques-unes, malgré tous les travaux qui ont déjà été menés, auront été bouclées pour s'assurer de la pleine validité de notre délibération.

Voilà simplement ce que je voulais dire sur quatre dossiers. Le reste est beaucoup plus d'ordre administratif.

Monsieur le Maire - Tout le monde est d'accord ?

Adoptés.

Chemise n° 18. Monsieur BROCHEN.

Chemise n° 18

ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,
Conseiller Municipal délégué

96/415 - Contrat de Ville - Volet intercommunal (F.I.V) - Action "Pas d'Quartier" - Participation de la Ville.

96/416 - Programme National des projets culturels de quartier "Faubourg des Musiques" au Faubourg.

.../...

Deux rapports vous sont présentés.

Le premier concerne l'action "Pas d'Quartier" et le deuxième a trait à l'ensemble des projets concernant le Faubourg de Béthune qui ont été présentés tout à l'heure par Madame FILLEUL et Madame AUBRY.

En ce qui concerne le dossier "Pas d'Quartier", il est l'illustration du rôle essentiel que peut jouer l'Aéronef puisque c'est un projet de communication et de reconnaissance des musiques nouvelles auxquelles s'intéressent les jeunes de l'ensemble des quartiers. Il s'agit de reconnaître le hip-hop comme mouvement artistique permettant aux jeunes de découvrir les différentes facettes de leur identité culturelle.

C'est un projet qui est particulièrement intéressant puisqu'il associe les Villes de Lille, Villeneuve d'Ascq, Roubaix et Tourcoing et un certain nombre d'autres Villes. Il fait également l'objet d'un certain nombre de supports de la part de différentes formes de mécénat, la Communauté Urbaine, bien entendu, le Crédit Municipal, Heineken, Trois Suisses, Climat.

L'Aéronef est porteur de ce projet qui, du 25 juin au 20 juillet, va dans l'ensemble des lieux d'activités tenir ce Festival Hipopulaire qui a donc commencé depuis le 23 juin.

En ce qui concerne le deuxième dossier sur lequel Madame FILLEUL et Madame AUBRY ont dit un mot tout à l'heure, il s'agit de la rencontre de la volonté de l'Etat et de celle de la Ville puisque le Ministre de la Culture a décidé de lancer un certain nombre de projets associant des quartiers à des opérations de promotion culturelle. La Ville de Lille et le quartier du Faubourg de Béthune ont été retenus.

L'ensemble des projets vous ont été présentés. Celui qui concerne la délégation de l'action culturelle est un projet durable sur une période d'au moins deux années, associant l'ensemble des structures du quartier, les maisons de quartiers, l'éducation Nationale, l'ensemble des acteurs qui agissent sur le terrain, mais également avec la Politique de la Ville, avec les structures culturelles essentielles de notre ville, et parmi celles-ci l'Orchestre National de Lille, pour permettre l'initiation des jeunes à la musique et aux musiques nouvelles, permettant de déboucher à court ou moyen terme sur la création d'une école de musique dans ce quartier du Faubourg de Béthune particulièrement défavorisé jusqu'à présent.

Donc un projet tout à fait intéressant dans lequel l'Etat apporte 1,4 M.F. et auquel la Ville participe dans un montage financier qui a fait l'objet de la convention qui vous est soumise.

Une seule observation sur cette convention : il convient de modifier le texte qui vous est soumis en supprimant le petit d) de l'article 14 de la convention qui vous est proposée.

Monsieur le Maire - M. BERNARD.

M. BERNARD - Sur le festival Pas d'Quartier à l'Aéronef.

A l'Aéronef, on avait connu le Festival Trash au tarif d'élite, les Sounds Underground au troisième étage d'Euralille et voilà qu'on nous propose le Festival Hip-Hop qui, dans sa première mouture présentée à la Commission Culture, devait légitimer le hip-hop comme mouvement artistique.

.../...

En fait, cette culture, quoi qu'on en dise, est relativement marginale comme son public, et institutionnaliser ce mouvement reviendrait à promouvoir l'apparition d'autres cultures urbaines mais surtout à transormer en supplétifs ceux qui jouent véritablement les cartes des majors compagnies comme les groupes qui vont se produire à l'Aéronef.

M.C. FUSION disait "il faut effrayer pour persévérer". Le danger c'est qu'avec le "gangstarap" on ne perçoit pas toujours les limites de la fiction.

Nous voterons donc contre ce dossier.

Monsieur le Maire - Vous votez contre tout ce qui passe, vous... sur tout ce qui bouge...

Vous voulez répondre, Monsieur BROCHEN ?

M. BROCHEN - Je me réjouis que le Front National vote contre le projet.

Monsieur le Maire - Et vous en restez là....

Quels sont ceux qui votent ces délibérations ? Tous les Groupes sauf le Front National qui vote contre la délibération 96/415.

Je vous pose la question. Il est maintenant 21 h 10. J'imagine que vous commencez à être un peu fatigués. Nous avons eu beaucoup de rapports, certains ont été lourds et il y en a encore d'autres qui sont lourds aussi : ceux de Monsieur KANNER, avec certainement beaucoup de prises de parole, j'ai déjà les noms des intervenants, ensuite le dossier de Monsieur ROUGERIE qui est également important, avec aussi beaucoup d'intervenants.

Il ne me paraît pas possible que nous puissions prendre ces rapports ce soir. Je vous fais la proposition suivante.

D'un autre côté, j'ai un peu le regret que vous ayez adopté à l'unanimité notre participation à l'organisation des Jeux Olympiques puisque je vais me trouver le 12 juillet à Atlanta pour présenter la candidature de la Ville et que je ne serai pas dans ma bonne ville pour le 14 juillet. Je vais rester là-bas pour rencontrer les uns et les autres. Au fond, tout ce qui a été préparé dans le dossier, il serait normal que l'on puisse vous le montrer.

Je propose que le 4 juillet à 17 heures nous puissions avoir une réunion du Conseil Municipal pour terminer l'étude de nos dossiers, peut-être en ajouter quelques-uns qui seront d'actualité. En plus, nous aurons le plaisir de présenter au Conseil Municipal, et le Conseil Municipal aura le plaisir de présenter avec moi aux Lillois et Lilloises qui nous font le plaisir de participer à nos réunions -peut-être fera-t-on un peu de publicité pour qu'il y ait davantage de citoyens et de citoyennes- notre participation aux Jeux Olympiques en images, avec l'ensemble des sites qui ont été retenus ici sur la ville et sur la Métropole et aussi l'ensemble des villes qui ont été retenues dans la région.

Ainsi, avant même que la candidature ne soit confirmée à Atlanta, les Lillois et les Lilloises sauront exactement l'ampleur des projets. Ils verront les maquettes et les dessins, bref, ce qui fait que nous nous sentons prêts pour l'organisation des Jeux Olympiques.

Je sou mets cela à votre appréciation.

Ceux qui sont d'accord avec cette proposition le manifestent en levant la main :
unanimité.

.../...

Eh bien, le Conseil Municipal se termine ainsi dans la bonne humeur. Je vous remercie de votre participation. Et je salue les Lillois et les Lilloises qui sont avec nous également et je leur donne rendez-vous le jeudi 4 juillet à 17 heures.

La séance est levée.

(Séance levée à 21 heures 10).

